

Tendances démographiques récentes et projections de population et de ménage des communes du Brabant Wallon

1^{ère} partie

Les tendances démographiques des communes du Brabant Wallon, de 1991 à 2016

Luc Dal, Thierry Eggerickx, Jean-Paul Sanderson

Centre de recherche en démographie
Université catholique de Louvain

Première partie : les tendances démographiques des communes du Brabant Wallon, de 1991 à 2016

L'objectif de ce premier chapitre est de dresser un panorama complet de l'évolution démographique du Brabant Wallon et de ses communes du 1^{er} janvier 1991 au 1^{er} janvier 2016. Les données utilisées proviennent essentiellement du Registre national et des recensements de la population de 1991, 2001 et 2011. L'élaboration de perspectives de population repose notamment sur la compréhension de l'évolution récente des comportements démographiques – fécondité, mortalité, migration – et des structures de population – selon l'âge, le type et la taille des ménages. D'une part, une large part de l'avenir démographique, à court et moyen termes, est déjà inscrite dans la pyramide des âges actuelle. D'autre part, l'hypothèse de base sur laquelle repose la plupart des projections démographiques suppose le prolongement futur des tendances démographiques observées au cours des 10 ou 15 dernières années.

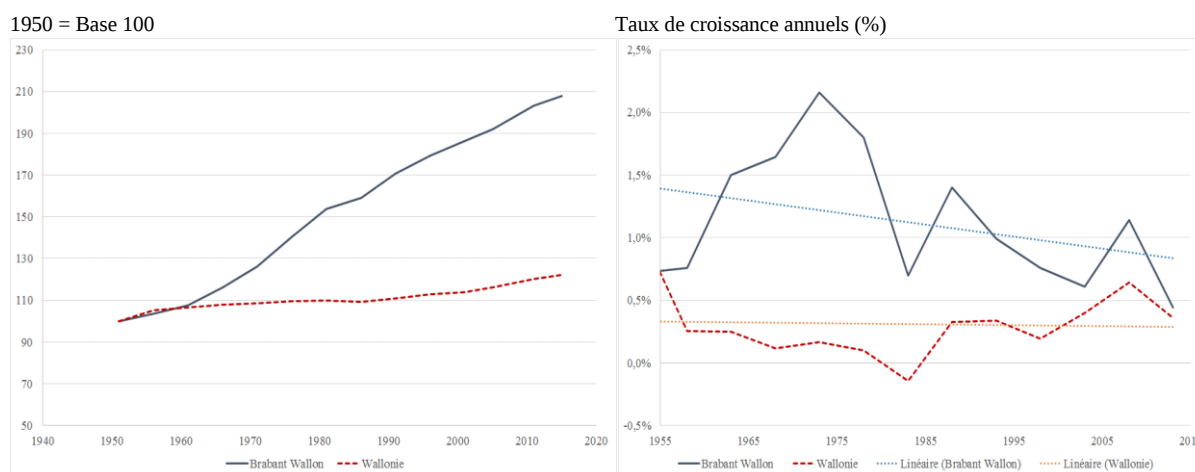
1. La dynamique démographique et ses composantes naturelles et migratoires

1.1. Une croissance démographique rapide... mais à plusieurs vitesses

La population du Brabant Wallon a augmenté de 189.400 personnes en 1950 à 396.800 au 1^{er} janvier, soit un doublement de sa population. Sur cette longue période, la population du Brabant Wallon a cru sensiblement plus vite que celle de la Wallonie. Elle représente 6% de la population de la Wallonie en 1950 et 11% en 2016.

Sur cette période, les taux annuels de croissance de la population du Brabant Wallon ont été systématiquement supérieurs à ceux de la Wallonie, avec toutefois une tendance assez nette au ralentissement. Cette tendance, associée à la relative stagnation des taux de croissance régionaux, tempère les propos alarmistes relayés par les médias sur le spectre du « boom » ou de « l'explosion » démographique.

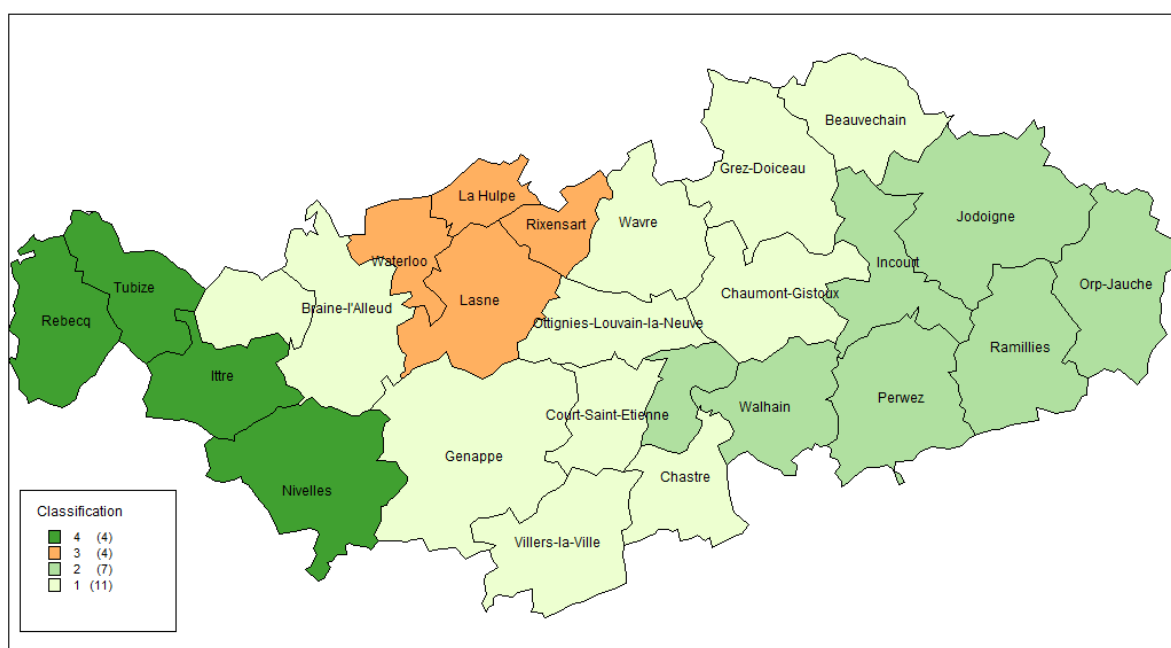
Figure 1. L'évolution de la population du Brabant Wallon et de la Wallonie de 1950 à 2016
(Source : Registre national)



Cette évolution provinciale occulte une grande diversité de situations à l'échelle des communes. Pour synthétiser les informations communales, nous avons procédé à une première analyse de classification (méthode hiérarchique de Ward) afin de créer des groupes de communes ; chacun d'eux se caractérise

par des profils d'évolutions¹ homogènes au niveau des communes qui le composent. Cette typologie ne concerne que les communes du Brabant Wallon et présente une certaine cohérence spatiale (figure 2). Quatre groupes de communes sont distingués. Le premier, situé au Nord de la province (groupe Nord) réuni 4 communes et près de 73.500 habitants au 1^{er} janvier 2016. Le second groupe (groupe Centre), qui ceinture le premier, comprend 11 communes et 191.000 habitants au 1^{er} janvier 2016. Le troisième groupe, situé à l'extrême ouest de la province (groupe Ouest) se compose de 4 communes et de près de 71.200 personnes au 1^{er} janvier 2016. Enfin, le quatrième groupe rassemble 7 communes et 61.200 habitants ; il se situe à l'Est du Brabant Wallon (groupe Est). D'autres groupes de communes, situées à la périphérie de la province, seront également pris en considération. Il s'agit des communes situées au sud-est de l'agglomération de Bruxelles (5 communes représentant au 1^{er} janvier 2016 235.000 habitants), les communes de Hal et de Rhode-St-Genèse (ensemble, environ 50.000 habitants) et deux groupes de communes situées en Wallonie : d'une part des communes hennuyères (6 communes, soit 95.200 habitants) et d'autre part, des communes hesbignonnaises (5 communes de 69.000 habitants).

Figure 2. Typologie des communes du Brabant Wallon



Les évolutions différentielles entre les différentes 'zones' du Brabant Wallon (figure 3) correspondent au phasage du processus de périurbanisation de Bruxelles, dont le Brabant Wallon a été et est toujours le principal théâtre. Au modèle « d'exode rural » qui s'est développé du 19^e siècle à l'entre-deux-guerres succède après la Seconde Guerre mondiale un modèle inverse d'exode urbain, dans un contexte de développement de l'automobile, d'accès à la propriété privée et de hausse globale du niveau de vie. C'est la périurbanisation qui dissocie le lieu de travail et le lieu de résidence et qui concerne essentiellement des couples issus des classes moyennes et aisées, âgés de 25-30 à 44 ans et leur(s) jeune(s) enfant(s) (Eggerickx, Sanderson, 2013). Dans ce cadre, ces migrations résidentielles s'accompagnent d'une extension de la mobilité quotidienne et de ses nuisances environnementales (pollution, bruit, saturation des réseaux routiers et autoroutiers) tant dans les espaces périurbains qu'en direction de l'agglomération (Andan et al. 1999).

La croissance démographique des différentes zones du Brabant Wallon se fait selon un principe logistique de forte croissance-saturation qui explique l'extension spatiale du processus. Ainsi, le Nord de la province a connu sa période de forte croissance entre 1950 et 1975 pour ensuite décliner. La population du Centre du Brabant Wallon augmente rapidement entre 1965 et 1980 et son taux de croissance ralentit sensiblement depuis. L'Est du Brabant Wallon, en déclin démographique jusqu'en

¹ Les variables considérées dans cette analyse de classification sont les taux de croissance de la population par période quinquennale de 1991 à 2016, ainsi que les bilans naturels et bilans migratoires observés sur la même période.

1975, est depuis en forte croissance démographique. Son profil d'évolution de croissance est d'ailleurs similaire à celui des communes périphériques des provinces de Liège et de Namur. Ces zones sont celles qui connaissent actuellement les taux de croissance de population les plus élevés, sans pour autant connaître les valeurs observées durant les décennies 1960 et 1970. Enfin, la zone Ouest se caractérise, depuis le début des années 2000, par une certaine reprise démographique, après une longue période de décélération de son rythme de croissance.

En résumé, ce sont actuellement les communes de l'Est et de l'Ouest de la province, auxquelles on peut associer celles des provinces de Namur et de Liège situées à proximité, qui bénéficient de la croissance démographique la plus vigoureuse. A l'inverse, les communes du Centre et surtout celle du Nord affichent des taux de croissance plus lents, signes d'une certaine saturation démographique.

Figure 3. L'évolution de la population des différentes zones du Brabant Wallon de 1961 à 2016 (moyennes mobiles sur 3 périodes) (Source : Registre national)

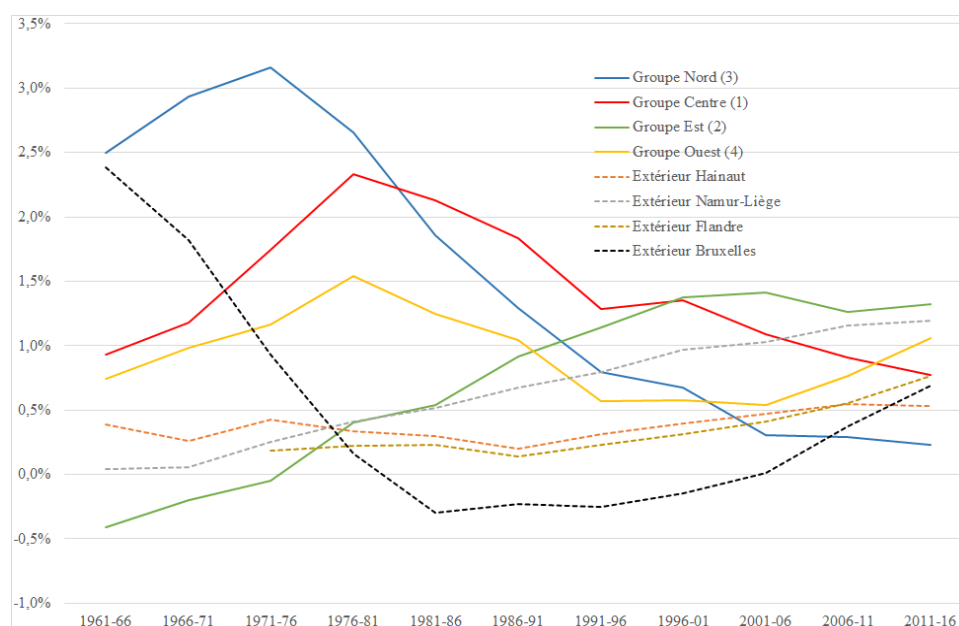


Tableau 1. Les communes affichant par période les taux de croissance les plus élevés et les plus faibles (Source : Registre national)

1961-66		1971-76		1981-86		1991-96		2001-06		2011-16	
Waterloo	4,35%	Lasne	4,21%	Chastre	2,39%	Ch.-Gis.	2,13%	Walhain	1,72%	Perwez	2,49%
La Hulpe	3,85%	Ott.-LLN	3,95%	Mt.-St-G.	1,86%	Ott.-LLN	2,12%	Incourt	1,59%	Incourt	1,95%
Rixensart	3,24%	Ch.-Gis.	3,75%	Ch.-Gis.	1,82%	Jodoigne	2,08%	Jodoigne	1,46%	Walhain	1,67%
Wavre	2,50%	Waterloo	3,71%	Lasne	1,23%	Incourt	2,06%	Ittre	1,39%	Chastre	1,48%
Braine-l'Al.	2,27%	Braine-l'Al.	3,69%	Ott.-LLN	0,98%	Mt.-St-G.	1,98%	Ct-St-Et.	1,38%	Tubize	1,33%
Hélécine	-0,43%	Ittre	0,43%	Incourt	0,04%	Rixensart	0,38%	Lasne	0,44%	Ott.-LLN	0,35%
Beauvechain	-0,58%	Incourt	0,32%	Br.-le-Ch..	0,02%	Nivelles	0,37%	Genappe	0,37%	Rixensart	0,24%
Ramillies	-0,73%	Ramillies	-0,19%	Tubize	0,01%	Waterloo	0,34%	Nivelles	0,34%	Waterloo	0,09%
Orp-Jauche	-0,77%	Hélécine	-0,29%	Ittre	-0,10%	Hélécine	-0,34%	Waterloo	0,30%	Lasne	0,08%
Incourt	-1,24%	Orp-Jauche	-2,64%	Hélécine	-0,44%	La Hulpe	-0,45%	Rixensart	-0,02%	La Hulpe	-0,25%
Bbt Wall.	1,29%	Bbt Wall.	2,08%	Bbt Wall.	0,61%	Bbt Wall.	1,08%	Bbt Wall.	0,81%	Bbt Wall.	0,72%

Tableau 2. L'évolution du chiffre de la population et du taux de croissance (Source : Registre national)

Communes	Chiffre de la population						Taux de croissance				
	1991	1996	2001	2006	2011	2016	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16
Beauvechain	5746	6135	6229	6529	6737	7104	1,31%	0,30%	0,94%	0,63%	1,06%
Braine-l'Alleud	32495	34190	35488	37197	38547	39785	1,02%	0,75%	0,94%	0,71%	0,63%
Braine-le-Château	8094	8575	9143	9446	9816	10287	1,15%	1,28%	0,65%	0,77%	0,94%
Chastre	5670	6164	6474	6734	6981	7518	1,67%	0,98%	0,79%	0,72%	1,48%
Chaumont-Gistoux	8515	9471	10310	10926	11487	11698	2,13%	1,70%	1,16%	1,00%	0,36%
Court-Saint-Etienne	7716	8264	8782	9408	9943	10395	1,37%	1,22%	1,38%	1,11%	0,89%
Genappe	12813	13495	13874	14136	14904	15302	1,04%	0,55%	0,37%	1,06%	0,53%
Grez-Doiceau	10405	11263	11864	12403	12758	13088	1,58%	1,04%	0,89%	0,56%	0,51%
Villers-la-Ville	8223	8821	9146	9572	10159	10498	1,40%	0,72%	0,91%	1,19%	0,66%
Wavre	28560	29906	31202	32201	33104	33806	0,92%	0,85%	0,63%	0,55%	0,42%
Ottignies-LLN	23040	25623	27703	29521	31011	31562	2,12%	1,56%	1,27%	0,98%	0,35%
La Hulpe	7074	6915	7014	7224	7461	7368	-0,45%	0,28%	0,59%	0,65%	-0,25%
Lasne	12747	13381	13634	13939	14076	14133	0,97%	0,37%	0,44%	0,20%	0,08%
Rixensart	20907	21305	21380	21355	21865	22128	0,38%	0,07%	-0,02%	0,47%	0,24%
Waterloo	27869	28346	28874	29315	29664	29794	0,34%	0,37%	0,30%	0,24%	0,09%
Incourt	3435	3808	4234	4585	4851	5347	2,06%	2,12%	1,59%	1,13%	1,95%
Hélécine	2861	2813	2868	3068	3202	3387	-0,34%	0,39%	1,35%	0,85%	1,12%
Jodoigne	9952	11042	11564	12440	13241	13883	2,08%	0,92%	1,46%	1,25%	0,95%
Mont-Saint-Guibert	5019	5541	6014	6400	6890	7364	1,98%	1,64%	1,24%	1,47%	1,33%
Orp-Jauche	6514	7116	7426	7871	8263	8756	1,77%	0,85%	1,16%	0,97%	1,16%
Perwez	6251	6778	7129	7487	8097	9173	1,62%	1,01%	0,98%	1,57%	2,49%
Ramillies	4605	4994	5422	5756	6154	6293	1,62%	1,64%	1,20%	1,34%	0,45%
Walhain	4768	5163	5540	6038	6435	6997	1,59%	1,41%	1,72%	1,27%	1,67%
Ittre	5126	5460	5656	6064	6448	6784	1,26%	0,71%	1,39%	1,23%	1,02%
Tubize	20533	21268	21331	22335	23783	25424	0,70%	0,06%	0,92%	1,26%	1,33%
Nivelles	23223	23662	23882	24290	26412	28027	0,37%	0,19%	0,34%	1,67%	1,19%
Rebecq	9143	9559	9835	10241	10577	10939	0,89%	0,57%	0,81%	0,65%	0,67%
Groupe Centre	151277	161907	170215	178073	185447	191043	1,36%	1,00%	0,90%	0,81%	0,59%
Groupe Nord	68597	69947	70902	71833	73066	73423	0,39%	0,27%	0,26%	0,34%	0,10%
Groupe Est	43405	47255	50197	53645	57133	61200	1,70%	1,21%	1,33%	1,26%	1,37%
Groupe Ouest	58025	59949	60704	62930	67220	71174	0,65%	0,25%	0,72%	1,32%	1,14%
Brabant Wallon	321304	339058	352018	366481	382866	396840	1,08%	0,75%	0,81%	0,87%	0,72%
Fleurus	22545	22537	22313	22221	22480	22802	-0,01%	-0,20%	-0,08%	0,23%	0,28%
Pont-à-celles	15325	15827	16004	16292	16822	17093	0,64%	0,22%	0,36%	0,64%	0,32%
Seneffe	10147	10569	10583	10743	10903	11027	0,81%	0,03%	0,30%	0,30%	0,23%
Les bons Villers	8245	8466	8731	8860	9091	9367	0,53%	0,62%	0,29%	0,51%	0,60%
Braine-le-Comte	17723	18268	19339	20305	21264	21426	0,61%	1,14%	0,97%	0,92%	0,15%
Enghien	10266	10571	10982	11980	13003	13489	0,59%	0,76%	1,74%	1,64%	0,73%
Groupe Hainaut	84251	86238	87952	90401	93563	95204	0,47%	0,39%	0,55%	0,69%	0,35%
Hannut	11895	12619	13309	14291	15401	15998	1,18%	1,06%	1,42%	1,50%	0,76%
Lincet	2728	2760	2848	2998	3207	3281	0,23%	0,63%	1,03%	1,35%	0,46%
Eghezée	11998	12747	13668	14347	15267	15951	1,21%	1,39%	0,97%	1,24%	0,88%
Sombreffe	6717	6944	7355	7615	8132	8388	0,66%	1,15%	0,69%	1,31%	0,62%
Gembloux	19142	20192	20652	21964	23705	25528	1,07%	0,45%	1,23%	1,52%	1,48%
Groupe Namur-Liège	52480	55262	57832	61215	65712	69146	1,03%	0,91%	1,14%	1,42%	1,02%
Hal	32759	33386	33744	34882	36277	38289	0,38%	0,21%	0,66%	0,78%	1,08%
Rhode-St-Genèse	10137	10395	10617	10745	11297	11494	0,50%	0,42%	0,24%	1,00%	0,35%
Groupe Flandre	42896	43781	44361	45627	47574	49783	0,41%	0,26%	0,56%	0,84%	0,91%
Auderghem	29192	29126	28916	29552	31408	33161	-0,05%	-0,14%	0,44%	1,22%	1,09%
Uccle	74961	73921	74668	75954	78288	81944	-0,28%	0,20%	0,34%	0,61%	0,91%
Watermael-Boitsfort	24832	24764	24609	24056	24249	24619	-0,05%	-0,13%	-0,45%	0,16%	0,30%
Woluwé-st-Lambert	48109	46796	46215	47952	51515	54311	-0,55%	-0,25%	0,74%	1,43%	1,06%
Woluwé-St-Pierre	38152	38111	37791	38232	39494	41207	-0,02%	-0,17%	0,23%	0,65%	0,85%
Groupe Bruxelles	215246	212718	212199	215746	224954	235242	-0,24%	-0,05%	0,33%	0,84%	0,89%

1.2. Les composantes démographiques du mouvement de la population

L'évolution de la population au cours d'une période d'observation dépend des 'composantes du mouvement de la population'. On distingue le mouvement naturel, composé des naissances et des décès, du mouvement migratoire, composé des entrées (immigrations) et des sorties (émigrations). L'évolution de la population est donc déterminée par le bilan naturel (naissances moins décès) et le bilan migratoire (entrées moins sorties).

$$\begin{array}{ccccccc} \text{Population (t+5)} - \text{Population (t)} & = & \text{Naissance (t+5)} - \text{Décès (t+5)} & + & \text{entrées (t+5)} - \text{sorties (t+5)} \\ \downarrow & & \downarrow & & \downarrow \\ \text{Evolution de la population} & = & \text{Bilan naturel} & + & \text{Bilan migratoire} \end{array}$$

1.2.1. Le rôle déterminant du bilan migratoire

Les migrations constituent en Brabant Wallon, et pour l'ensemble des communes wallonnes, la principale composante du mouvement de la population (figures 4 et 5). Depuis au moins 1970, l'importance relative du bilan migratoire supplante largement celle du bilan naturel. Le bilan migratoire a néanmoins diminué au fil du temps.

Cette tendance est très nette dans les zones Nord et Centre, alors qu'actuellement l'attractivité migratoire est la plus élevée dans les zones Est et Ouest. L'intensité du bilan migratoire témoigne de l'attractivité migratoire d'une commune, mais également de son accessibilité compte tenu du niveau de saturation immobilière et/ou foncière ou encore du coût du logement.

Avant d'étudier plus en détail les composantes du mouvement migratoire, il convient de s'attarder sur celles du mouvement naturel. Si celui-ci détermine peu l'évolution du chiffre de la population, la natalité et la mortalité influencent le niveau de vieillissement d'une commune et l'évolution des besoins en termes d'équipement et d'infrastructure (crèche, écoles, maisons de repos, etc.).

Figure 4. Les composantes du mouvement de la population en Brabant Wallon (Source : Registre national)

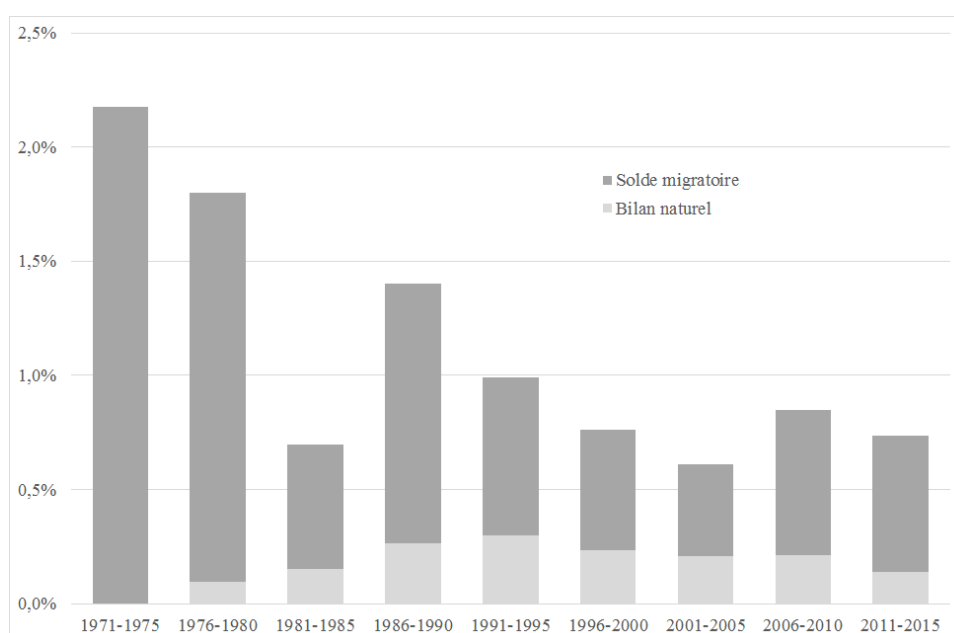
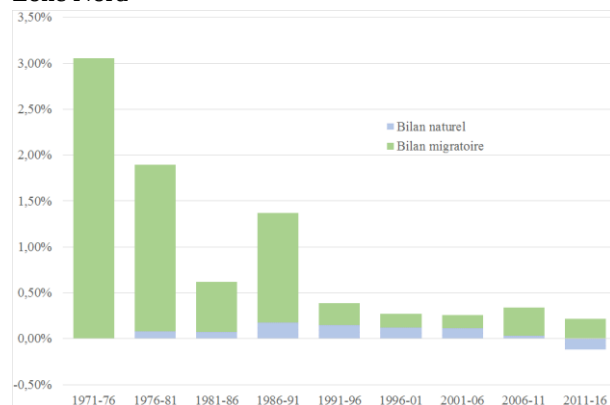
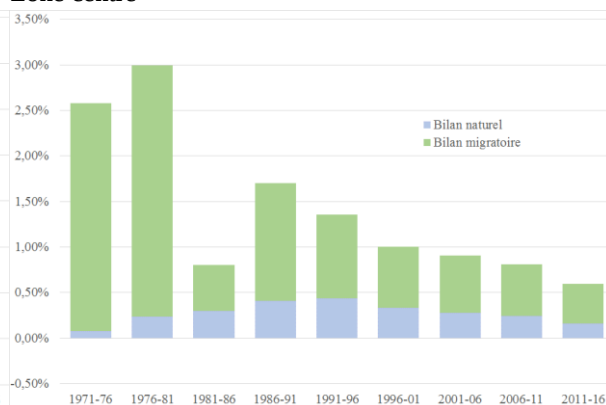


Figure 5. Les composantes du mouvement de la population dans les 4 zones du Brabant Wallon
(Source : Registre national)

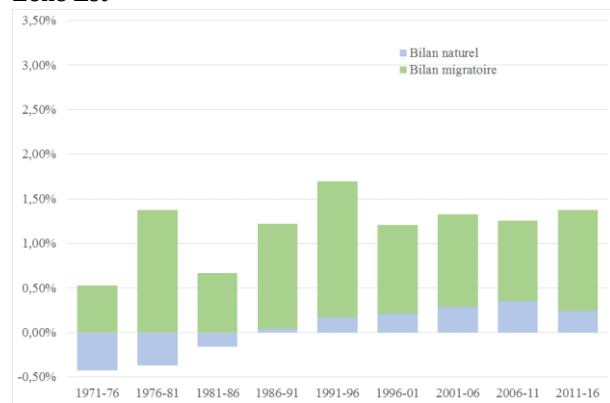
Zone Nord



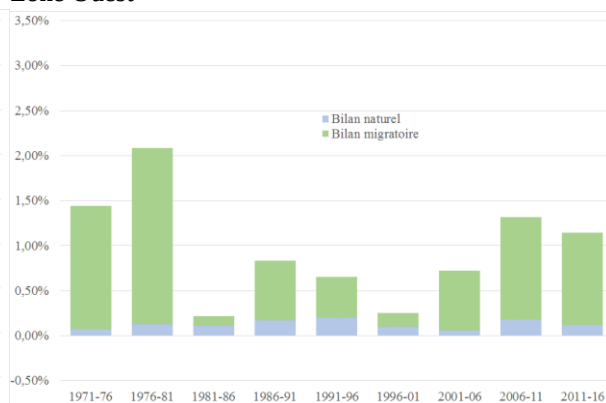
Zone centre



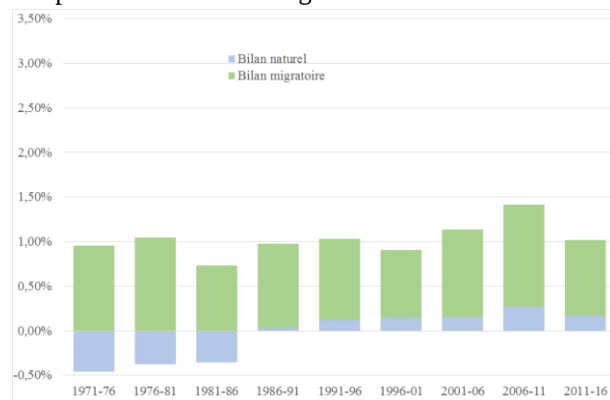
Zone Est



Zone Ouest



Périphérie namuroise et liégeoise



Périphérie hennuyère

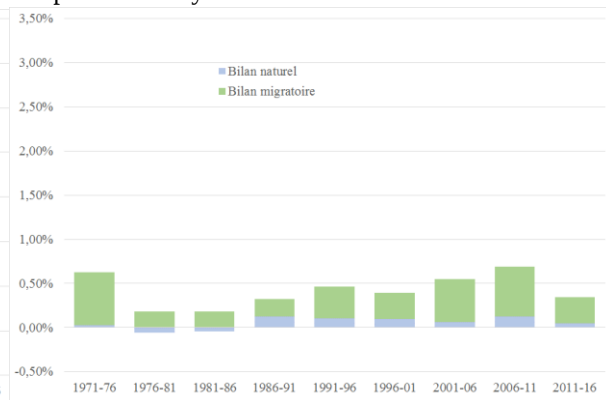


Tableau 3. L'évolution des composantes du mouvement de la population (Source : Registre national)

Communes	Mouvement naturel					Mouvement migratoire				
	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16
Beauvechain	0,43%	0,20%	0,29%	0,27%	0,18%	0,88%	0,10%	0,65%	0,36%	0,88%
Braine-l'Alleud	0,26%	0,13%	0,19%	0,15%	0,06%	0,76%	0,61%	0,75%	0,56%	0,57%
Braine-le-Château	0,17%	0,09%	0,14%	-0,10%	-0,13%	0,99%	1,19%	0,51%	0,87%	1,06%
Chastre	0,62%	0,53%	0,47%	0,41%	0,36%	1,05%	0,46%	0,31%	0,31%	1,12%
Chaumont-Gistoux	0,61%	0,40%	0,34%	0,32%	0,10%	1,52%	1,29%	0,83%	0,69%	0,26%
Court-Saint-Etienne	0,61%	0,42%	0,40%	0,54%	0,42%	0,77%	0,80%	0,97%	0,57%	0,47%
Genappe	0,31%	0,18%	0,07%	0,23%	0,24%	0,73%	0,38%	0,30%	0,83%	0,29%
Grez-Doiceau	0,18%	0,27%	0,16%	0,08%	-0,02%	1,41%	0,77%	0,73%	0,48%	0,53%
Villers-la-Ville	0,29%	0,47%	0,33%	0,44%	0,45%	1,11%	0,25%	0,58%	0,75%	0,21%
Wavre	0,33%	0,26%	0,16%	0,06%	-0,03%	0,59%	0,59%	0,48%	0,49%	0,45%
Ottignies-LLN	0,97%	0,74%	0,58%	0,52%	0,40%	1,15%	0,82%	0,69%	0,46%	-0,05%
La Hulpe	0,34%	0,30%	0,35%	0,22%	0,07%	-0,79%	-0,01%	0,24%	0,42%	-0,32%
Lasne	0,30%	0,29%	0,26%	0,02%	-0,15%	0,67%	0,08%	0,18%	0,18%	0,23%
Rixensart	0,06%	0,08%	0,12%	0,04%	-0,04%	0,32%	-0,01%	-0,14%	0,43%	0,28%
Waterloo	0,09%	0,02%	-0,01%	-0,01%	-0,21%	0,25%	0,35%	0,31%	0,25%	0,30%
Incourt	0,02%	0,42%	0,32%	0,46%	0,40%	2,04%	1,70%	1,27%	0,67%	1,55%
Hélécine	-0,40%	-0,29%	0,21%	-0,09%	0,13%	0,06%	0,68%	1,14%	0,94%	0,99%
Jodoigne	0,20%	0,06%	0,18%	0,24%	0,14%	1,87%	0,86%	1,28%	1,01%	0,80%
Mont-Saint-Guibert	0,50%	0,41%	0,45%	0,41%	0,32%	1,48%	1,23%	0,79%	1,07%	1,01%
Orp-Jauche	0,01%	0,21%	0,11%	0,27%	0,16%	1,75%	0,64%	1,05%	0,71%	1,00%
Perwez	0,13%	0,16%	0,23%	0,46%	0,37%	1,49%	0,85%	0,75%	1,11%	2,13%
Ramillies	0,42%	0,43%	0,46%	0,48%	0,23%	1,20%	1,21%	0,73%	0,86%	0,22%
Walhain	0,24%	0,30%	0,53%	0,52%	0,32%	1,35%	1,11%	1,19%	0,75%	1,35%
Ittre	-0,01%	-0,07%	0,14%	0,03%	-0,15%	1,27%	0,77%	1,25%	1,20%	1,17%
Tubize	0,19%	0,07%	0,08%	0,31%	0,19%	0,51%	-0,02%	0,84%	0,94%	1,15%
Nivelles	0,33%	0,10%	-0,05%	0,12%	0,04%	0,04%	0,09%	0,39%	1,55%	1,14%
Rebecq	0,05%	0,28%	0,21%	0,13%	0,31%	0,84%	0,29%	0,60%	0,52%	0,36%
Groupe Centre	0,44%	0,33%	0,28%	0,25%	0,16%	0,92%	0,67%	0,63%	0,57%	0,43%
Groupe Nord	0,15%	0,12%	0,12%	0,03%	-0,12%	0,24%	0,15%	0,14%	0,31%	0,22%
Groupe Est	0,17%	0,21%	0,29%	0,35%	0,25%	1,53%	0,99%	1,04%	0,91%	1,13%
Groupe Ouest	0,21%	0,10%	0,06%	0,18%	0,12%	0,44%	0,15%	0,66%	1,14%	1,02%
Brabant Wallon	0,30%	0,23%	0,21%	0,21%	0,11%	0,78%	0,52%	0,60%	0,67%	0,60%
Fleurus	0,01%	0,07%	-0,04%	0,04%	0,02%	-0,02%	-0,27%	-0,05%	0,19%	0,27%
Pont-à-celles	0,02%	0,11%	0,02%	0,16%	0,05%	0,62%	0,11%	0,34%	0,48%	0,27%
Seneffe	0,42%	0,28%	0,16%	0,27%	0,06%	0,40%	-0,26%	0,14%	0,03%	0,16%
Les bons Villers	-0,02%	0,00%	-0,15%	-0,18%	-0,21%	0,55%	0,62%	0,44%	0,70%	0,81%
Braine-le-Comte	0,24%	0,10%	0,18%	0,17%	0,11%	0,37%	1,04%	0,80%	0,75%	0,04%
Enghien	-0,01%	0,01%	0,20%	0,28%	0,16%	0,59%	0,76%	1,54%	1,36%	0,57%
Groupe Hainaut	0,11%	0,10%	0,06%	0,13%	0,05%	0,36%	0,30%	0,49%	0,56%	0,30%
Hannut	-0,02%	0,04%	-0,08%	0,12%	0,05%	1,21%	1,03%	1,50%	1,37%	0,71%
Lincet	-0,30%	-0,25%	-0,02%	-0,16%	-0,18%	0,53%	0,88%	1,05%	1,51%	0,64%
Eghezée	0,19%	0,25%	0,24%	0,30%	0,11%	1,02%	1,14%	0,73%	0,94%	0,77%
Sombreffe	0,07%	0,18%	0,02%	0,23%	0,00%	0,59%	0,97%	0,67%	1,08%	0,62%
Gembloux	0,24%	0,18%	0,33%	0,42%	0,39%	0,83%	0,27%	0,90%	1,11%	1,09%
Groupe Namur-Liège	0,12%	0,14%	0,16%	0,27%	0,17%	0,92%	0,76%	0,98%	1,15%	0,85%
Hal	0,18%	0,12%	0,18%	0,22%	0,16%	0,20%	0,09%	0,48%	0,56%	0,92%
Rhode-St-Genèse	0,03%	0,02%	-0,10%	-0,05%	-0,12%	0,48%	0,40%	0,34%	1,06%	0,47%
Groupe Flandre	0,14%	0,10%	0,11%	0,16%	0,09%	0,27%	0,17%	0,45%	0,68%	0,82%
Auderghem	-0,11%	-0,07%	-0,04%	0,15%	0,28%	0,07%	-0,07%	0,47%	1,07%	0,80%
Uccle	-0,16%	-0,20%	-0,14%	0,02%	0,01%	-0,12%	0,40%	0,48%	0,59%	0,91%
Watermael-Boitsfort	-0,23%	-0,19%	-0,24%	-0,13%	-0,23%	0,17%	0,06%	-0,21%	0,29%	0,54%
Woluwé-st-Lambert	0,01%	-0,04%	0,06%	0,28%	0,34%	-0,57%	-0,21%	0,67%	1,15%	0,72%
Woluwé-St-Pierre	0,00%	-0,01%	0,09%	0,08%	0,10%	-0,02%	-0,16%	0,14%	0,57%	0,75%
Groupe Bruxelles	-0,09%	-0,11%	-0,05%	0,09%	0,11%	-0,14%	0,06%	0,38%	0,75%	0,78%

1.2.2. La faiblesse du bilan naturel

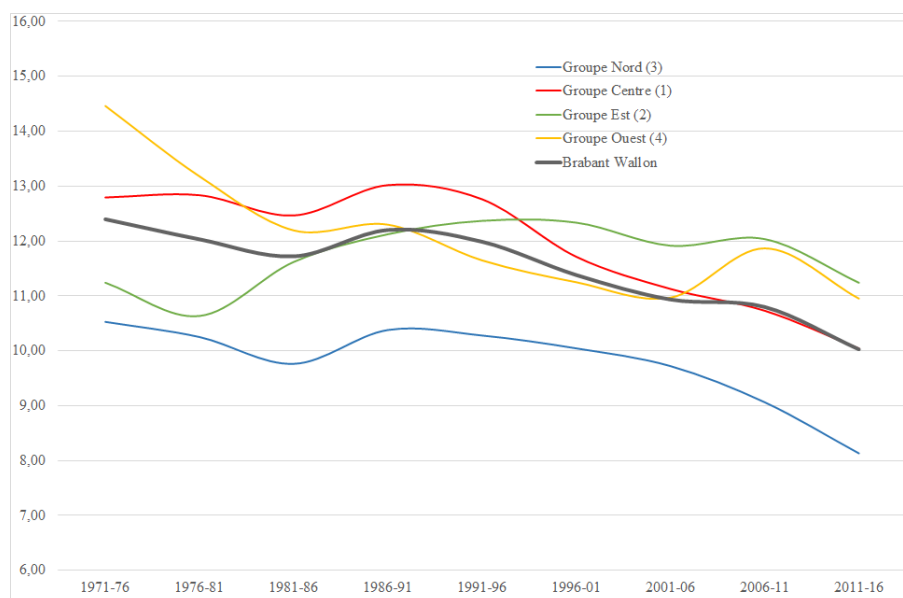
D'une manière générale, la contribution du bilan naturel est relativement modérée et s'amenuise au fil du temps. C'est particulièrement le cas dans la zone Nord où le bilan naturel devient même négatif au cours de la période 2011-2016, mais également dans les communes du Centre et de l'Ouest du Brabant Wallon ainsi que dans le Hainaut proche. En revanche, dans la partie Est de la province et dans les communes du pourtour namurois et liégeois, la tendance s'est inversée à partir de la seconde moitié des années 1980 : de très négatifs entre 1970 et 1985, les bilans naturels sont devenus positifs. Comme nous le verrons plus en détail, cette transformation est en grande partie liée à l'attractivité migratoire récente que ces communes exercent auprès des jeunes couples, celle-ci expliquant aussi le passage d'une situation de survieillessement relatif à une situation de sous-vieillessement relatif.

Le mouvement naturel de la population est également le fruit de comportements démographiques – la natalité/fécondité et la mortalité – qui pèsent moins lourds qu'auparavant dans l'évolution de la population et de ses structures démographiques, mais qui sont néanmoins porteurs d'enjeux locaux importants, ne serait-ce qu'en matière de politiques scolaires, d'offres de soins de santé, etc.

1.2.2.1. Natalité et fécondité en baisse

L'évolution de la natalité, comme d'ailleurs celle de la mortalité, au cours des deux derniers siècles, s'inscrit dans le cadre de la "transition démographique". Très schématiquement, celle-ci traduit le passage d'une situation de forte natalité et de forte mortalité, qui prévalait jusqu'en 1870 en Wallonie, à la situation actuelle de faible natalité et de faible mortalité. Aujourd'hui (2011-2016), le taux de natalité² en Wallonie est de 11‰, soit une valeur identique à la moyenne nationale. La natalité en Brabant Wallon est de 10‰, mais les écarts entre communes sont relativement importants : les valeurs minimales sont observées à Lasne et Waterloo avec un taux de natalité très faible, de l'ordre de 7‰, alors qu'à Perwez, Mont-St-Guibert, Villers-la-Ville et Perwez la natalité atteint 12‰.

Figure 6. Evolution du taux de natalité (‰) dans les 4 zones du Brabant Wallon
(Source : Registre national)



D'une manière générale, et depuis le début des années 1970, la natalité est la plus basse dans les communes de la zone Nord du Brabant Wallon, avec des valeurs systématiquement en-deçà des moyennes provinciale et régionale. Dans la zone Centre, l'évolution du taux de natalité est globalement

² Le taux de natalité est le rapport, au cours d'une période d'observation donnée, du nombre de naissance sur la population totale à mi-période. Il exprime le nombre de naissance pour mille habitants.

à la baisse et se situe au niveau de la moyenne du Brabant Wallon. L'évolution de l'indice dans la zone Est se démarque de l'ensemble, avec une natalité en légère hausse depuis le début des années 1980, suivie d'une longue période de stagnation jusqu'en 2010, avant d'amorcer un mouvement de baisse au cours de la dernière période quinquennale.

Le taux brut de natalité (rapport des naissances à la population moyenne) exprime l'apport des naissances dans la population totale de la commune, mais à priori, il ne traduit que très indirectement les comportements de fécondité. En effet, cet indice peut être largement influencé par la structure par âge de la population. Ainsi, à fécondité équivalente, la population qui bénéficie d'un plus grand nombre de femmes âgées de 15 à 50 ans — la population soumise au risque de procréer — se distinguera par un taux de natalité plus élevé. Inversement, la population qui se caractérise par davantage de jeunes de moins de 15 ans et/ou de personnes âgées de plus de 50 ans, aura, à fécondité égale, un taux de natalité plus faible. En résumé, l'interprétation des taux de natalité est équivoque car les écarts que l'on peut observer entre les communes peuvent résulter de différences de comportements de fécondité comme de structures par âge et par sexe. Ces dernières peuvent également en partie refléter l'impact de l'effet de sélection des migrations en fonction de l'âge. Une arrivée importante de jeunes couples en âge de procréer dans une commune aura un effet positif à terme sur la natalité, et inversement en cas de départ de cette même population.

De nombreuses études comparatives, menées à l'échelle des pays européens, mettent en évidence des tendances communes dans l'évolution de la fécondité depuis les années 1960 (Monnier, 2004 ; Sobotka, 2008). Trois évolutions majeures se dégagent : une baisse de la fécondité sous le seuil de remplacement des générations (fixé à 2,1 enfants par femme), un vieillissement du calendrier qui se traduit par un âge moyen à la maternité de plus en plus tardif et une augmentation des naissances hors du cadre traditionnel du mariage (Bloom, Sousa-Poza, 2010).

Ces évolutions s'expliqueraient par une série de facteurs : des facteurs socioéconomiques, tels que l'allongement de la durée des études, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, les difficultés d'insertion dans le monde du travail et l'augmentation des coûts liés à la naissance et à l'éducation d'un enfant (Billari, Kohler, 2004) et des facteurs culturels, comme la concurrence entre parentalité et loisirs, la diffusion de la sécularisation ou encore la montée de l'individualisme et la transformation des valeurs par rapport à la famille (Sobotka, 2008).

Au-delà de ces tendances de fond, plusieurs études réalisées dans le cadre de la Belgique ont démontré qu'à l'échelle locale, différents modèles de fécondité coexistent encore de nos jours (Costa et al, 2010 ; 2011). Le modèle brabançon se caractérise par une fécondité relativement faible, inférieure aux standards régionaux et nationaux (figure 7a) et surtout par un calendrier très tardif illustré par un décalage vers la droite des taux de fécondité (figure 7b). Au cours de la période quinquennale 2011-2016, le nombre moyen d'enfant par femme était de 1,68 en Brabant Wallon et de 1,76 en Wallonie, des valeurs inférieures dans les deux cas au seuil de remplacement des générations. Durant ces mêmes années, seulement 35 % de la fécondité des femmes brabançonnes était réalisée avant l'âge de 30 ans, pour 46 % dans le cas des femmes wallonnes.

Figure 7. Evolution des indicateurs de fécondité dans les 4 zones du Brabant Wallon
(Source : Registre national)

Figure 7a. Indice conjoncturel de fécondité
(nombre d'enfant(s) par femme)

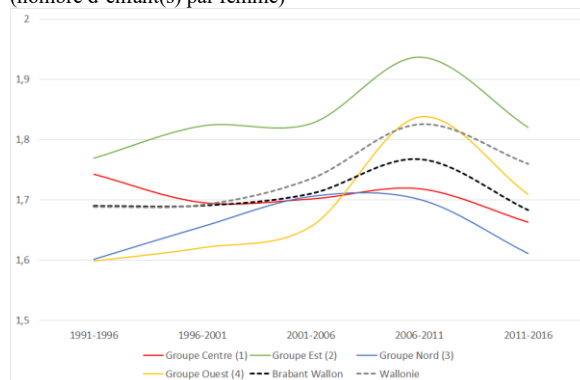


Figure 7b. Les taux de fécondité selon l'âge des femmes (‰)

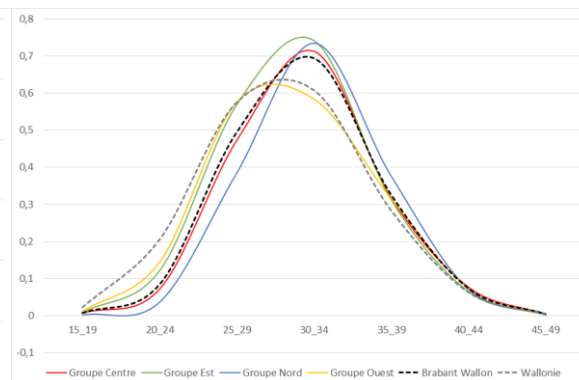


Tableau 3. L'évolution des indicateurs de fécondité (Source : Registre national)

Communes	Indice conjoncturel de fécondité					Part relative de la fécondité réalisée avant 30 ans				
	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16
Beauvechain	1,85	1,77	1,90	1,90	1,72	58%	53%	40%	37%	30%
Braine-L'Alleud	1,63	1,57	1,69	1,68	1,63	58%	50%	46%	40%	35%
Braine-Le-Château	1,65	1,63	1,61	1,51	1,62	60%	57%	44%	40%	40%
Chastre	1,88	1,80	1,80	1,85	1,77	55%	47%	43%	36%	35%
Chaumont-Gistoux	1,84	1,83	1,68	1,70	1,55	49%	51%	38%	34%	31%
Court-St-Etienne	2,04	1,87	1,82	1,95	1,70	61%	50%	47%	39%	38%
Genappe	1,77	1,66	1,69	1,83	1,83	61%	51%	46%	41%	38%
Grez-Doiceau	1,79	1,78	1,78	1,72	1,71	57%	43%	41%	40%	32%
Villers-le-Ville	1,76	1,72	1,86	1,93	1,86	65%	50%	51%	40%	35%
Wavre	1,65	1,70	1,67	1,68	1,67	55%	48%	46%	35%	34%
Ottignies-LLN	1,81	1,73	1,64	1,67	1,62	52%	46%	40%	34%	27%
La Hulpe	1,76	1,86	2,06	2,16	2,25	49%	39%	34%	28%	30%
Lasne	1,67	1,66	1,74	1,60	1,49	45%	41%	35%	30%	25%
Rixensart	1,61	1,74	1,79	1,75	1,69	52%	47%	37%	27%	29%
Waterloo	1,52	1,53	1,52	1,58	1,43	52%	37%	36%	31%	24%
Incourt	1,84	1,77	1,68	2,04	1,88	68%	52%	46%	46%	44%
Hélécine	1,22	1,67	1,98	1,70	1,88	58%	62%	56%	53%	37%
Jodoigne	1,84	1,81	1,77	1,94	1,89	64%	54%	48%	43%	43%
Mont-St-Guibert	1,89	1,93	1,90	1,78	1,81	57%	55%	48%	38%	25%
Orp-Jauche	1,61	1,82	1,75	1,86	1,83	64%	62%	49%	40%	39%
Perwez	1,68	1,82	1,78	2,12	1,82	64%	56%	47%	40%	48%
Ramillies	2,01	1,96	1,97	2,03	1,71	61%	55%	43%	44%	32%
Walhain-St-Paul	1,84	1,75	1,93	1,93	1,72	57%	48%	39%	43%	33%
Ittre	1,62	1,65	1,80	1,82	1,55	65%	56%	52%	41%	38%
Nivelles	1,67	1,61	1,64	1,81	1,68	61%	56%	45%	41%	38%
Tubize	1,52	1,58	1,61	1,93	1,74	67%	59%	55%	50%	48%
Rebecq	1,59	1,73	1,76	1,76	1,84	65%	56%	51%	48%	46%
Groupe centre	1,74	1,70	1,70	1,72	1,66	56%	49%	44%	37%	33%
Groupe nord	1,60	1,66	1,71	1,70	1,61	50%	41%	36%	29%	26%
Groupe est	1,77	1,82	1,83	1,94	1,82	62%	55%	47%	42%	38%
Groupe ouest	1,60	1,62	1,66	1,84	1,71	64%	57%	50%	45%	43%
Brabant Wallon	1,69	1,69	1,71	1,77	1,68	57%	50%	44%	38%	35%
Braine-le-Comte	1,82	1,71	1,86	1,79	1,77	67%	58%	52%	48%	43%
Enghien	1,58	1,51	1,80	1,87	1,84	67%	58%	52%	49%	43%
Fleurus	1,53	1,63	1,66	1,80	1,75	71%	64%	61%	55%	49%
Les Bons-Villers	1,66	1,70	1,59	1,63	1,61	69%	61%	53%	50%	50%
Pont-à-Celles	1,65	1,72	1,67	1,84	1,75	70%	60%	57%	49%	47%
Seneffe	1,81	1,82	1,79	1,83	1,63	60%	58%	55%	45%	50%
Groupe Hainaut	1,67	1,68	1,74	1,80	1,74	68%	60%	55%	50%	47%
Hannut	1,74	1,63	1,68	1,80	1,75	64%	54%	54%	50%	44%
Lincet	1,73	1,69	1,86	1,81	1,59	67%	60%	48%	53%	40%
Eghezée	1,75	1,80	1,88	2,00	1,70	65%	56%	53%	45%	37%
Sombreffe	1,82	1,86	1,66	1,97	1,76	75%	56%	50%	48%	43%
Gembloux	1,70	1,63	1,84	1,84	1,81	60%	53%	50%	43%	40%
Gr. Namur-Liège	1,73	1,70	1,79	1,88	1,76	64%	55%	51%	46%	41%
Hal	1,56	1,57	1,69	1,82	1,79	65%	58%	54%	49%	44%
Rhode-Saint-Genèse	1,54	1,61	1,53	1,65	1,63	55%	44%	33%	34%	25%
Groupe Flandre	1,56	1,58	1,65	1,77	1,75	61%	53%	48%	44%	39%
Auderghem	1,50	1,46	1,53	1,71	1,67	52%	45%	38%	33%	28%
Uccle	1,40	1,44	1,46	1,53	1,57	51%	41%	35%	31%	28%
Watermael-Boitsfort	1,40	1,53	1,49	1,58	1,49	49%	42%	33%	33%	22%
Woluwé-St.Lambert	1,34	1,34	1,39	1,51	1,56	48%	43%	35%	30%	24%
Woluwé-Saint-Pierre	1,38	1,49	1,51	1,60	1,58	45%	41%	33%	28%	24%
Groupe Bruxelles	1,40	1,44	1,46	1,57	1,58	49%	42%	35%	31%	26%
Wallonie	1,69	1,69	1,74	1,83	1,76	66%	60%	55%	51%	46%

Cette moyenne provinciale cache une relative diversité de situation à l'échelle locale, qui se marque davantage au niveau du calendrier de la fécondité que de son intensité. Pour la plupart des communes considérées (tableau 3), les tendances sont identiques : à l'augmentation de l'indice conjoncturel de fécondité (ICF) entre 1991 et 2010, succède une diminution assez nette. Il pourrait s'agir d'un effet de la crise économique actuelle qui pousserait les couples à différer les naissances prévues, comme les exemples empruntés à l'histoire ancienne et plus récente ont pu le démontrer (Pailhé, 2010 ; Eggerickx et al., 2016). Au-delà de cette tendance commune, la fécondité est la plus faible dans la partie Nord du Brabant Wallon, avec un indice de 1,61 enfant par femme en 2011-2016. Il est à noter qu'à Lasne et à Waterloo, les valeurs atteintes sont inférieures à 1,5 enfant par femme. Ces communes sont dans une configuration de fécondité, tant au niveau de l'intensité que du calendrier, identique à celle qui caractérise les riches communes du Sud-Sud-Est de l'agglomération bruxelloise (tableau 3).

A l'autre extrémité de la distribution figurent les communes de la zone Est avec une fécondité supérieure à 1,8 enfant par femme en moyenne. On soulignera la situation des communes d'Incourt, Hélécine et Jodoigne, lesquelles, avec un ICF proche de 1,9 enfant par femme, sont parmi les communes les plus fécondes de Wallonie et de Belgique.

Les contrastes se marquent davantage encore au niveau du calendrier de la fécondité. De manière structurelle, en Brabant Wallon comme ailleurs, il y a depuis un quart de siècle au moins un vieillissement du calendrier de la fécondité : les maternités se concentrent de plus en plus dans la seconde moitié de la vie reproductive des femmes, qui s'étale en théorie de 15 à 45 ans. Ainsi, en 1991-1996, 57 % de la fécondité des femmes brabançonnaises se réalisait avant 30 ans. En 2011-2016, cette part relative n'est plus que de 35 % en moyenne, mais descend à 26 % dans les communes du Nord de la province et à 33 % dans celles du Centre. A l'inverse, dans les communes de l'Est et de l'Ouest, respectivement 38 et 43% de la fécondité des femmes est réalisée avant l'âge de 30 ans.

Une étude plus poussée, menée à l'échelle individuelle, permettrait d'identifier les facteurs expliquant ces différences d'intensité et de calendrier de la fécondité. Parmi ceux-ci figureraient probablement le niveau d'instruction et le taux d'emploi des femmes, ainsi que leur niveau de vie.

Enfin il est à souligner que la diminution de la fécondité s'accompagne d'une baisse du nombre de naissances³, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la demande future au niveau des infrastructures d'accueil de la petite enfance (crèche, écoles maternelle et primaire).

1.2.2.2. Des différences significatives d'espérance de vie à la naissance

Les progrès de la longévité constituent l'une des principales évolutions démographiques de nos sociétés occidentales au cours des deux derniers siècles (Monnier, 2006). En Belgique, en 1840, l'espérance de vie à la naissance avoisinait 40 ans, alors qu'elle dépasse 80 ans aujourd'hui. En termes de longévité, la Belgique figure aujourd'hui dans le peloton de tête du classement mondial (Adveev et al., 2011). Depuis le début des années 1970, la progression moyenne de l'espérance de vie est d'un peu plus de 2 mois chaque année, ou d'une année tous les 5 ans.

Dans ce contexte quasi généralisé de progrès de la longévité, des inégalités importantes subsistent, voire s'aggravent, au sein d'un pays ou d'une région (Ghosn et al., 2012 ; Taulbut et al., 2014 ; Windenberger et al., 2012). Ainsi, en Wallonie (Belgique), en 2010-2014, il y a 4,5 ans d'écart d'espérance de vie à la naissance à l'échelle des arrondissements, alors que cette différence grimpe à 12 années au niveau des communes (<http://sites.uclouvain.be/cytise/>), soit un écart théorique de 60 ans en termes d'évolution de la longévité.

Les facteurs explicatifs de ces inégalités sont par contre plus difficiles à mettre en évidence et ne font pas toujours l'objet de consensus (Noin, 1990). Néanmoins, la plupart des études considèrent que les caractéristiques sociales de la population expliquent une part importante des différences spatiales de santé et de mortalité : les lieux les plus défavorisés se caractérisent, dans le passé comme aujourd'hui, par les niveaux de mortalité les plus élevés et inversement (Caselli, Vallin, 2002 ; Deboosere, Fizman, 2009 ; Brown, Leyland, 2010). Ainsi, une étude récente (Kravdal et al., 2015) a démontré que les caractéristiques sociales (revenus, niveau d'instruction...) et démographiques (statut matrimonial...) expliquaient à elles seules 75 % des différences de mortalité observées entre 2000 et 2008 au niveau des 430 communes norvégiennes.

³ Cette thématique sera davantage développée dans le chapitre sur les résultats des projections démographiques.

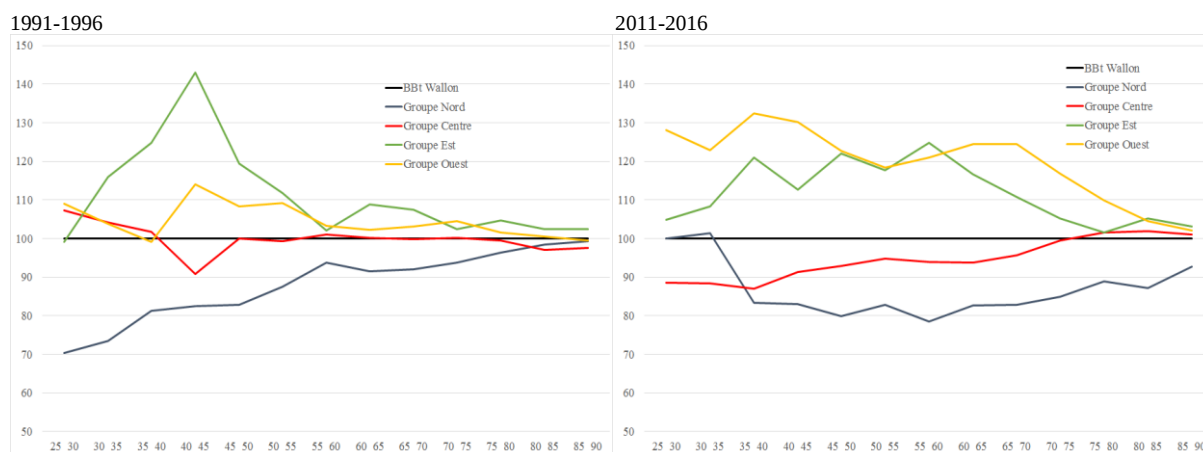
Si les configurations spatiales de la mortalité semblent clairement en rapport avec la division sociale de l'espace communal ou de l'espace urbain, d'autres paramètres entrent aussi en jeu. En effet, quelques rares études ont démontré qu'après contrôle des facteurs socioéconomiques, les disparités locales et régionales de mortalité ne disparaissaient pas (Deboosere, Gadeyne, 2002 ; Rican et al., 2003 ; Reid A., van den Boomen, 2015). Cela signifie qu'au-delà des caractéristiques socio-économiques, d'autres facteurs contribuent aux différences spatiales de mortalité : les attitudes face à la santé, les comportements alimentaires, les composantes environnementales et culturelles des « territoires », l'offre et la qualité des soins, etc. dont il est souvent difficile de mesurer l'effet réel, tant au niveau agrégé qu'individuel (Rican et al., 2003).

Retenons toutefois que la mortalité, à travers son indicateur phare – l'espérance de vie à la naissance – est un marqueur social important. D'une manière générale, le Brabant Wallon, l'une des provinces les plus riches de Belgique, se distingue, tant chez les femmes que chez les hommes, par des longévités figurant parmi les plus élevées de la Belgique et de la Wallonie (Grimmeau et al., 2015). En 2011-2016, en Brabant Wallon, les espérances de vie féminine et masculine étaient respectivement de 84,7 et 79,8 ans, alors que pour la Wallonie, les valeurs étaient de 82,9 et 77,1 ans, soit un écart de 1,8 et 2,7 années. Entre 1991-1996 et 2011-2016, les Brabançons ont gagné 5,2 années d'espérance de vie et leurs homologues féminines, 3,3 années. Dans le même temps, l'espérance de vie des hommes et des femmes de Wallonie progressait plus lentement, de 4,8 et 2,7 années. En d'autres termes, les écarts se sont creusés, au bénéfice du Brabant Wallon.

Pour toutes les périodes d'observation, la très grande majorité des communes brabançonnaises disposent, tant du côté des hommes que des femmes, d'une espérance de vie supérieure à la moyenne de la Wallonie (tableau 3). Néanmoins, les inégalités face à la mort subsistent et se renforcent même au fil du temps à l'intérieur de la province. En moyenne, quelle que soit la période d'observation, près de 4 années d'écart d'espérance de vie opposent, chez les hommes comme chez les femmes, les communes figurant en haut et en bas de la distribution. Cela constitue, pour ces dernières, un retard théorique d'une vingtaine d'années en termes d'évolution de la longévité. De manière plus synthétique, ce sont les communes du Nord de la province qui bénéficient des espérances de vie les plus élevées, alors que les situations les moins favorables concernent, surtout du côté masculin, les communes de l'Est et de l'Ouest du Brabant Wallon. En 1991-1996, la différence entre les espérances de vie masculine des communes de la zone Nord et de la zone Est était de 2,1 années. Vingt ans plus tard, les communes du Nord de la province se caractérisent par une espérance de vie masculine de 3,2 années supérieure à celle des communes de l'Ouest de la province. En d'autres termes, les différences de mortalité se sont creusées au cours de ces dernières décennies.

Cette tendance transparaît très nettement au travers de la figure 8. Elle compare, en 1991-96 et 2011-16, le risque de mourir par groupe quinquennal d'âge (quotient de mortalité) entre les différentes zones définies. Le cas illustré est celui des hommes, car c'est traditionnellement à leur niveau que les inégalités de mortalité sont les plus importantes. Pour chaque zone et pour chaque groupe d'âge, le quotient de mortalité a été rapporté au quotient de mortalité du groupe d'âge correspondant de l'ensemble de la population du Brabant Wallon, le rapport étant ensuite multiplié par 100.

Figure 8. Les rapports des quotients de mortalité masculin par groupe d'âge (Source : registre national)



Le trait horizontal noir concerne la situation relative de la province : une position au-dessus de cette ligne traduit une situation de surmortalité relative par rapport à ce référent et inversement lorsque la position figure sous cette ligne.

En 1991-1996, les communes de la zone Nord se caractérisent à tous les âges – mais surtout pour les adultes de moins de 40 ans - par une sous-mortalité relative. Entre 25 et 40 ans par exemple, le risque de mourir pour la population de ces communes est de 20 à 30 % plus faible que la moyenne provinciale. La situation de la zone Centre correspond à cette situation moyenne, alors que les zones Ouest et surtout Est subissent à tous les âges, mais surtout entre 30 et 55 ans, une surmortalité relative. En 2011-2016, les écarts se sont globalement creusés, notamment au-delà de 50 ans. Les zones Nord et dans une moindre mesure Centre affichent une nette sous-mortalité par rapport au référent provincial, alors que la surmortalité relative des zones Est et surtout Ouest s'affirme. Entre 55 et 65 ans, le risque de mourir était de 15 % supérieur dans les communes de la zone Est par rapport à celles de la Zone Nord. Vingt ans plus tard, la différence entre ces dernières et les communes de la zone Ouest, aux mêmes âges, est de 40 % !

Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer ces différences ? L'identification des causalités nécessitent d'une part une approche individuelle, et d'autre part, une analyse des causes de décès, ce qui ne relève pas des objectifs de cette étude. Néanmoins, comme le démontrent les figures 9 et 10, les différences de mortalité peuvent être mises en relation avec certains indicateurs agrégés (au niveau communal) traduisant les inégalités socioéconomiques. Celles-ci sont généralement définies à partir des dimensions qui déterminent le positionnement social des individus : le niveau d'instruction, le statut socio-professionnel, les conditions de logement et le revenu (Cambois, Jusot, 2007 ; Kunst, Mackenbach, 1994). Si ces dimensions sont fortement interreliées, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent exercer un rôle différent sur l'état de santé et la mortalité. Ainsi, le niveau d'instruction, qui mesure le niveau de connaissance et le capital culturel, va davantage déterminer les attitudes de prévention, de recours et d'accès aux soins de santé, alors que le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et les conditions de logement se réfèrent plus au niveau de vie (Cambois, Jusot, 2007) et donc aux ressources matérielles.

La figure 9 présente la relation entre l'espérance de vie masculine à la naissance observée pour chacune commune entre 2011 et 2016 et la proportion d'hommes disposant en 2011 (selon le recensement) d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Le coefficient de détermination (R^2) est de 0,70, ce qui témoigne de la bonne association entre ces deux variables. Il en est de même pour la relation entre l'indicateur de mortalité et le revenu moyen par ménage en 2014, avec un coefficient de détermination de 0,60 (figure 10).

Figure 9. Espérance de vie masculine à la naissance (2011-2016) et % d'hommes disposant en 2011 d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Source : Registre national et recensement de 2011).

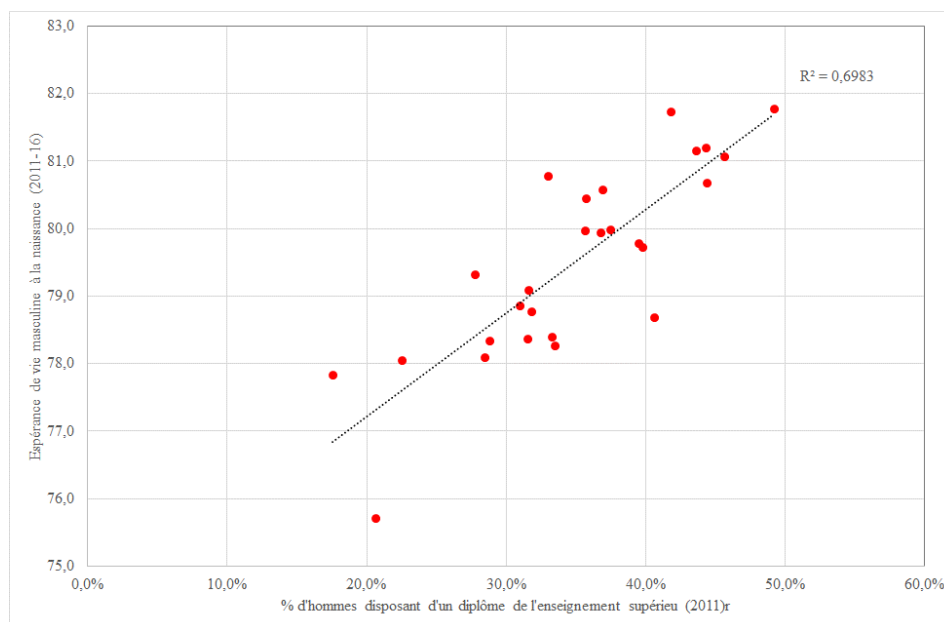
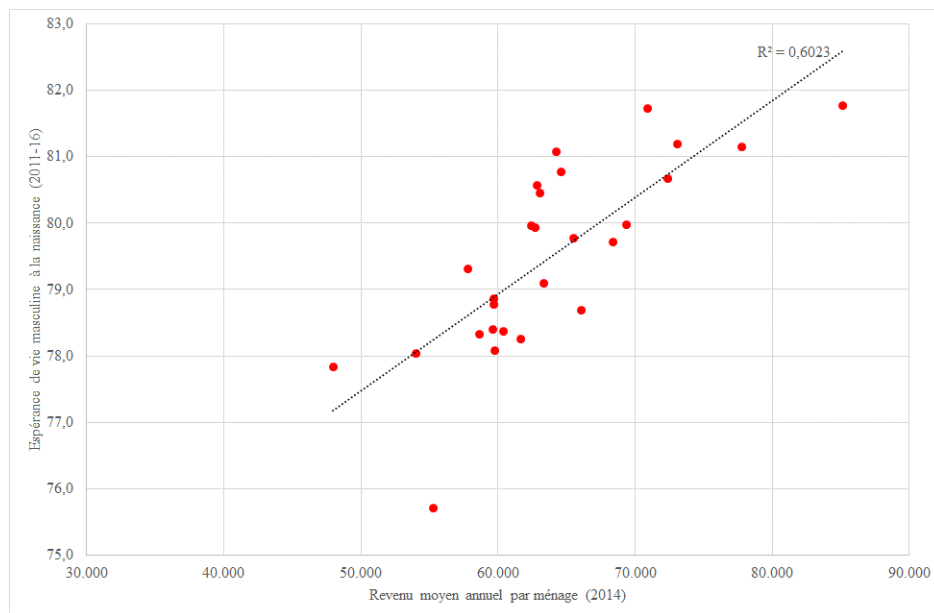


Figure 10. Espérance de vie masculine à la naissance (2011-2016) et revenu moyen par ménage en 2014
(Source : Registre national et Statistiques fiscales (DGE)).



L'ampleur des inégalités sociales de mortalité au sein de la province, comme l'accroissement des inégalités spatiales de mortalité au cours des dernières décennies, invite à s'interroger sur les changements de composition sociodémographique et par extension sur le rôle des migrations/migrants (Ghosn et al., 2012). Dans toute étude des comportements démographiques différentiels, menée à une échelle spatiale fine, il est impératif de s'interroger sur les effets de la migration et sur la sélectivité sociodémographique des migrants (Norman et al., 2005 ; Connolly, O'Reilly, 2007). Hier comme aujourd'hui, les migrations structurent profondément l'espace communal. D'une part, les migrations internes sont les principales composantes du mouvement et du renouvellement de la population à l'échelle locale. D'autre part, les migrants diffèrent des non-migrants par une série de caractéristiques - âge, sexe, situation familiale, niveau d'instruction, revenu...) et peuvent donc influencer la composition démographique et socio-économique des lieux de départ et d'arrivée et donc leur situation de mortalité. En outre, quelques rares études ont démontré (Norman et al., 2005 ; Connolly, O'Reilly, 2007 ; Brown, Leyland, 2010) que les migrants bénéficient en moyenne d'une meilleure santé et peuvent donc contribuer à améliorer le niveau de mortalité dans les zones d'accueil et à le détériorer dans les zones de départ. L'accroissement des inégalités spatiales de mortalité pourraient donc s'expliquer en partie par l'effet sélectif des migrations.

Tableau 5. L'évolution des espérances de vie féminine et masculine à la naissance (Source : Registre national)

Communes	Espérance de vie masculine à la naissance					Espérance de vie féminine à la naissance				
	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16	1991-96	1996-01	2001-06	2006-11	2011-16
Beauvechain	77,0	77,3	75,9	79,4	80,4	83,8	81,7	84,3	84,5	84,6
Braine-L'Alleud	74,2	76,2	77,5	78,2	79,9	81,2	81,9	82,9	85,0	84,4
Braine-Le-Château	75,0	75,9	76,8	77,0	78,4	80,8	81,8	82,0	82,8	83,0
Chastre	72,7	74,3	77,3	78,7	79,8	79,9	82,7	81,6	82,4	83,6
Chaumont-Gistoux	75,9	76,3	77,9	80,4	81,2	80,9	81,0	83,2	84,6	84,1
Court-St-Etienne	75,4	72,4	76,8	79,2	80,6	80,8	81,8	82,2	82,8	85,4
Genappe	75,1	75,4	76,9	77,7	80,8	80,9	81,5	81,5	84,2	84,6
Grez-Doiceau	73,6	76,6	77,1	78,9	80,0	80,8	82,7	83,1	85,5	85,0
Villers-la-Ville	74,2	77,6	77,0	78,9	78,3	80,4	83,5	82,4	82,7	85,3
Wavre	74,6	76,8	77,1	79,1	80,0	81,9	82,3	83,7	84,1	84,5
Ottignies-LLN	75,5	75,9	78,1	80,2	81,1	81,9	82,9	83,7	84,5	85,8
La Hulpe	77,4	77,2	78,9	79,3	81,2	80,4	83,1	82,9	83,4	85,1
Lasne	75,4	78,8	79,3	80,2	81,8	81,3	82,8	85,1	85,4	85,3
Rixensart	74,9	76,2	78,6	79,3	80,7	81,7	82,8	84,1	84,7	85,8
Waterloo	76,2	77,5	79,1	81,2	81,7	82,3	82,5	84,8	85,9	86,6
Incourt	73,6	77,8	77,9	78,3	79,1	81,1	84,2	85,1	86,1	86,9
Hélécine	72,6	77,5	77,3	74,2	75,7	82,7	76,9	84,6	83,0	83,6
Jodoigne	74,1	74,9	77,3	77,4	78,1	81,2	81,8	83,6	84,8	84,4
Mont-St-Guibert	74,5	75,4	75,2	77,5	78,7	79,1	80,2	82,4	84,0	82,5
Orp-Jauche	72,9	74,2	76,1	77,8	79,3	82,5	84,0	83,3	83,6	83,3
Perwez	73,9	72,5	74,9	76,2	78,9	79,9	80,9	81,4	82,8	83,7
Ramillies	73,0	75,4	76,3	77,4	78,3	81,9	83,5	81,9	83,9	83,5
Walhain-St-Paul	73,5	76,4	77,0	78,5	79,7	81,6	80,6	85,3	83,1	85,6
Ittre	75,1	74,6	77,7	78,9	78,8	80,9	79,8	81,1	81,6	84,3
Nivelles	74,9	75,4	75,2	77,2	78,4	82,1	81,6	82,7	83,7	83,4
Tubize	73,6	74,8	75,3	76,3	77,8	80,0	81,8	82,1	82,2	83,0
Rebecq	72,9	76,2	75,7	74,8	78,0	81,0	80,0	82,3	83,6	83,9
Groupe centre	74,7	76,0	77,3	78,9	80,2	81,3	82,2	83,0	84,2	84,7
Groupe nord	75,7	77,3	78,9	80,2	81,4	81,8	82,8	84,5	85,2	86,0
Groupe est	73,6	75,1	76,5	77,3	78,6	81,2	81,7	83,3	84,0	84,1
Groupe ouest	74,1	75,2	75,6	76,7	78,2	81,3	80,9	82,3	83,3	83,6
Brabant Wallon	74,6	76,0	77,2	78,5	79,8	81,3	82,0	83,2	84,2	84,7
Braine-le-Comte	73,2	74,7	75,2	75,3	77,8	79,2	80,1	81,9	82,4	82,3
Enghien	74,0	74,3	75,9	77,4	78,2	80,7	82,0	82,2	83,4	83,7
Fleurus	71,1	73,5	74,3	75,6	77,5	80,5	81,2	81,9	81,2	82,7
Les Bons-Villers	71,5	73,9	75,0	75,6	77,8	80,1	81,8	82,4	81,5	82,2
Pont-à-Celles	72,5	74,8	74,2	75,9	78,5	77,8	80,1	81,4	82,1	82,1
Seneffe	72,4	74,5	74,6	76,6	77,6	81,2	80,2	81,1	84,8	84,7
Groupe Hainaut	72,3	74,2	74,8	75,9	77,8	79,8	80,8	81,8	82,3	82,8
Hannut	71,7	74,9	73,5	77,6	78,0	80,8	81,2	80,8	82,6	84,7
Lincet	71,2	71,9	72,9	74,2	78,2	76,3	81,0	84,1	80,7	82,8
Eghezée	73,0	74,8	75,5	76,5	78,4	80,2	81,1	81,6	82,2	84,0
Sombreffe	72,4	72,4	74,2	76,3	75,2	79,2	79,7	81,5	81,7	81,4
Gembloux	74,1	75,2	76,1	77,9	78,4	80,7	81,5	82,7	83,8	84,2
Gr. Namur-Liège	72,9	74,5	75,0	77,1	77,9	80,1	81,1	81,9	82,7	83,8
Hal	75,1	75,9	76,5	77,6	79,0	81,3	81,2	82,4	83,8	84,4
Rhodes-Saint-Genèse	76,5	77,5	79,8	81,8	82,6	82,1	84,2	84,6	85,2	85,2
Groupe Flandre	75,5	76,4	77,5	78,9	80,1	81,6	82,2	83,1	84,2	84,6
Auderghem	75,6	77,7	77,5	79,1	79,1	80,5	82,7	84,1	85,0	85,5
Uccle	75,9	76,9	78,3	79,8	80,8	82,3	83,3	83,7	84,8	85,0
Watermael-Boitsfort	74,5	75,6	77,0	78,3	79,3	81,9	82,9	82,9	83,4	84,0
Woluwé-St.-Lambert	76,5	78,1	79,5	80,7	81,2	82,9	84,0	84,4	85,7	86,0
Woluwé-Saint-Pierre	77,2	78,2	81,0	80,7	82,2	83,4	83,9	86,1	85,6	86,4
Groupe Bruxelles	76,0	77,4	78,7	79,9	80,7	82,4	83,4	84,2	85,0	85,4
Wallonie	72,3	73,6	74,6	76,0	77,1	80,2	80,7	81,7	82,3	82,9

1.3. Migrations et choix résidentiels : l'impact de la distance et du cycle de vie

Les migrations internes et plus précisément les choix résidentiels qui en découlent s'inscrivent dans deux approches explicatives complémentaires : une approche économique focalisée sur la distance entre le lieu de résidence et le lieu de travail et une approche démographique centrée sur le cycle de vie des individus et des ménages.

La distance est une contrainte forte à la migration et elle occupe une place importante dans la plupart des modèles explicatifs (Termote, 2003). Pour les économistes, l'étalement urbain s'explique en grande partie par deux évolutions concomitantes (Cavailhes, 2004 ; Thisse et al., 2003). L'augmentation du niveau de vie a favorisé l'accès à la propriété et donc une demande de consommation de logement et d'espace de plus en plus importante. Parallèlement, le développement du parc automobile et des infrastructures (auto)routières, et donc la baisse continue du coût d'utilisation de la voiture privée, ont rendu plus attractives des localisations résidentielles distantes des centres urbains et des pôles d'emploi. Ainsi, l'approche économique postule que les choix résidentiels périurbains découlent de l'arbitrage entre le coût du logement et celui des déplacements et donc de comportements économiques rationnels. Plus précisément, l'évolution des marchés fonciers et immobiliers, la disponibilité des logements et des terrains à bâtir, l'évolution du coût des déplacements ainsi que du niveau de vie des ménages sont susceptibles d'influencer l'intensité et le sens des migrations internes entre communes. Ces modèles n'intègrent que très rarement d'autres facteurs pouvant influencer les choix résidentiels tels que l'attachement au lieu de naissance, l'attrait de l'environnement architectural ou social, la proximité de la famille, la qualité de l'environnement et de vie, les opportunités d'emploi et les services, etc., (Lateurbach, Pillemer, 2001 ; Brun, Bonvalet, 2002).

L'approche démographique postule que les choix résidentiels varient selon le cycle de vie familial et professionnel, et donc d'événements structurés par l'âge, le sexe et la situation de ménage (Courgeau, Lelièvre, 2003). A chaque période clé du cycle de vie correspond un type de milieu de résidence (Feijten et al., 2008). Très brièvement, l'offre d'emploi et de logements ainsi que les atouts socioculturels des villes rencontrent les aspirations de nombreux jeunes adultes au moment de leur émancipation du domicile des parents, alors que les communes périurbaines rencontrent davantage les attentes (logements plus vastes et indépendants, accès à la propriété, cadre champêtre, etc.) des couples âgés de 30-45 ans et de leurs enfants. Pour les parents, la phase du « nid vide » (départ des enfants) correspond souvent à l'âge de la retraite et peut se traduire par des options migratoires guidées par la recherche d'un logement plus adéquat à la réduction de la taille de la famille et/ou d'un environnement plus approprié. C'est ce qui explique notamment les migrations de retraités vers les communes du littoral et vers les Ardennes. En d'autres termes, à chaque étape du cycle de vie des personnes semble correspondre un type de communes, lesquelles interagissent alors comme des partenaires associés et non comme des concurrentes (Eggerickx et al., 2002).

1.3.1. Migrations internes et âge : l'effet de la périurbanisation

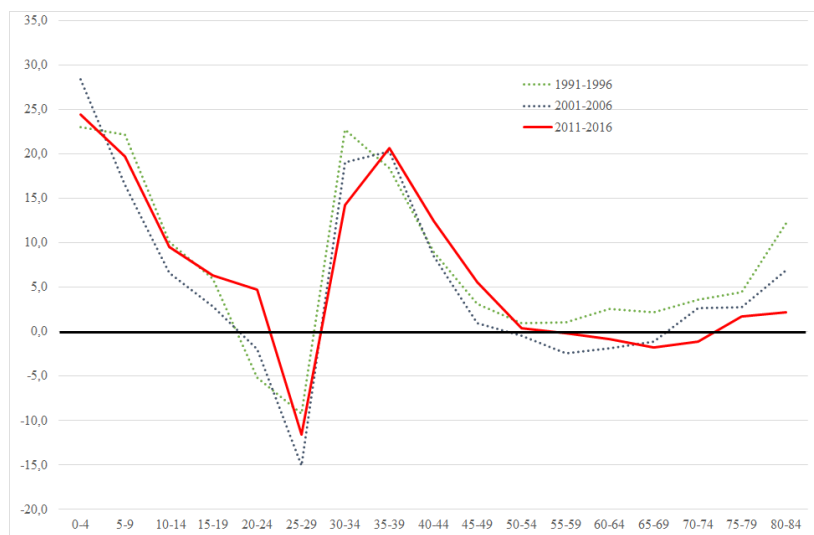
Cet effet d'âge structure largement les migrations vers et hors du Brabant Wallon. L'analyse des migrations portera essentiellement sur les soldes migratoires en fonctions de l'âge. Un solde migratoire positif signifie que pour le groupe d'âge considéré, la commune ou le groupe de communes enregistre davantage d'immigrations (entrées) que d'émigrations (sorties) et qu'il y a donc attractivité migratoire. En revanche, si l'émigration l'emporte sur l'immigration, on parlera plutôt de 'répulsivité migratoire'.

Très globalement, la province est très attractive pour les adultes de 30-45 ans et leur(s) enfant(s) et répulsive pour les jeunes adultes de 20-29 ans : il s'agit là d'un schéma migratoire par âge typiquement périurbain (Eggerickx et al., 2002). La figure 11 présente l'évolution des soldes migratoires par âge du Brabant Wallon. Depuis 1991, le profil de la courbe et l'intensité des soldes migratoires ont peu évolué, si ce n'est un déplacement de la classe modale vers la droite de la distribution⁴. Il en résulte un maintien, voire un renforcement, du processus de périurbanisation et un vieillissement du calendrier d'accès à l'espace communal brabançon. Ce dernier s'explique par une tendance structurelle au prolongement des

⁴ En 1991-1996, il s'agissait du groupe d'âges de 30-34 ans et en 2011-2016, de celui des 35-39 ans.

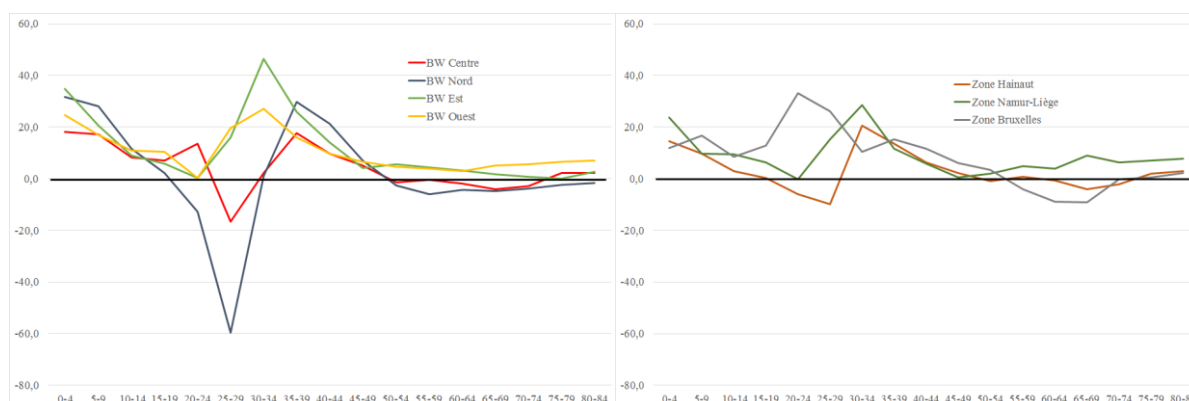
études et à un accès plus difficile au premier emploi qui retardent la constitution de la famille et l'accès à la propriété. Par ailleurs, l'augmentation rapide du coût du logement et son prix très élevé, notamment en Brabant Wallon, peuvent également contribuer au vieillissement du calendrier migratoire, les ménages mettant plus de temps à accumuler le capital nécessaire à l'achat d'un logement.

Figure 11. L'évolution des soldes migratoires par âge (%) du Brabant Wallon
(Source : Registre national)



Ce profil migratoire typiquement périurbain est commun à toutes les communes ou ensemble de communes brabançonnaises, à l'exception notoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (figure 12 et tableau 6). Celle-ci se caractérise par une forte attractivité des 20-29 ans et par une répulsivité importante des adultes de 30-49 ans. Il s'agit d'un profil migratoire de type urbain, dans lequel le poids de l'entité de Louvain-la-Neuve est particulièrement important (Eggerickx et al., 2016).

Figure 12. Les soldes migratoires par âge (%) des différentes zones en 2011-2016
(Source : Registre national)



Au-delà de cette tendance commune, trois éléments majeurs peuvent être identifiés (figure 12) :

- Les zones Est (surtout) et Ouest sont actuellement les plus attractives et affichent des bilans migratoires pour toutes les tranches d'âges.
- Les bilans migratoires des jeunes adultes de 22-29 ans sont très positifs dans les zones Est et Ouest, alors qu'ils sont négatifs dans les zones Nord et Centre. On peut poser l'hypothèse que dans ces deux zones, l'accessibilité au logement pour les jeunes ménages est très faible, compte tenu des coûts pratiqués, et qu'il y a donc report des 'choix' résidentiels vers les zones plus décentrées de l'Est et

de l'Ouest du Brabant Wallon, auxquelles on peut associer les espaces périphériques du Hainaut et de la Hesbaye namuroise et liégeoise.

Figure 13. L'évolution des soldes migratoires par âge (%) selon les différentes zones
(Source : Registre national)

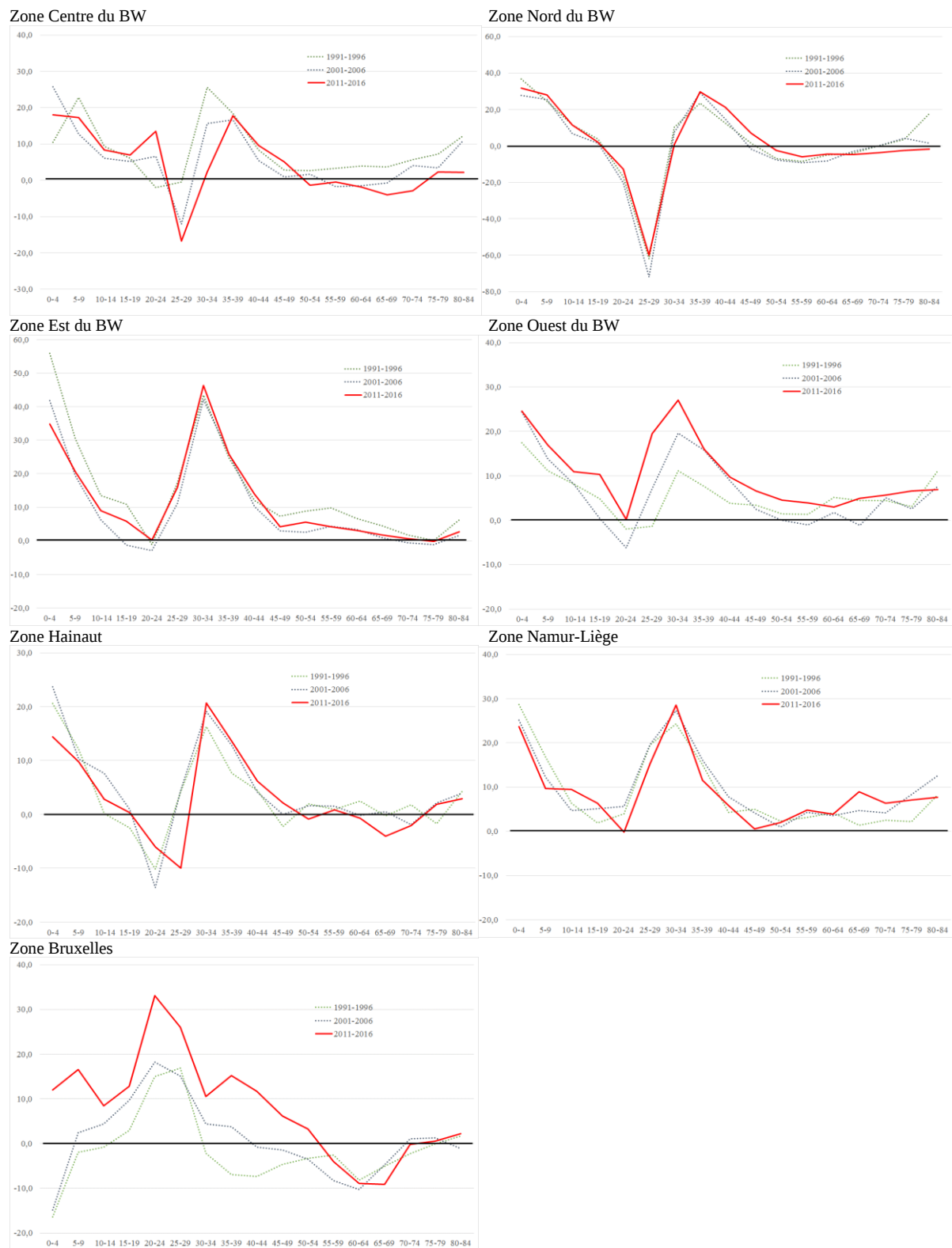


Tableau 6. Les soldes migratoires par groupe d'âges (Source : Registre national)

Communes	1991-1996					2001-2006					2011-2016				
	< 20	20-29	30-49	50-74	75+	< 20	20-29	30-49	50-74	75+	< 20	20-29	30-49	50-74	75+
Beauvechain	13,5	-8,2	18,4	0,1	2,2	13,3	-21,3	21,3	-4,1	-6,6	20,1	-1,9	22,6	-2,2	-17,3
Braine-l'Alleud	17,3	-20,5	14,3	0,0	26,4	11,9	-7,8	14,8	-1,9	19,5	13,3	-6,6	13,5	-1,6	4,1
Braine-le-Château	11,0	-9,2	21,2	3,4	17,6	9,2	-3,5	9,3	-3,6	14,6	18,9	-19,9	27,8	0,5	5,1
Chastre	14,7	-3,3	19,2	4,2	7,3	10,8	-30,6	13,0	-8,1	19,7	22,7	-24,0	28,6	-1,8	10,9
Chaumont-Gistoux	19,8	-10,9	23,6	12,3	2,0	16,4	-25,8	17,9	0,1	10,7	8,7	-19,4	12,8	0,0	-7,3
Court-St-Etienne	9,7	6,7	18,1	-2,8	-10,0	19,1	-1,4	14,8	-2,1	-0,7	10,5	-3,1	12,7	-0,9	-12,0
Genappe	13,5	-4,0	13,7	1,1	0,3	7,9	-25,7	14,3	-3,0	-1,8	9,3	-14,2	13,9	-5,6	0,2
Grez-Doiceau	13,4	1,7	24,5	6,4	20,2	9,9	-14,4	15,0	0,7	18,2	11,6	-14,7	12,9	-1,7	16,5
Villers-la-Ville	16,4	6,2	20,7	1,8	-18,0	5,1	-6,8	14,5	1,8	-0,3	5,0	-11,0	12,1	-3,0	-9,2
Wavre	6,8	-6,3	6,0	8,1	24,4	7,8	-9,2	7,5	2,8	9,6	10,7	-2,9	10,7	-2,2	4,5
Ottignies-LLN	14,8	26,3	7,2	4,6	13,4	1,2	32,1	-10,7	6,8	25,8	-0,4	27,2	-23,6	-2,0	14,7
La Hulpe	-10,6	-24,7	-2,6	-7,5	9,6	-1,2	-20,4	15,9	-7,2	20,9	10,9	-19,4	7,0	-1,0	14,2
Lasne	17,6	-37,3	19,1	-5,2	39,3	15,4	-43,0	14,2	-7,1	6,4	21,3	-37,1	16,2	-7,1	-4,4
Rixensart	13,8	-29,6	12,7	-3,6	8,5	5,0	-39,1	9,5	-6,3	-1,0	10,4	-24,3	13,2	-3,1	6,8
Waterloo	18,2	-45,7	11,4	-6,4	23,7	17,6	-51,0	12,7	-5,5	10,8	18,8	-39,5	18,3	-4,6	0,9
Incourt	33,9	7,2	32,9	6,3	-14,7	17,5	1,9	21,6	5,8	-7,6	19,4	4,2	34,6	5,9	-18,8
Hélécine	4,9	-18,4	4,0	3,6	-2,4	23,4	6,4	27,0	0,2	-32,4	8,7	23,1	18,4	4,1	-12,6
Jodoigne	26,5	14,0	25,0	7,5	12,9	11,3	9,0	21,4	7,9	3,8	10,9	-3,0	16,5	2,9	6,0
Mont-St-Guibert	9,0	19,0	20,8	7,1	38,1	7,8	-6,7	17,4	-1,8	20,1	7,9	24,4	10,1	4,4	14,0
Orp-Jauche	29,9	9,8	26,4	5,5	-0,9	13,5	3,3	19,4	1,9	3,1	15,1	-0,7	19,7	2,1	1,6
Perwez	20,5	10,4	19,3	6,9	13,9	5,4	12,0	12,9	-1,4	14,3	18,0	31,7	31,1	10,7	16,3
Ramillies	15,9	-5,7	24,8	6,8	-11,1	4,9	-1,8	21,1	1,2	-13,9	3,8	-14,2	18,1	-3,4	-23,5
Walhain	17,2	9,9	20,2	6,8	-2,1	18,4	4,7	22,0	-0,3	-6,6	20,5	0,8	26,1	0,8	2,6
Ittre	18,4	-9,9	23,8	-0,3	35,1	9,9	14,8	19,6	0,3	29,1	6,5	-2,6	14,9	0,9	67,9
Nivelles	0,3	3,5	-2,1	5,7	3,3	3,3	7,5	2,8	0,6	9,9	9,9	23,3	11,9	7,7	9,5
Tubize	11,7	-4,9	7,7	2,2	1,4	14,3	-5,1	15,1	0,8	-1,7	18,5	3,2	19,3	3,2	0,1
Rebecq	13,3	-3,5	15,3	1,4	7,8	6,9	-14,4	18,2	0,8	-5,7	8,9	-6,1	9,7	-0,1	-6,9
Groupe Centre	10,9	-1,2	14,1	3,7	13,4	9,1	-2,4	9,4	0,2	12,5	10,3	-0,5	8,7	-1,9	4,0
Groupe Nord	14,0	-36,9	11,9	-5,4	19,5	11,7	-42,8	12,4	-6,2	7,4	13,7	-32,4	15,1	-4,3	3,2
Groupe Est	21,0	8,5	22,7	6,6	6,1	11,6	4,2	19,8	2,3	0,3	13,2	7,7	21,3	3,5	1,1
Groupe Ouest	8,2	-1,6	6,6	3,3	6,7	8,6	0,6	11,5	0,7	5,8	12,7	10,0	14,5	4,3	10,1
Braine-le-Comte	1,2	-2,7	-2,0	1,8	0,2	2,9	-7,6	-0,5	-0,7	-1,8	4,8	-5,2	6,6	0,7	0,0
Enghien	9,1	-1,6	10,8	-1,3	17,1	5,5	-3,0	6,9	-2,3	9,6	2,0	-4,5	10,3	-1,5	6,0
Fleurus	2,3	-0,9	11,7	-2,0	11,7	5,4	-14,8	7,8	-2,5	4,6	4,1	-12,7	8,7	-3,4	9,8
Les Bons-Villers	8,0	-17,4	11,4	4,4	19,8	9,1	-20,5	10,1	-3,0	21,6	10,7	-10,5	15,3	-0,8	35,3
Pont-à-Celles	5,8	1,0	8,0	1,7	-3,2	9,5	-1,9	11,6	5,2	5,8	4,6	-17,7	11,0	-4,2	-3,2
Seneffe	5,9	-0,9	9,8	4,5	11,2	17,7	16,6	24,7	4,6	9,3	6,4	4,9	11,3	2,8	5,4
Groupe Hainaut	5,0	-2,7	7,0	1,4	7,1	7,6	-4,2	8,8	0,6	6,5	4,9	-7,9	10,1	-1,1	5,7
Hannut	13,5	13,6	15,6	8,6	4,7	15,8	10,3	21,8	10,4	8,1	9,5	-9,0	15,3	4,8	2,5
Lincet	13,0	-7,3	13,4	-7,8	17,8	11,7	6,1	16,3	3,8	12,3	8,7	-11,6	9,9	1,7	31,6
Eghezée	11,1	8,0	14,3	4,3	17,5	8,8	-2,4	12,4	0,1	14,4	9,9	-7,7	13,2	3,4	19,3
Sombreffe	7,8	1,1	9,7	-0,5	13,1	6,1	5,1	9,3	-1,9	28,8	10,4	-7,6	15,8	-1,0	1,0
Gembloux	7,4	19,2	10,8	0,5	6,5	4,4	26,0	10,8	2,1	5,6	8,5	30,2	6,0	8,1	13,4
Gr. Namur-Liège	9,9	12,2	12,7	2,7	9,9	8,6	12,9	13,8	3,3	11,3	9,3	7,6	11,2	4,8	11,6
Uccle	1,6	13,7	-4,2	-6,2	2,1	5,3	12,1	3,2	-6,2	5,9	12,1	25,0	12,5	-3,6	8,7
Watermael-Boitsfort	2,8	8,0	-2,9	-1,8	6,4	-0,5	-8,3	-3,1	-1,7	-8,4	19,4	3,5	12,6	-5,0	-6,0
Woluwé-St-Lambert	-13,4	25,9	-13,1	-4,6	-4,0	0,5	38,1	0,2	-2,9	-10,8	3,8	53,6	4,2	-1,5	-12,1
Woluwé-St-Pierre	1,7	12,3	0,9	-2,1	1,3	1,1	9,1	2,4	-8,3	-3,4	12,5	16,4	16,3	-5,0	3,2
Groupe Bruxelles	-2,0	16,0	-5,3	-4,4	0,9	2,5	16,6	1,4	-5,2	-2,2	11,0	29,4	10,9	-3,6	0,5

La figure 13 présente pour chacune des zones considérées l'évolution depuis 1991 des bilans migratoires selon l'âge. L'intensité de ces indices et la configuration de la courbe sont très stables dans le cas des zones Nord et Est. L'attractivité migratoire, notamment entre 25 et 34 ans, s'intensifie nettement dans la zone ouest, alors que dans la zone centre, la répulsivité migratoire des 25-29 ans augmente et s'accompagne d'un vieillissement du calendrier de la migration. Ces deux tendances sont le signe d'un accès au logement de moins en moins aisé, notamment pour les jeunes générations d'adultes, à l'instar de ce que l'on observe depuis plusieurs décennies dans les communes du Nord de la province.

1.3.2. Origines-destination des migrations internes : l'extension spatiale de la périurbanisation

Le Brabant Wallon fait partie de l'espace périurbain bruxellois et est depuis plusieurs décennies largement bénéficiaire des échanges migratoires avec l'agglomération de Bruxelles (Eggerickx, 2003). Il est par contre déficitaire par rapport aux arrondissements voisins de Namur, Waremmes, Soignies et Charleroi, et cette tendance s'est renforcée (Figure 14). Ce renforcement est en grande partie lié à l'augmentation des taux d'émigration du Brabant Wallon vers les arrondissements périphériques, laquelle concerne essentiellement les jeunes adultes de 20 à 30 ans (figure 15). Entre 25 et 30 ans, les indices ont doublé entre les périodes quinquennales 1991-95 et 2009-14, confirmant que les jeunes ménages brabançons contribuent de plus en plus à l'extension spatiale de la périurbanisation et éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver un logement à des prix abordables en Brabant Wallon.

Figure 14. L'évolution des taux de migrants et du bilan migratoire du Brabant Wallon par rapport aux arrondissements contigus (Source : Registre national)

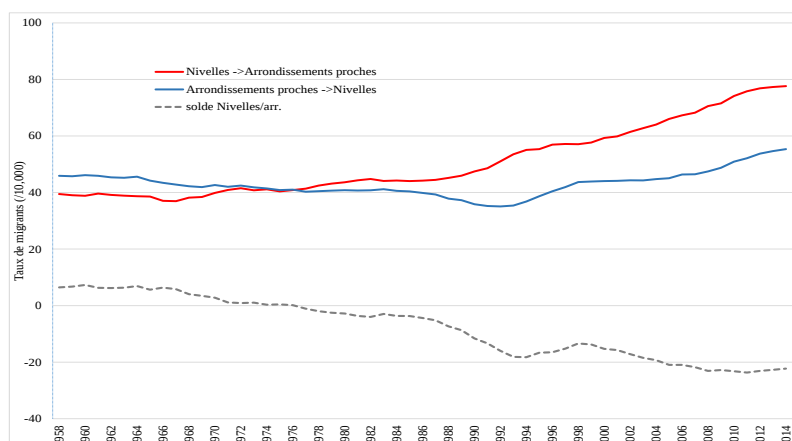
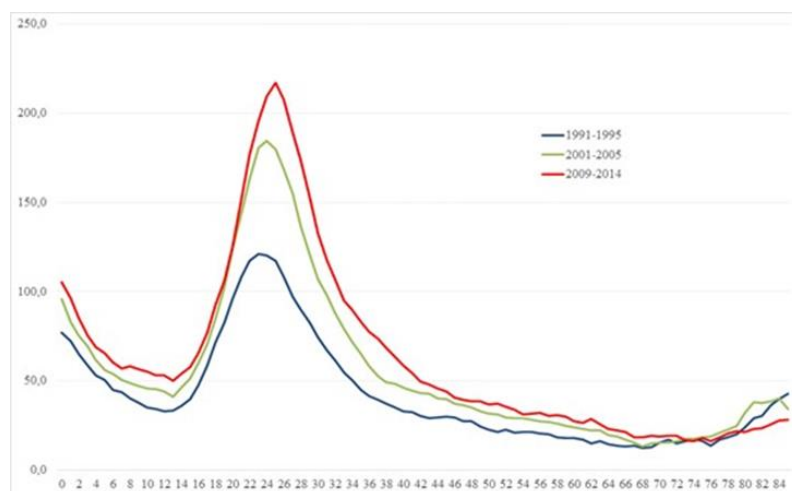


Figure 15. L'évolution des taux de sortants selon l'âge du Brabant Wallon vers les arrondissements voisins (source : Registre national)



Cette analyse peut être affinée en recourant à l'analyse des flux de migrants origine-destination à l'échelle communale. Un premier jeu de cartes présente pour la province du Brabant Wallon, considérée comme un tout, les soldes migratoires par rapport aux communes de provenance et de destination. Nous ne considérerons ici que les tranches d'âges 20-29 ans et 30-49 ans, les plus impliquées dans le processus de périurbanisation et celles pour lesquelles les taux de migration sont les plus élevés⁵. En rouge, figurent les communes qui enregistrent des gains migratoires par rapport au Brabant Wallon, et en bleu, celles qui se caractérisent par des pertes migratoires. Nous avons également identifié par des points représentant au moins 10 migrants, les communes de provenance et de destination des migrants. Signalons d'emblée, que pour tous les groupes d'âges considérés, ces lieux de provenance et de destination sont quasiment identiques, confirmant ainsi l'existence de bassins migratoires spécifiques (Charlier et al., 2016). Notre analyse des cartes portera sur les bilans migratoires et les notions 'd'attraction-répulsion' en fonction de l'âge.

Figure 16a. Solde migratoire et lieu de destination des émigrants de 20-29 ans du Brabant Wallon (1991-1996)

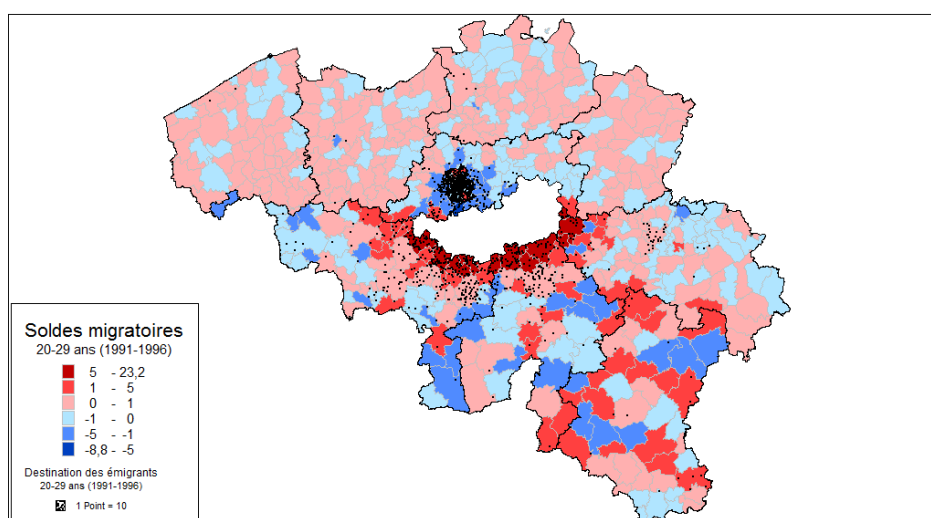
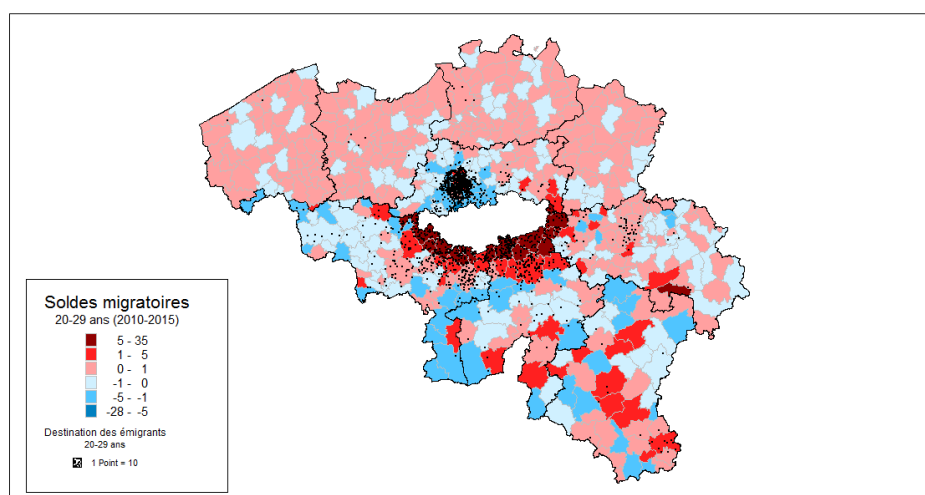


Figure 16b. Solde migratoire et lieu de destination des émigrants de 20-29 ans du Brabant Wallon (2011-2016)



⁵ Les taux de migrations des personnes âgées de 50-74 ans et de 75 ans et plus sont très faibles. Leur interprétation à l'échelle des communes est sujette à caution, compte tenu du problème des petits nombres (Eggerickx, Poulain, 1996).

Au cours des deux périodes d'observation (figures 16a et 16b), les soldes migratoires des jeunes brabançons de 20-29 ans sont déficitaires par rapport à Bruxelles, mais aussi par rapport à une bande de communes entourant à l'Ouest, au Sud et à l'Est la province. Cette bande de commune s'est élargie au fil du temps, notamment vers le Namurois, le long de l'axe autoroutier E411. Cela traduit notamment les difficultés d'accès au logement locatif (rare et cher) et à la propriété en Brabant Wallon, une région où les coûts du logement sont parmi les plus élevés du pays. Par ailleurs, dans une étude récente (Eggerickx, Brée, 2016) portant sur les périodes d'observation 1981-1990 et 2005-2014 et basée sur les taux de sortants (émigration) nous avons mis en évidence trois traits majeurs :

- L'augmentation très importante des taux de sortants de 20-29 ans en direction des communes frontalières situées au sud du Brabant Wallon. Entre 1981-1990 et 2005-2014, les taux ont triplé, voire quadruplé pour certaines communes (Gembloux, Andenne, Sambreville...) soulignant ainsi la volonté de ne pas trop s'éloigner du Brabant Wallon et de l'agglomération bruxelloise qui reste un pôle d'emploi majeur, et donc l'impact de la distance sur la propension à migrer et les choix résidentiels.
- Les taux de sortants de 20-29 ans du Brabant Wallon vers toutes ces communes périphériques sont très nettement supérieurs à ceux des 30-44 ans, alors que la situation inverse a été observée pour les flux orientés de Bruxelles vers le Brabant Wallon. Ceci souligne que ces jeunes adultes de 20-29 ans sont des acteurs majeurs de l'extension spatiale de la périurbanisation et que leur rôle à ce niveau s'est amplifié au cours de ces dernières décennies.
- Si l'agglomération bruxelloise reste une destination privilégiée des jeunes brabançons, les taux de sortants des 20-29 ans ont diminué de 20 à 30% vers toutes les communes bruxelloises entre les périodes 1991-2000 et 2005-2014.

En ce qui concerne les personnes âgées de 30-49 ans, tant en 1991-1996 qu'en 2011-2016, l'agglomération bruxelloise et les communes flamandes ceinturant la capitale affichent des bilans migratoires très largement déficitaires par rapport au Brabant Wallon. Cela confirme, pour cette tranche d'âge, les liens migratoires entre cette province et Bruxelles et sa périphérie. Inversement, le Brabant Wallon présente des bilans migratoires très négatifs avec toutes les communes francophones la ceinturant d'Ouest en Est. Entre les deux périodes d'observation, l'intensité des bilans migratoires s'est renforcée et on observe une extension spatiale très nette du phénomène qui couvre désormais tout le Nord du Namurois, en ce compris la capitale wallonne.

Figure 17a. Solde migratoire et lieu de provenance des immigrants de 30-49 ans en Brabant Wallon (1991-1996)

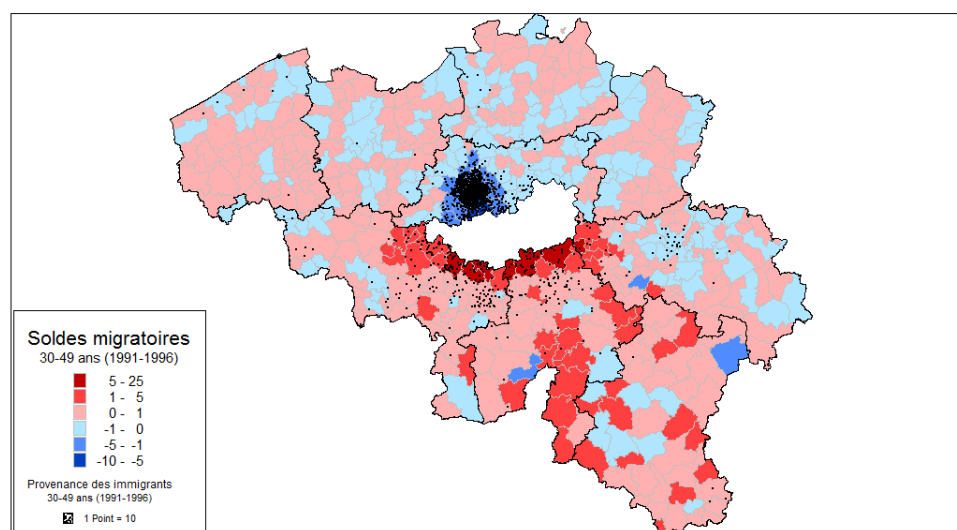
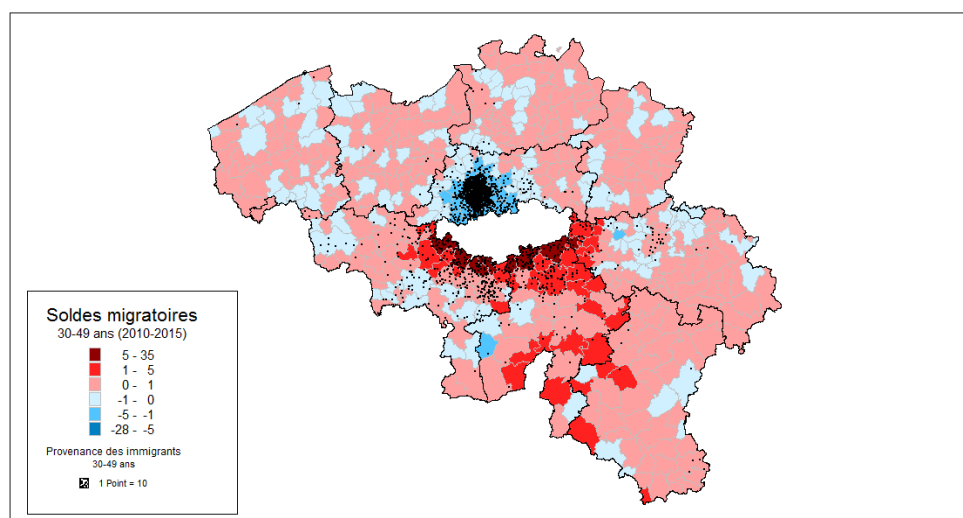


Figure 17b. Solde migratoire et lieu de provenance des immigrants de 30-49 ans en Brabant Wallon (2011-2016)



Les figures suivantes (18 à 21) concernent les bilans migratoires des mêmes tranches d'âges (20-29 ans et 30-49 ans) et des mêmes périodes d'observation (1991-1996 et 2011-2016) mais en distinguant les 4 zones du Brabant Wallon. Pour chacune d'entre elles, les échanges migratoires avec toutes les autres communes du pays, y compris celles des autres zones du Brabant Wallon, sont considérés. Les éléments suivants peuvent être dégagés de ces cartes :

- Dans tous les cas considérés (zone, période et âge), il y a un effet très net de contiguïté spatiale et donc de distance. Les échanges migratoires privilégiés (à l'entrée comme à la sortie) concernent les communes situées à proximité de chacune des zones. En d'autres termes, chacune d'elles dispose d'un bassin migratoire plus ou moins spécifique ; c'est très net dans le cas des zones Est et Ouest.
- L'extension spatiale de l'attractivité migratoire par rapport à chacune des zones concerne davantage les personnes de 20-29 ans que celles âgées de 30-49 ans. Pour le premier groupe d'âge, l'effet de 'mise à distance spatiale' est donc plus prononcé, soulignant probablement des difficultés accrues d'accès au logement.
- Par rapport aux communes de la zone Centre (figures 18), les communes bruxelloises situées à l'Ouest d'un axe reliant Watermael-Boitsfort à Jette présentent aux deux périodes des bilans migratoires légèrement positifs pour les jeunes adultes de 20-29 ans. Ils sont en revanche légèrement négatifs pour les communes bruxelloises situées à l'Est de cet axe. Cette répulsivité migratoire est également marquée par rapport aux communes néerlandophones situées à la périphérie Sud de Bruxelles et surtout par rapport à la zone Nord du Brabant Wallon. En d'autres termes, les jeunes adultes de 20-29 ans accèdent peu à ces communes, alors qu'à contrario, les personnes de même âge résidant dans celles-ci accèdent davantage aux communes du Centre du Brabant Wallon. Pour ces mêmes générations, toutes les communes des zones Est et Ouest ainsi que celles bordant les limites francophones du Brabant Wallon affichent des bilans migratoires très positifs par rapport au Centre du Brabant Wallon. Il s'agit là des principales zones/communes de destination des 20-29 ans qui quittent le Centre du Brabant Wallon. Entre les deux périodes d'observation, cette attractivité migratoire s'est intensifiée et s'est étendue spatialement, couvrant en 2011-2016 une large part du Nord et de l'Est du Namurois. Globalement, les mêmes conclusions s'appliquent aux groupes de 30-49 ans, si ce n'est que les communes de l'agglomération bruxelloise sont presque systématiquement répulsives.

Figure 18a. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone centre du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

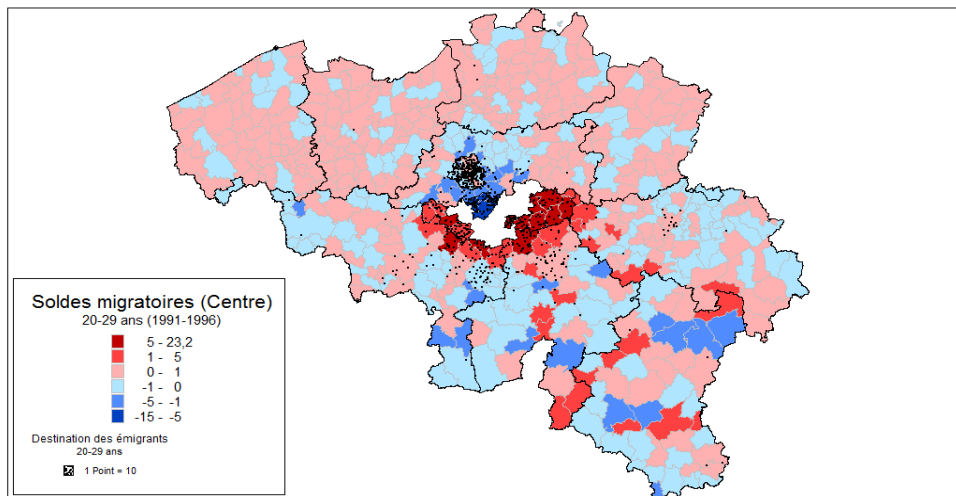


Figure 18b. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone centre du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)

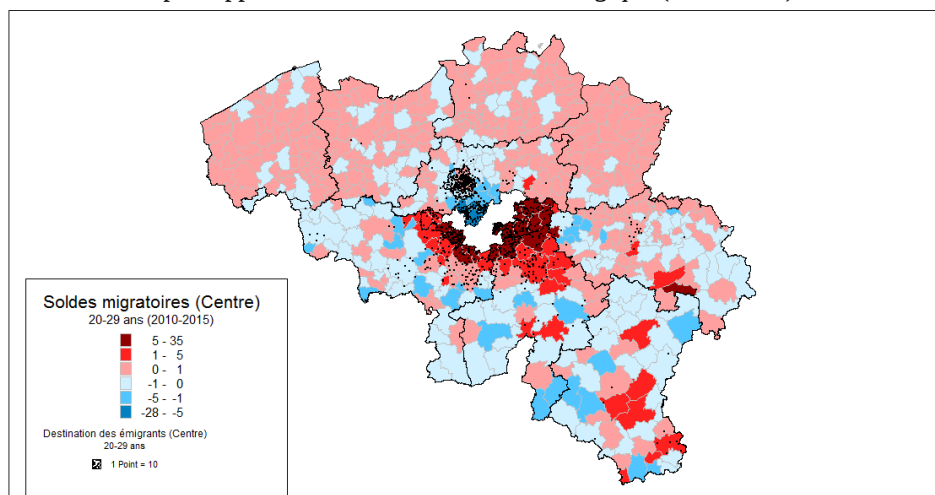


Figure 18c. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone centre du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

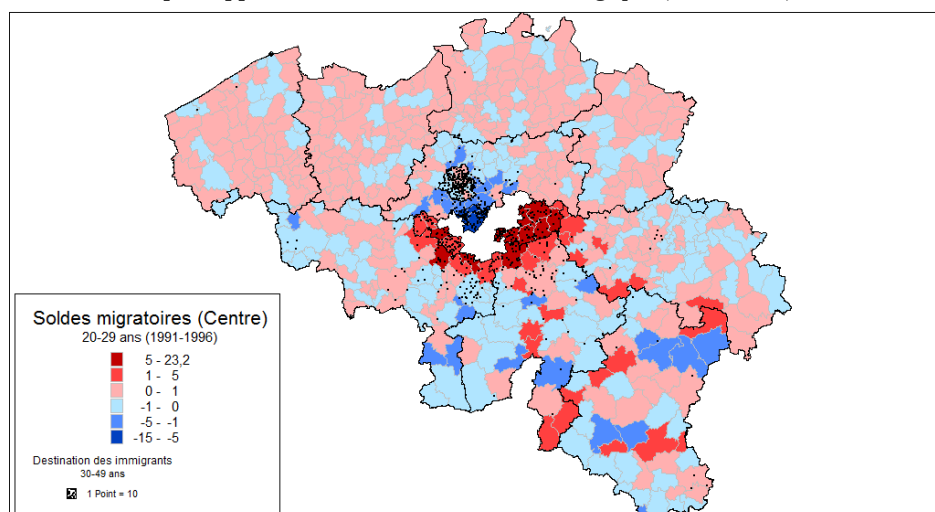
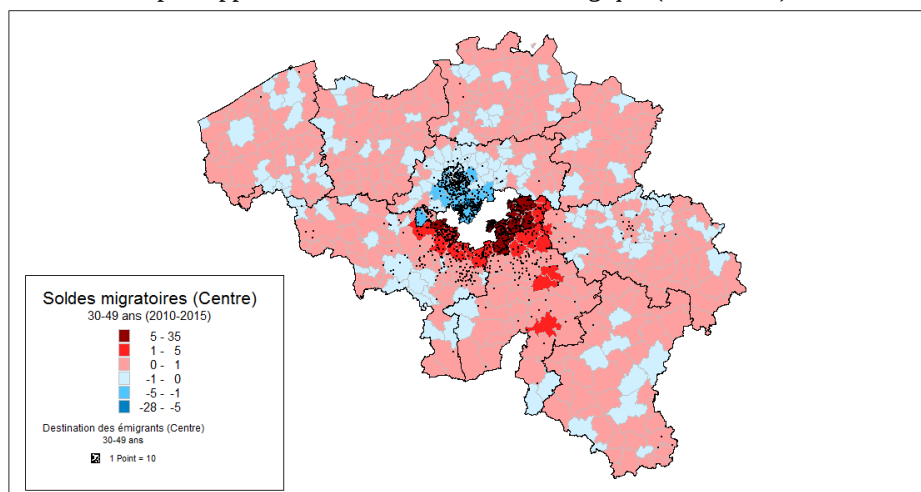


Figure 18d. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone centre du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)



- Par rapport aux communes de la zone Nord (figures 19), les communes bruxelloises demeurent globalement attractives pour les jeunes adultes de 20-29 ans. Il en est de même des communes des autres zones du Brabant Wallon, où ce groupe d'âge semble accéder assez aisément au logement. Entre les deux périodes, l'attractivité migratoire des communes du Centre, de l'Est et de l'Ouest du Brabant Wallon s'est renforcée, alors que l'extension spatiale du processus en dehors des limites du Brabant Wallon est davantage contenue. Il en est de même pour le groupe d'âge des 30-49 ans : leur 'redéploiement migratoire' s'opère essentiellement dans les autres zones du Brabant Wallon, alors que ceux qui s'installent dans les communes de la zone Nord proviennent surtout de l'agglomération bruxelloise et des communes flamandes situées au sud de celle-ci (notamment pour la période 2011-2016).

Figure 19a. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Nord du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

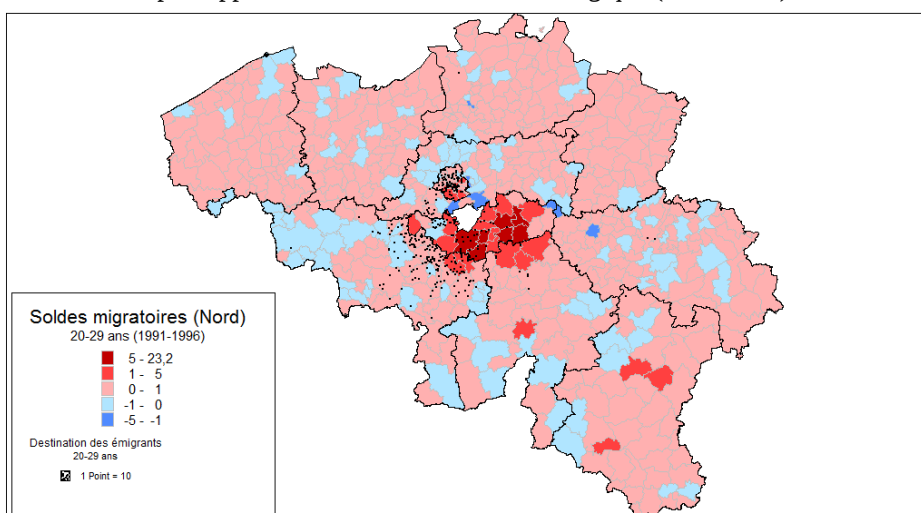


Figure 19b. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Nord du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)

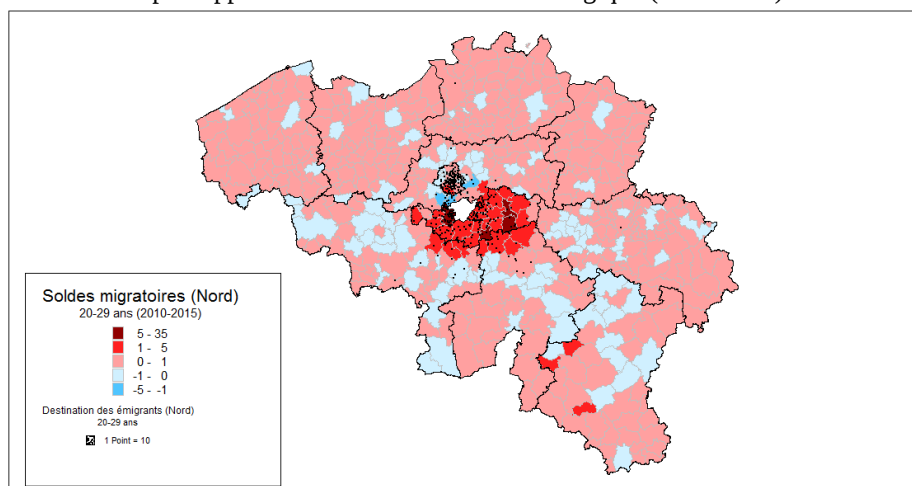


Figure 19c. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone Nord du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

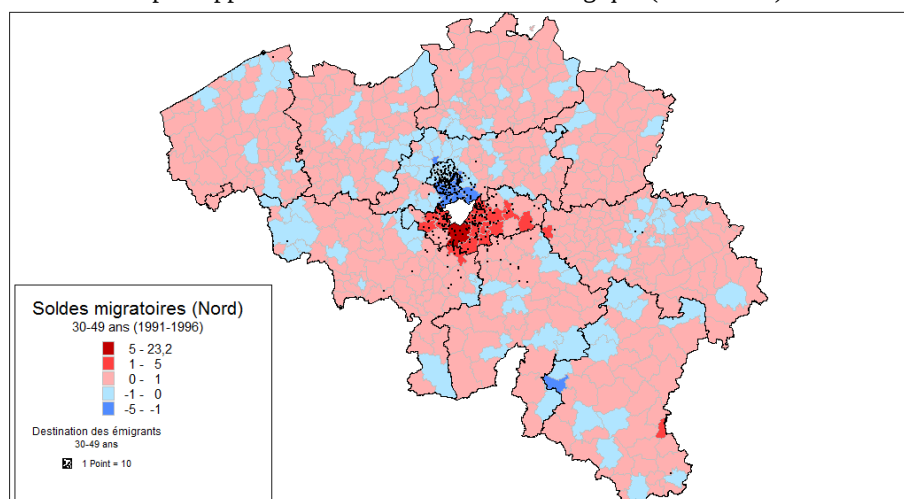
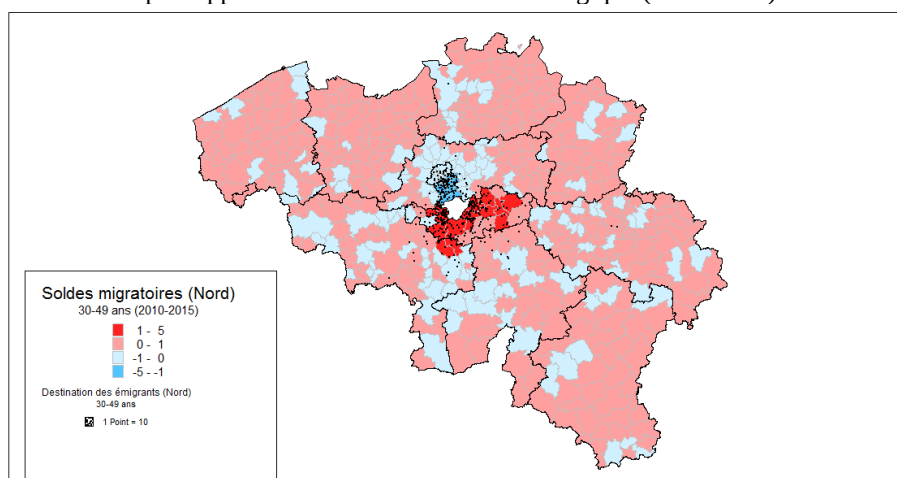


Figure 19d. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone Nord du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)



- Par rapport aux communes de la zone Est (figures 20). Contrairement aux deux zones précédentes, toutes les communes de l'agglomération bruxelloise présentent des bilans migratoires négatifs en 1991-1996 pour les jeunes de 20-29 ans issus de la zone Est du Brabant Wallon. Il ne s'agit donc pas pour eux d'un lieu de destination préférentiel, même si pour la période plus récente, les bilans migratoires par rapport à la plupart des communes bruxelloises sont très légèrement positifs. Pour les deux périodes, cette zone Est affiche avec les communes du Centre et du Nord de la zone, et dans une moindre mesure celles de l'Ouest, des bilans migratoires négatifs : peu de jeunes adultes originaire de l'est du Brabant Wallon accèdent à ces communes, alors qu'ils sont sensiblement plus nombreux en sens inverse. Par contre, les communes de la Hesbaye liégeoise et du Nord de la province de Namur sont davantage attractives pour cette tranche d'âge : l'intensité des bilans migratoire s'est globalement renforcée depuis 1991-1996 sans qu'il y ait pour autant un réel développement spatial de ce processus au-delà de ces quelques communes. Les mêmes observations concernent le groupe d'âges des 30-49 ans.

Figure 20a. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Est du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

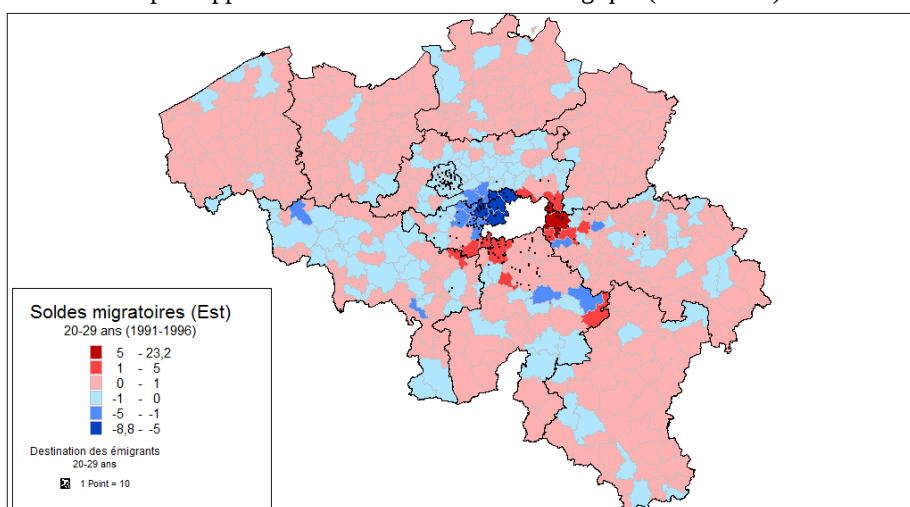


Figure 20b. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Est du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)

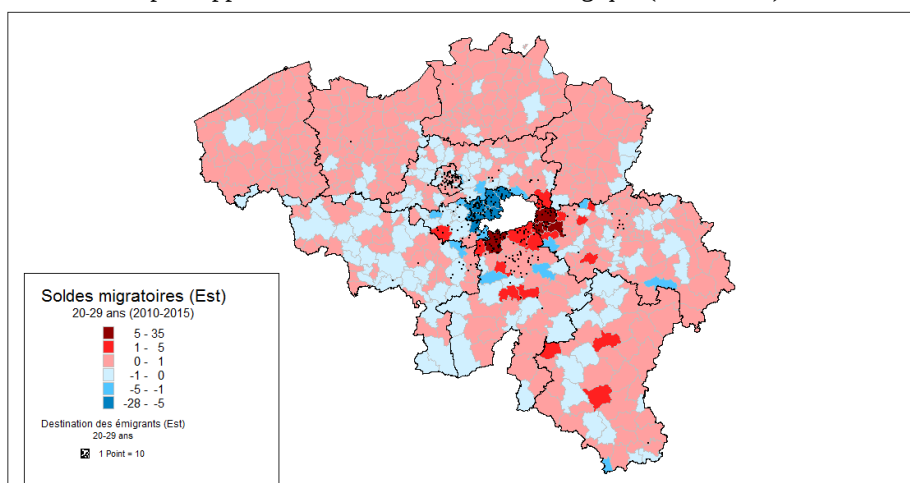


Figure 20c. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone Est du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

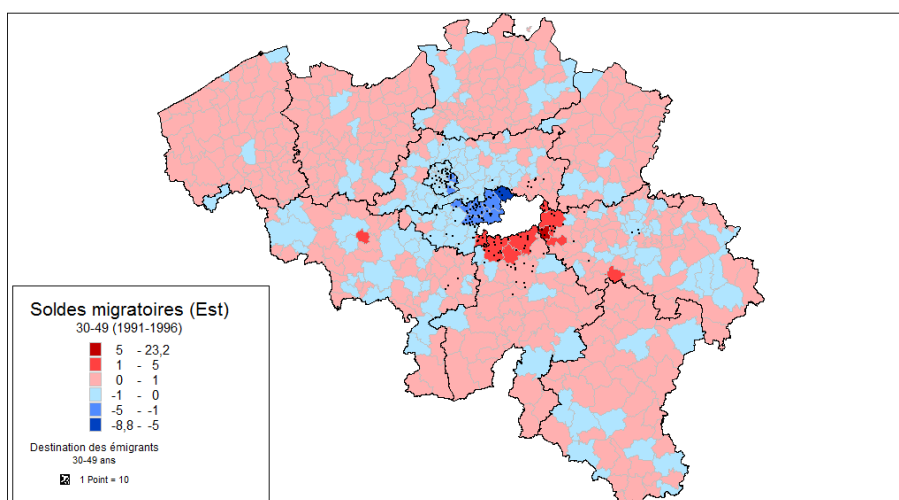
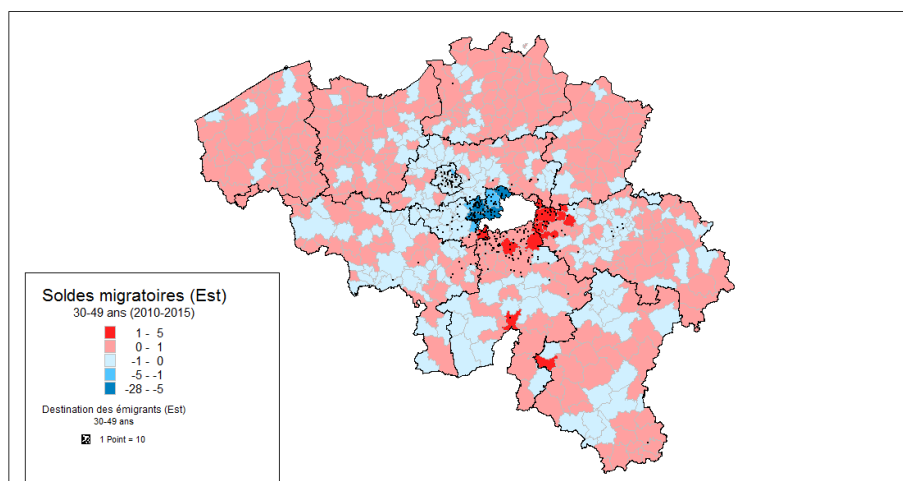


Figure 20d. Solde migratoire des 30-49 ans de la zone Est du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)



- Par rapport aux communes de la zone Ouest (figures 21), pour les deux périodes et les deux groupes d'âges, les communes de l'agglomération bruxelloise présentent des bilans migratoires négatifs : en d'autres termes, ces communes 'envoient' plus de migrants vers ces communes de l'Ouest du Brabant Wallon qu'elles n'en reçoivent. Il en est de même, et de manière plus accentuée, pour les communes du Nord et du Centre du Brabant Wallon. De manière relative, peu d'émigrants des communes de l'Ouest du Brabant Wallon accèdent au logement dans ces deux zones. C'est moins le cas globalement de la zone Est du Brabant Wallon, bien que celle-ci présente pour 2011-2016 et pour les jeunes adultes de 20-29 ans des bilans migratoires généralement négatifs. Par contre, la zone d'attractivité migratoire des 20-29 ans et 30-49 ans 'originaires' de l'Ouest du Brabant Wallon est clairement orientée vers les communes périphériques du Hainaut avec une extension spatiale nette du processus dans le cas des migrants de 30-49 ans.

En résumé, les choix résidentiels des migrants brabançons sont largement déterminés par des effets de proximité ou de distance. Le rôle de Bruxelles, en termes d'attractivité et de répulsivité migratoires, est relativement différencié selon la zone considérée : élevé pour les communes du Centre et du Nord du Brabant Wallon, plus faible dans le cas des communes de l'Est et de l'Ouest. Au-delà de l'effet de distance, les choix résidentiels semblent également guidés par le coût du logement et donc, à âge égal, par la composition sociale des groupes de migrants. Très schématiquement, plus on s'éloigne de

l'agglomération bruxelloise, moins le logement est cher (figure 22). Or, si l'on s'en tient au cas des jeunes adultes de 20-29 ans, ceux qui quittent le Nord de la province ont un accès aisé à toutes les autres communes brabançonnnes. Pour ceux de mêmes âges qui émigrent de la partie centrale, peu accèdent aux logements très chers des communes de la zone Nord, alors que les logements moins onéreux des communes de l'Ouest et de l'Est leur sont largement accessibles. Enfin, les communes des zones Nord et Centre sont largement 'fermées' aux jeunes adultes qui quittent les communes de l'Est et de l'Ouest du Brabant Wallon, contraints le plus souvent d'acquérir un logement dans les espaces périphériques du Hainaut, du Namurois et de la Hesbaye liégeoise. Pour ceux-ci, la migration serait à la fois une mise à distance spatiale et sociale.

Figure 21a. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Ouest du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

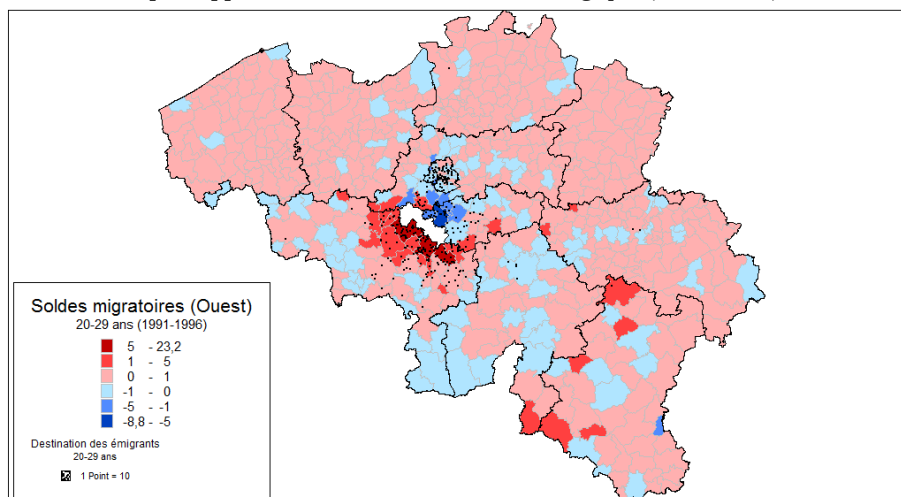


Figure 21b. Solde migratoire des 20-29 ans de la zone Ouest du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)

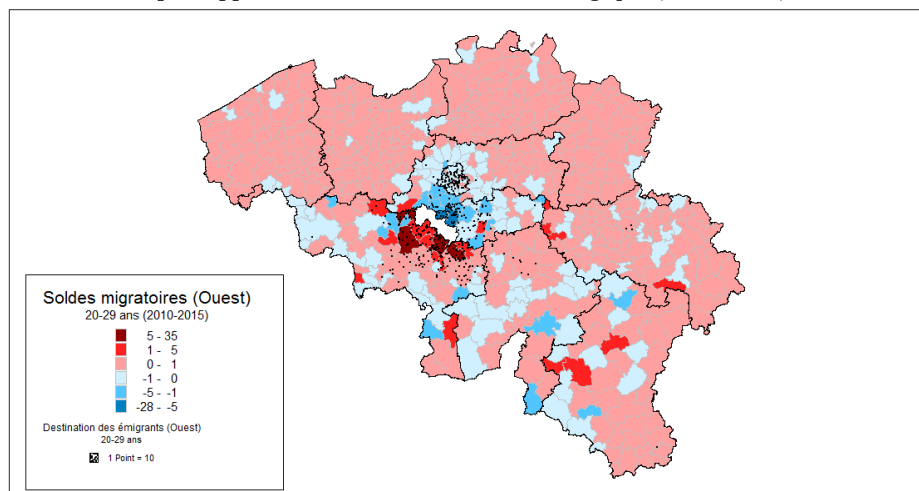


Figure 21c. Solde migratoire des 30-39 ans de la zone Ouest du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (1991-1996)

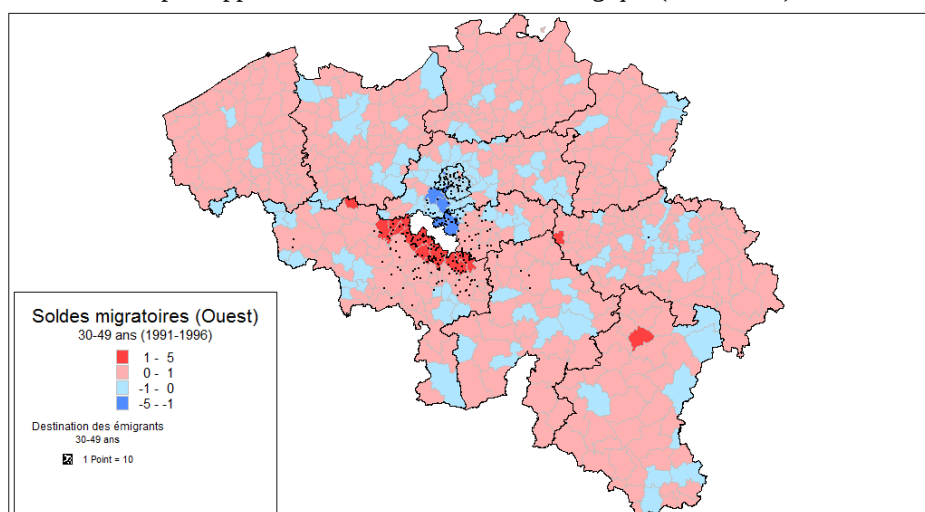


Figure 21d. Solde migratoire des 30-39 ans de la zone Ouest du Brabant Wallon par rapport aux autres communes de Belgique (2011-2016)

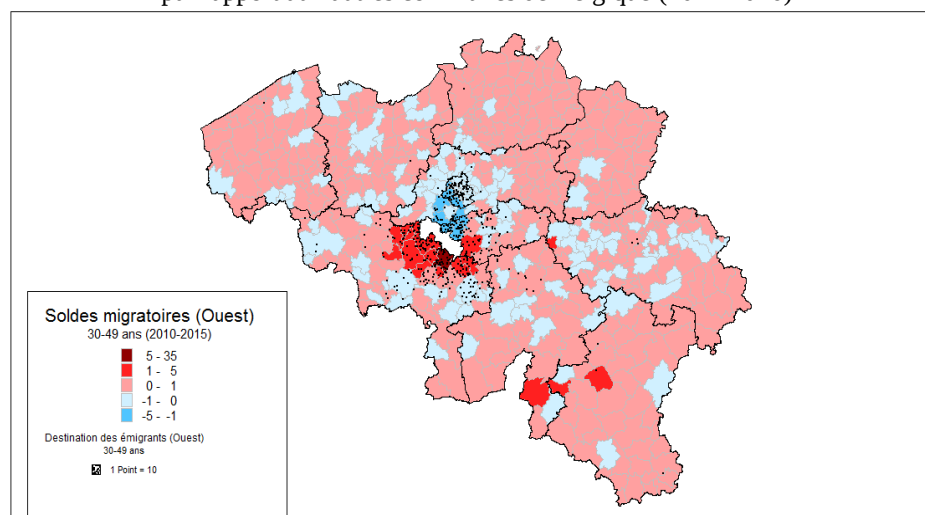
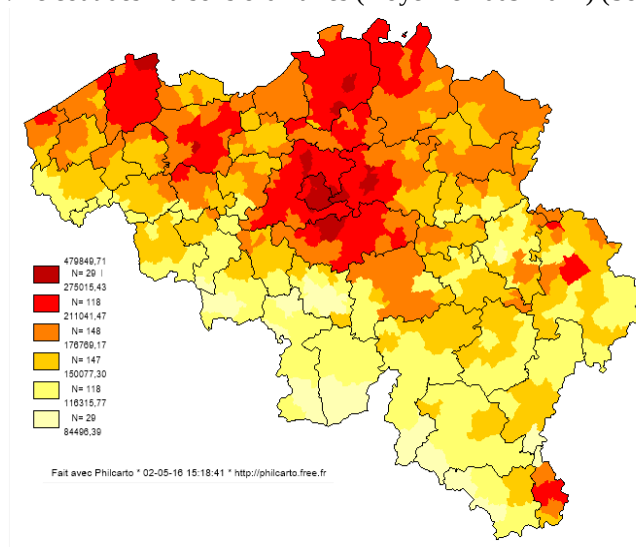


Figure 22. Le coût des maisons ordinaires (moyenne 2009-2014) (Source : DGE)



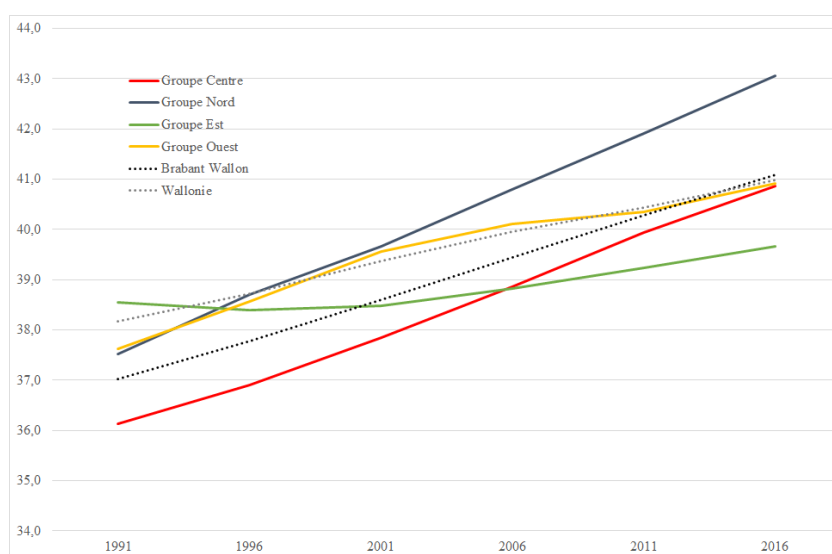
2. L'évolution des structures démographiques de la population

2.1. Une tendance lourde : le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est un processus inéluctable, une tendance lourde de l'évolution de nos sociétés. Ce processus, aujourd'hui amplifié par l'arrivée à la retraite des générations « pleines » du baby-boom, pose des enjeux importants qui requièrent une adaptation des mentalités, des comportements, des modes de vie, des institutions et de l'organisation des systèmes de protection sociale. Ces enjeux portent notamment sur le financement futur des pensions, sur la consommation et les dépenses en matière de soins de santé, sur l'adaptabilité des logements ou encore sur l'évolution des relations intergénérationnelles dans un contexte institutionnel et individuel favorable au maintien à domicile et donc au développement de l'aide informelle aux personnes âgées (Sanderson, 2014).

Comme l'indique la figure 23, qui représente l'évolution de l'âge moyen de la population⁶, le Brabant Wallon n'échappe pas à cette tendance et se caractérise même, par un vieillissement démographique plus rapide que la moyenne régionale. En 1991, l'âge moyen de la population de la province était de 37 ans, alors que l'indice valait plus de 38 ans pour l'ensemble de la Wallonie. En 2016, l'âge moyen des Brabançons dépasse 41 ans et supplante désormais la moyenne régionale. Au-delà de cette trame de fond, les différences locales sont importantes (figures 23 et tableau 7) et à l'intérieur de la province, des zones en survieillessement relatif en côtoient d'autres où ce phénomène est nettement moins prononcé.

Figure 23. L'évolution de l'âge moyen de la population (en année) (Source : Registre national)



La zone Nord se caractérise par une évolution rapide de l'âge moyen de sa population et un indice largement au-dessus (43,1 ans) des moyennes provinciale (41,1 ans) et régionale (41,0 ans) en 2016. Les communes de cette zone figurent actuellement parmi les plus vieilles de Wallonie (Tableau 7). Le vieillissement est également rapide dans les communes de la zone Centre, même si en moyenne elles demeurent aujourd'hui parmi les moins vieilles de la province. L'évolution des communes de la zone Est est plus anachronique, avec un ralentissement du processus de vieillissement au cours de la période: de très vieillie en 1991, cette zone se caractérise en 2016 par l'âge moyen le plus bas (39,7 ans) de la province et parmi les plus faibles de la Wallonie. Enfin, pour les communes de la zone Ouest, au demeurant parmi les plus vieilles de la province aujourd'hui comme hier, on note un fléchissement récent du processus de vieillissement.

⁶ L'âge moyen de la population est un indice synthétique qui mesure le degré de vieillissement démographique d'une population.

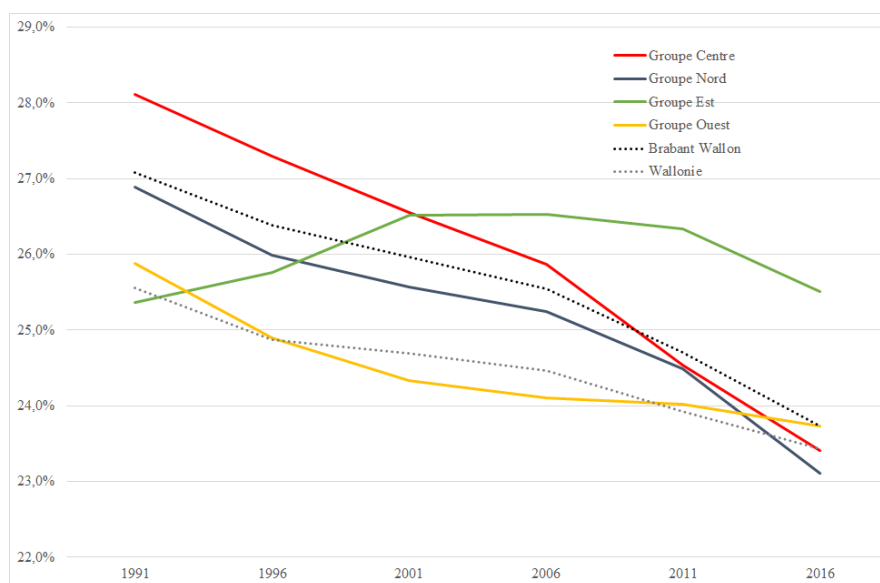
Comment expliquer la diversité des situations et des évolutions à l'échelle locale ? Globalement, le vieillissement de la population est consécutif d'une part, à la diminution du poids relatif des jeunes générations (base de la pyramide des âges) et donc à la baisse de la natalité/fécondité, et d'autre part, à l'augmentation de la proportion de personnes âgées liée à l'amélioration de la longévité. Donc, les niveaux de fécondité et de mortalité sont des déterminants importants des disparités en termes de vieillissement démographique. Ainsi, les communes des zones Nord et Centre se caractérisent à la fois par de faibles fécondités – entre 1,4 et 1,6 enfant par femme à Waterloo, Lasne, Braine-le-Château, Chaumont-Gistoux et Ottignies-LLN – et des espérances de vie très élevées (proche de 83 ans pour les mêmes communes alors que la moyenne wallonne est de 79 ans). A l'inverse, les communes de l'Est et quelques communes de l'Ouest du Brabant Wallon se distinguent par des niveaux de fécondité plus élevés (entre 1,85 et 1,90 enfant/femme à Hélécine, Jodoigne, Incourt ou encore Rebecq) et des espérances de vie à la naissance inférieures à la moyenne provinciale... tout en restant supérieure au référent régional wallon.

Enfin, un autre facteur démographique explique au moins en partie les différences locales de niveau de vieillissement et les évolutions spécifiques du processus. Il s'agit de l'importance des migrations internes et de leur effet sélectif selon l'âge. Les sortants sont remplacés par des entrants, mais les uns et les autres ne sont semblables, ni quant à leur effectif, ni quant à leur âge moyen. Une méthode a été mise au point afin de déterminer l'impact des différentes composantes du mouvement de la population – les migrations internationales, les migrations internes et le bilan naturel – sur l'évolution de l'âge moyen de la population des communes belges (Sanderson et al., 2004). Sans entrer dans le détail des résultats, relevons simplement que l'impact des migrations internes sur le vieillissement de la population des communes est loin d'être négligeable, puisqu'il varie de -3 années (rajeunissement) à + 3 années (vieillesse) sur une période de 10 ans. L'impact des migrations internes est très fortement corrélé (coefficient de détermination de +0,75) avec les bilans migratoires des 30-44 ans, soit le groupe d'âges concerné par la migration résidentielle de type « périurbaine » impliquant le plus souvent des couples avec enfant(s). L'arrivée massive de cette population, comme c'est le cas par exemple au cours des deux dernières décennies dans les communes de la zone Est du Brabant Wallon, favorise un ralentissement du vieillissement, voire dans certains cas un rajeunissement de la population. L'attrait migratoire plus récent des communes de l'Ouest du Brabant Wallon explique au moins en partie l'inflexion du processus de vieillissement.

Le vieillissement de la population combine les effets de la diminution de la proportion de jeunes (vieillesse de la base de la pyramide) et de l'augmentation de la proportion de personnes âgées (vieillesse par le sommet de la pyramide). La proportion de jeunes de moins de 20 ans dans la population est un indicateur usuel pour mesurer le vieillissement par la base de la pyramide des âges. La valeur de cet indice peut être déterminée par l'intensité de la fécondité et de la natalité, par l'importance relative des autres tranches d'âges – par le jeu proportionnel, si les aînés sont très bien représentés dans une population, la part relative des jeunes a de fortes chances d'être faibles, et inversement – et par l'effet sélectif des migrations en fonction de l'âge – une attractivité élevée d'adultes avec de jeunes enfants grossira la proportion de jeunes.

Depuis de nombreuses décennies, la proportion de jeunes de moins de 20 ans diminue. C'est une tendance générale à laquelle peu de communes échappent. De 1991 à 2016, les jeunes de moins de 20 ans sont proportionnellement plus nombreux en Brabant Wallon qu'en Wallonie (figure 24). Néanmoins, les écarts se sont sensiblement resserrés suite à la diminution rapide du poids relatif de ces jeunes dans les zones Nord et Centre du Brabant Wallon, proche aujourd'hui de la moyenne régionale. A nouveau, les communes de la zone Est de la province, auxquelles on peut associer les communes périphériques du Namurois et de la Hesbaye liégeoise se démarquent de la tendance générale. Depuis 1991, le processus d'érosion de la base de la pyramide des âges est jugulé grâce à un apport migratoire conséquent de jeunes ménages avec enfant et à une fécondité légèrement supérieure aux standards provincial et régional. Pour les mêmes raisons, mais plus récemment, le mouvement de baisse est également freiné dans les communes de la zone Ouest du Brabant Wallon.

Figure 24. Evolution de la proportion de la population âgée de moins de 20 ans
(Source : Registre national)



La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est un indicateur illustrant le vieillissement par le sommet de la pyramide des âges. Depuis au moins un quart de siècle, cet indicateur augmente plus vite en Brabant Wallon qu'en Wallonie et la valeur provinciale a aujourd'hui rattrapé son homologue régional (figure 25). C'est surtout dans les communes de la zone Nord du Brabant Wallon que l'augmentation de la proportion de personnes âgées a été la plus importante : de 13 % en 1991 à plus de 21 % en 2016, soit une progression de 66 %. Dans le même temps, la croissance était de 45 % dans les communes du Centre et de 28 % dans celle de l'Ouest, alors que cette progression est quasi-stagnante depuis un quart de siècle dans l'Est de la province. Il y a donc, au sein du Brabant Wallon, des processus de vieillissement par le sommet de la pyramide des âges très différenciés, avec notamment un contraste marqué entre la zone Nord confrontée actuellement à un survieillessement de sa population et la zone Est où se vieillissement est momentanément jugulé.

Figure 25. Evolution de la proportion de la population âgée de moins de 65 ans et plus
(Source : Registre national)

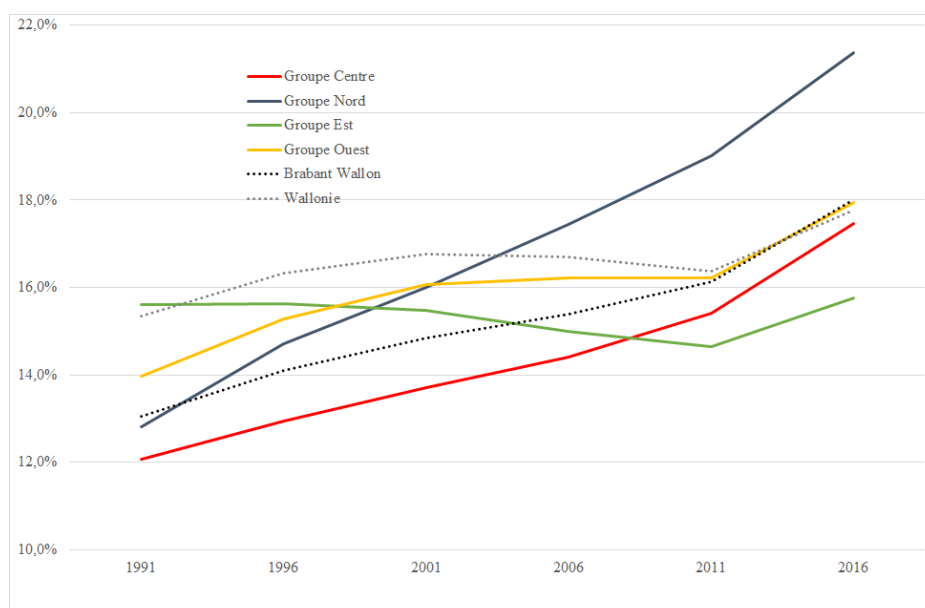


Tableau 7. L'évolution de l'âge moyen de la population (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	37,8	38,0	38,6	39,2	40,0	40,3
Braine-l'Alleud	36,8	37,9	38,9	39,8	40,9	41,6
Braine-le-Château	37,9	38,7	38,7	39,7	40,7	41,2
Chastre	33,9	34,6	35,7	36,8	37,8	38,6
Chaumont-Gistoux	35,3	36,0	36,8	38,0	39,4	41,1
Court-Saint-Etienne	36,6	36,7	37,2	37,4	38,1	39,2
Genappe	37,3	37,6	38,6	39,3	39,9	40,4
Grez-Doiceau	37,5	37,8	38,5	39,5	40,7	41,6
Villers-la-Ville	36,9	36,6	37,7	38,4	38,7	39,4
Wavre	36,5	38,0	39,1	40,4	41,7	42,4
Ottignies-Louvain-la-Neuve	32,9	33,7	35,1	36,6	38,1	39,7
La Hulpe	37,4	39,0	39,8	40,7	41,4	42,8
Lasne	36,1	37,5	38,7	39,8	41,5	42,7
Rixensart	38,5	39,3	40,2	41,2	41,7	42,8
Waterloo	37,5	38,7	39,7	41,0	42,3	43,5
Incourt	39,5	38,1	38,2	38,8	39,3	39,5
Hélécine	40,8	42,2	42,0	40,8	40,7	40,6
Jodoigne	39,1	38,8	39,1	39,6	40,3	40,8
Mont-Saint-Guibert	35,5	36,2	36,5	37,5	38,0	38,7
Orp-Jauche	40,0	39,5	39,6	39,7	39,9	40,0
Perwez	38,0	37,9	37,9	38,4	38,6	39,0
Ramillies	38,3	38,1	37,8	38,3	38,6	39,4
Walhain	37,5	37,4	37,8	37,4	38,2	38,7
Ittre	38,5	38,9	39,4	39,7	40,0	41,6
Nivelles	37,9	39,2	40,5	41,3	41,6	42,0
Tubize	37,2	38,1	39,1	39,5	39,7	40,0
Rebecq	37,4	37,7	38,2	38,8	39,1	39,7
Groupe centre	36,1	36,9	37,8	38,9	39,9	40,9
Groupe nord	37,5	38,7	39,7	40,8	41,9	43,1
Groupe est	38,5	38,4	38,5	38,8	39,2	39,7
Groupe ouest	37,6	38,6	39,6	40,1	40,4	40,9
Brabant Wallon	37,0	37,8	38,6	39,4	40,3	41,1
Braine-le-Comte	37,6	38,5	39,4	40,2	40,6	41,3
Enghien	37,5	37,8	38,6	39,3	40,0	40,6
Fleurus	36,0	36,7	37,6	38,5	39,8	41,1
Les Bons-Villers	37,2	37,9	38,9	39,6	40,3	41,2
Pont-à-Celles	37,8	38,3	38,5	38,9	39,7	40,5
Seneffe	38,4	39,1	39,5	39,6	39,9	40,9
Groupe Hainaut	37,5	38,2	38,8	39,4	40,1	40,9
Hannut	39,6	39,5	39,8	40,0	40,5	41,3
Lincet	39,9	39,6	39,5	39,4	39,8	40,7
Eghezée	37,2	37,6	38,0	38,4	39,3	40,2
Sombreffe	38,0	38,1	37,8	38,5	38,8	39,1
Gembloux	37,6	37,9	38,6	39,0	39,2	39,7
Groupe Namur-Liège	38,1	38,3	38,7	39,1	39,5	40,2
Uccle	41,4	41,9	41,8	41,9	41,9	41,7
Watermael-Boitsfort	41,1	41,5	41,8	42,3	42,6	42,5
Woluwé-Saint-Lambert	40,9	41,8	42,2	41,8	41,1	40,6
Woluwé-Saint-Pierre	40,5	41,3	41,8	42,0	42,0	41,9
Groupe Bxl	41,1	41,7	41,9	42,0	41,8	41,6
Wallonie	38,2	38,7	39,4	40,0	40,4	41,0

Tableau 8. L'évolution de la proportion de la population âgée de moins de 20 ans (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	26,5%	26,4%	26,4%	26,3%	25,8%	25,0%
Braine-l'Alleud	27,4%	26,0%	25,0%	24,8%	23,5%	23,0%
Braine-le-Château	25,7%	24,7%	25,7%	25,6%	24,4%	23,7%
Chastre	32,6%	31,4%	29,8%	29,2%	28,0%	27,3%
Chaumont-Gistoux	29,6%	29,1%	28,3%	27,9%	26,8%	23,8%
Court-Saint-Etienne	27,9%	28,3%	27,7%	27,9%	27,2%	25,6%
Genappe	27,2%	26,8%	26,6%	26,0%	25,0%	24,5%
Grez-Doiceau	27,4%	26,9%	26,9%	26,0%	24,8%	23,8%
Villers-la-Ville	28,5%	28,1%	27,4%	26,7%	26,1%	25,5%
Wavre	27,3%	25,8%	25,3%	24,4%	23,2%	22,2%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	30,5%	30,1%	28,1%	26,3%	23,7%	21,5%
La Hulpe	26,5%	24,8%	25,1%	24,7%	24,7%	23,2%
Lasne	28,6%	27,0%	26,2%	26,1%	24,7%	23,7%
Rixensart	25,4%	25,1%	24,8%	24,6%	24,3%	23,3%
Waterloo	27,3%	26,4%	25,9%	25,4%	24,5%	22,7%
Incourt	24,5%	25,8%	27,1%	27,5%	26,5%	25,3%
Hélécine	22,4%	20,9%	21,3%	23,6%	24,8%	23,9%
Jodoigne	24,8%	25,9%	26,6%	25,8%	25,1%	24,3%
Mont-Saint-Guibert	29,4%	28,2%	28,0%	27,3%	26,6%	25,8%
Orp-Jauche	23,3%	24,2%	25,5%	25,8%	25,8%	25,7%
Perwez	25,6%	25,8%	26,6%	26,8%	26,9%	25,7%
Ramillies	25,6%	26,4%	27,8%	27,7%	27,9%	26,2%
Walhain	27,0%	26,9%	26,8%	27,7%	27,8%	27,4%
Ittre	25,5%	24,7%	24,7%	24,9%	24,6%	23,2%
Nivelles	25,1%	24,0%	22,9%	22,2%	22,1%	21,7%
Tubize	26,4%	25,2%	24,9%	24,9%	25,4%	25,4%
Rebecq	26,9%	26,4%	26,6%	26,3%	25,6%	25,4%
Groupe centre	28,1%	27,3%	26,6%	25,9%	24,5%	23,4%
Groupe nord	26,9%	26,0%	25,6%	25,2%	24,5%	23,1%
Groupe est	25,4%	25,8%	26,5%	26,5%	26,3%	25,5%
Groupe ouest	25,9%	24,9%	24,3%	24,1%	24,0%	23,7%
Brabant Wallon	27,1%	26,4%	26,0%	25,5%	24,7%	23,7%
Braine-le-Comte	25,9%	24,5%	24,7%	24,4%	23,4%	22,9%
Enghien	26,3%	25,5%	25,5%	25,4%	24,5%	23,5%
Fleurus	28,7%	27,3%	27,3%	27,0%	25,2%	23,4%
Les Bons-Villers	27,4%	26,3%	26,1%	25,8%	24,0%	23,2%
Pont-à-Celles	25,9%	25,6%	25,7%	25,9%	25,4%	24,4%
Seneffe	25,4%	24,0%	24,3%	24,5%	24,8%	24,3%
Groupe Hainaut	26,4%	25,3%	25,5%	25,4%	24,5%	23,6%
Hannut	24,4%	24,2%	24,6%	24,8%	24,3%	23,4%
Lincet	24,2%	24,2%	24,7%	25,4%	25,4%	24,4%
Eghezée	27,0%	26,8%	27,0%	26,7%	25,8%	25,0%
Sombreffe	26,4%	25,6%	26,5%	26,9%	27,1%	26,3%
Gembloux	25,8%	25,1%	25,0%	24,6%	24,1%	23,9%
Groupe Namur-Liège	25,8%	25,3%	25,6%	25,5%	25,0%	24,4%
Uccle	21,3%	21,3%	21,7%	22,0%	22,1%	22,4%
Watermael-Boitsfort	21,9%	21,8%	22,5%	22,6%	22,4%	22,9%
Woluwé-Saint-Lambert	21,0%	20,7%	20,1%	20,4%	20,9%	21,6%
Woluwé-Saint-Pierre	22,9%	22,4%	22,4%	22,6%	22,5%	22,8%
Groupe Bxl	21,6%	21,5%	21,6%	21,8%	21,9%	22,3%
Wallonie	25,6%	24,9%	24,7%	24,5%	23,9%	23,4%

Tableau 9. L'évolution de la proportion de la population âgée de moins 65 ans et plus
(Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	14,0%	14,7%	14,7%	14,9%	15,1%	15,9%
Braine-l'Alleud	11,4%	13,0%	14,3%	15,3%	16,7%	18,8%
Braine-le-Château	13,7%	14,5%	14,5%	15,4%	16,0%	17,1%
Chastre	11,0%	11,1%	11,0%	11,5%	12,0%	13,9%
Chaumont-Gistoux	11,0%	11,3%	11,6%	12,2%	14,1%	16,9%
Court-Saint-Etienne	13,4%	13,1%	13,3%	12,8%	12,9%	14,7%
Genappe	14,1%	14,7%	15,2%	14,8%	14,8%	16,4%
Grez-Doiceau	14,1%	14,0%	14,8%	15,3%	16,2%	18,2%
Villers-la-Ville	13,9%	13,5%	14,3%	14,0%	13,3%	15,0%
Wavre	12,5%	14,2%	15,4%	16,8%	18,0%	20,2%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	8,9%	9,8%	10,8%	11,8%	13,6%	16,2%
La Hulpe	12,9%	15,2%	16,3%	17,5%	19,2%	20,7%
Lasne	10,6%	12,1%	13,4%	15,1%	17,8%	20,3%
Rixensart	14,1%	15,8%	17,1%	18,3%	18,9%	21,0%
Waterloo	12,9%	15,0%	16,3%	18,0%	19,7%	22,3%
Incourt	16,3%	15,0%	15,2%	14,8%	14,3%	15,1%
Hélécine	18,7%	19,9%	19,5%	18,0%	16,3%	17,1%
Jodoigne	16,7%	17,1%	16,8%	16,3%	16,0%	17,6%
Mont-Saint-Guibert	12,3%	12,8%	12,0%	12,4%	12,5%	14,1%
Orp-Jauche	17,2%	16,9%	16,8%	15,8%	15,3%	16,2%
Perwez	14,2%	14,6%	14,4%	14,7%	14,4%	15,3%
Ramillies	15,5%	15,4%	15,3%	14,7%	14,1%	15,1%
Walhain	14,2%	13,6%	14,5%	13,1%	13,5%	14,3%
Ittre	15,1%	15,7%	15,4%	15,3%	15,2%	18,2%
Nivelles	14,3%	16,2%	17,4%	18,0%	18,1%	19,8%
Tubize	13,1%	14,4%	15,5%	15,4%	15,6%	16,8%
Rebecq	14,5%	14,6%	14,4%	14,3%	13,5%	15,9%
Groupe centre	12,1%	12,9%	13,7%	14,4%	15,4%	17,5%
Groupe nord	12,8%	14,7%	16,0%	17,4%	19,0%	21,4%
Groupe est	15,6%	15,6%	15,5%	15,0%	14,6%	15,8%
Groupe ouest	14,0%	15,3%	16,1%	16,2%	16,2%	17,9%
Brabant Wallon	13,0%	14,1%	14,8%	15,4%	16,1%	18,0%
Braine-le-Comte	14,5%	15,7%	16,6%	16,5%	16,1%	17,7%
Enghien	14,0%	14,6%	14,8%	14,8%	14,7%	16,6%
Fleurus	12,9%	13,4%	13,5%	13,6%	14,9%	17,6%
Les Bons-Villers	14,8%	15,1%	15,6%	15,3%	15,0%	17,2%
Pont-à-Celles	14,6%	15,2%	15,1%	14,8%	15,0%	16,6%
Seneffe	15,4%	15,8%	16,1%	15,7%	16,0%	17,8%
Groupe Hainaut	14,4%	15,1%	15,4%	15,2%	15,4%	17,2%
Hannut	17,7%	17,7%	17,4%	16,8%	16,4%	18,1%
Lincent	17,2%	17,7%	16,9%	15,7%	15,2%	16,5%
Eghezée	14,3%	14,8%	15,1%	15,0%	14,8%	16,7%
Sombreffe	14,9%	15,4%	14,8%	14,6%	13,8%	14,7%
Gembloux	14,6%	14,9%	15,3%	15,3%	14,7%	16,4%
Groupe Namur-Liège	15,4%	15,7%	15,8%	15,5%	15,0%	16,7%
Uccle	19,4%	20,2%	19,9%	19,5%	19,0%	19,1%
Watermael-Boitsfort	18,9%	19,8%	19,7%	19,4%	19,4%	20,2%
Woluwé-Saint-Lambert	19,1%	20,6%	20,6%	19,1%	17,6%	17,3%
Woluwé-Saint-Pierre	18,3%	19,8%	20,1%	20,0%	19,1%	19,4%
Groupe Bxl	19,0%	20,2%	20,1%	19,5%	18,7%	18,8%
Wallonie	15,3%	16,3%	16,8%	16,7%	16,4%	17,8%

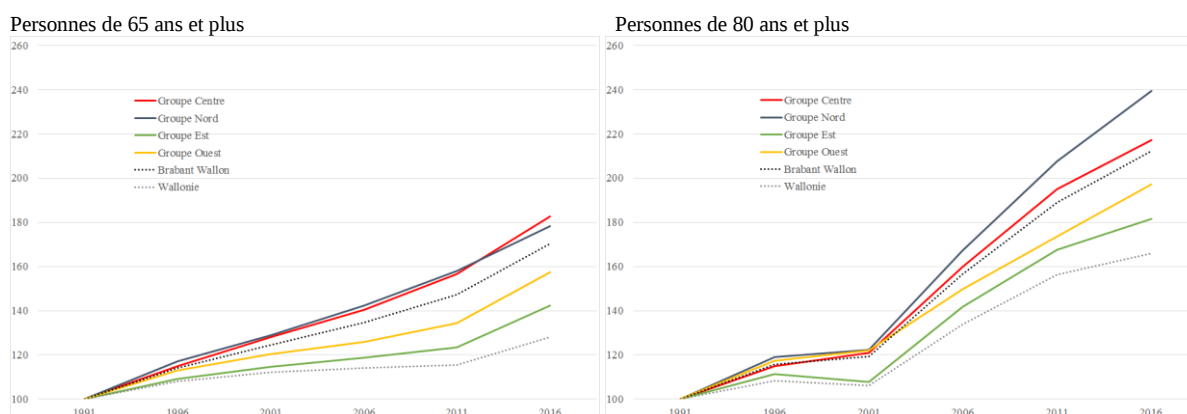
L'évolution des proportions de jeunes et de personnes âgées renseigne sur la transformation de la structure par âge de la population et sur le processus de vieillissement relatif. Les enjeux locaux du vieillissement de la population, en termes d'offres de soins de santé, de logements adaptés, de services d'aides, etc, nécessitent aussi de prendre en considération l'évolution du nombre absolu des personnes âgées. En effet, une augmentation de la proportion de personnes âgées dans une commune peut être davantage le reflet de l'évolution significative des autres tranches d'âge (par exemple une diminution importantes des jeunes adultes et de leurs enfants) que d'une 'flambée' du nombre de personnes âgées, et inversement.

Dans toutes les communes considérées, brabançonnaises ou autres, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et surtout de plus de 80 ans a augmenté au cours de ce dernier quart de siècle (Figure 26 et tableaux 10 et 11). Ainsi, en Wallonie, entre 1991 et 2016, le nombre de personnes de 65 ans et plus a augmenté de 28 % alors que le nombre d'octogénaires et plus a progressé de 66 %. Cette progression très rapide des personnes très âgées, celles du '4^{ème} âge', est appelée dans le jargon démographique « vieillissement dans le vieillissement » et s'explique par différents facteurs : d'une part, le report des décès à des âges de plus en plus élevés car les progrès actuels réalisés dans le domaine de la longévité profitent surtout aux très âgés, et d'autre part un 'effet de structure' avec l'arrivée au-delà de 80 ans des générations abondantes de l'entre-deux-guerres (période de récupération démographique suite à la Première Guerre mondiale).

Le rythme d'évolution du nombre de personnes âgées est bien entendu très diversifié, mais toujours supérieurs en Brabant Wallon par rapport à la moyenne régionale. En Brabant Wallon, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et de plus de 80 ans a augmenté respectivement de 70 % et de 112 % entre 1991 et 2016. C'est dans les zones Centre et Nord que les rythmes d'évolution des personnes âgées et très âgées sont les plus élevés. Des ratios 'nombre de personnes âgées en 2016 sur le nombre de personnes âgées en 1991'⁷ records sont observés, tant pour les plus de 65 ans que pour les plus de 80 ans, dans les communes de Braine-L'Alleud, Chaumont-Gistoux, Wavre, Lasne, Waterloo et surtout Ottignies-Louvain-la-Neuve (tableaux 10 et 11). Cette dernière commune, et surtout l'entité de Louvain-la-Neuve, se distingue par une très forte attractivité migratoire de personnes âgées⁸ (tableau 6). Malgré une structure par âge relative encore jeune, l'arrivée massive de personnes âgées depuis de nombreuses années à Louvain-la-Neuve contribue à un vieillissement rapide de sa population, en termes relatifs et absolus (Eggerickx et al., 2016).

Dans les communes des zones Est et Ouest, le rythme d'évolution du nombre de personnes âgées est moins rapide, mais néanmoins plus élevé, à de très rares exceptions près (Hélécine, Incourt, Orp-Jauche), que la moyenne wallonne.

Figure 26. Evolution du nombre de personnes âgées (1991 = base 100) (Source : registre national)



⁷ Par exemple, la commune de Beauvechain présente pour les 65 ans et plus un ratio 2016/1991 de 1,40. Cela signifie que le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a augmenté de 40 % entre ces deux dates.

⁸ C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, pour les autres communes évoquées ci-dessus.

Tableau 10. Evolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016	Ratio 2016/1991
Beauvechain	807	901	917	974	1017	1127	1,40
Braine-l'Alleud	3703	4451	5062	5681	6452	7488	2,02
Braine-le-Château	1111	1246	1328	1457	1567	1757	1,58
Chastre	621	682	714	776	838	1048	1,69
Chaumont-Gistoux	940	1067	1198	1330	1618	1975	2,10
Court-Saint-Etienne	1031	1084	1164	1202	1285	1531	1,48
Genappe	1813	1981	2104	2086	2211	2511	1,38
Grez-Doiceau	1464	1581	1753	1901	2064	2388	1,63
Villers-la-Ville	1142	1192	1307	1343	1355	1576	1,38
Wavre	3569	4258	4818	5398	5962	6813	1,91
Ottignies-Louvain-la-Neuve	2048	2508	2982	3497	4202	5127	2,50
La Hulpe	916	1052	1141	1261	1431	1527	1,67
Lasne	1349	1624	1825	2100	2502	2865	2,12
Rixensart	2947	3361	3665	3900	4123	4636	1,57
Waterloo	3582	4254	4714	5263	5830	6654	1,86
Incourt	561	571	645	677	696	808	1,44
Hélécine	536	561	558	552	521	578	1,08
Jodoigne	1659	1886	1940	2031	2123	2445	1,47
Mont-Saint-Guibert	615	708	719	791	864	1038	1,69
Orp-Jauche	1122	1201	1248	1247	1265	1419	1,26
Perwez	887	990	1029	1102	1164	1408	1,59
Ramillies	714	769	828	849	865	951	1,33
Walhain	679	702	803	793	868	1002	1,48
Ittre	772	857	873	928	983	1234	1,60
Nivelles	3325	3832	4164	4380	4779	5537	1,67
Tubize	2683	3069	3302	3433	3707	4261	1,59
Rebecq	1329	1398	1418	1465	1430	1738	1,31
Groupe Centre	18249	20951	23347	25645	28571	33341	1,83
Groupe Nord	8794	10291	11345	12524	13886	15682	1,78
Groupe Est	6773	7388	7770	8042	8366	9649	1,42
Groupe Ouest	8109	9156	9757	10206	10899	12770	1,57
Brabant Wallon	41925	47786	52219	56417	61722	71442	1,70
Braine-le-Comte	3269	3549	3704	3666	3625	4034	1,23
Enghien	2139	2304	2376	2405	2478	2831	1,32
Fleurus	1308	1420	1424	1465	1629	1942	1,48
Les Bons-Villiers	1220	1278	1360	1359	1366	1615	1,32
Pont-à-Celles	2595	2771	2917	2998	3181	3567	1,37
Seneffe	1578	1672	1770	1882	2086	2407	1,53
Groupe Hainaut	12109	12994	13551	13775	14365	16396	1,35
Hannut	2100	2232	2322	2397	2526	2895	1,38
Lincet	470	488	481	472	487	542	1,15
Eghezée	1721	1889	2062	2154	2259	2669	1,55
Sombreffe	1001	1068	1089	1115	1125	1237	1,24
Gembloux	2786	3009	3160	3359	3484	4175	1,50
Groupe Namur-Liège	8078	8686	9114	9497	9881	11518	1,43
Uccle	14526	14941	14843	14774	14875	15679	1,08
Watermael-Boitsfort	4703	4908	4846	4668	4705	4963	1,06
Woluwé-Saint-Lambert	9193	9652	9519	9160	9074	9370	1,02
Woluwé-Saint-Pierre	6981	7560	7612	7656	7557	7978	1,14
Groupe Bxl	35403	37061	36820	36258	36211	37990	1,07
Wallonie	499971	540769	561317	570226	576957	640789	1,28

Tableau 11. Evolution du nombre de personnes âgées de 80 ans et plus (source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016	Ratio 2016/1991
Beauvechain	190	217	183	245	281	306	1,61
Braine-l'Alleud	861	1045	1095	1426	1770	1972	2,29
Braine-le-Château	255	288	255	376	457	475	1,86
Chastre	118	133	150	219	210	251	2,13
Chaumont-Gistoux	215	240	236	311	386	437	2,03
Court-Saint-Etienne	243	272	268	319	357	395	1,63
Genappe	383	413	487	589	689	686	1,79
Grez-Doiceau	386	380	406	531	638	711	1,84
Villers-la-Ville	279	262	281	326	397	426	1,53
Wavre	818	993	1029	1462	1808	1997	2,44
Ottignies-Louvain-la-Neuve	441	575	676	894	1174	1444	3,27
La Hulpe	210	243	241	340	441	459	2,19
Lasne	295	365	374	500	629	695	2,36
Rixensart	687	761	774	1018	1234	1477	2,15
Waterloo	769	967	1011	1421	1768	2063	2,68
Incourt	139	111	117	163	194	213	1,53
Hélécine	119	150	144	145	160	155	1,30
Jodoigne	357	444	450	607	722	758	2,12
Mont-Saint-Guibert	155	182	157	231	277	292	1,88
Orp-Jauche	243	274	266	356	383	400	1,65
Perwez	211	219	186	263	343	382	1,81
Ramillies	154	166	146	211	245	279	1,81
Walhain	159	167	190	203	250	310	1,95
Ittre	194	232	243	281	303	391	2,02
Nivelles	745	891	995	1223	1480	1661	2,23
Tubize	568	678	679	850	989	1137	2,00
Rebecq	317	341	310	376	394	406	1,28
Groupe Centre	4189	4818	5066	6698	8167	9100	2,17
Groupe Nord	1961	2336	2400	3279	4072	4694	2,39
Groupe Est	1537	1713	1656	2179	2574	2789	1,81
Groupe Ouest	1824	2142	2227	2730	3166	3595	1,97
Brabant Wallon	9511	11009	11349	14886	17979	20178	2,12
Braine-le-Comte	688	737	743	957	1068	1086	1,58
Enghien	455	488	498	638	794	750	1,65
Fleurus	294	336	334	409	458	529	1,80
Les Bons-Villers	295	330	362	416	453	469	1,59
Pont-à-Celles	621	743	700	778	920	990	1,59
Seneffe	402	428	406	515	602	676	1,68
Groupe Hainaut	2755	3062	3043	3713	4295	4500	1,63
Hannut	498	531	525	643	769	831	1,67
Lincet	108	131	111	128	155	162	1,50
Eghezée	391	476	479	554	690	790	2,02
Sombreffe	244	258	235	306	375	351	1,44
Gembloux	626	710	725	915	1082	1224	1,96
Groupe Namur-Liège	1867	2106	2075	2546	3071	3358	1,80
Uccle	3899	4446	4199	4989	5533	5584	1,43
Watermael-Boitsfort	1272	1332	1328	1441	1625	1613	1,27
Woluwé-Saint-Lambert	2420	2650	2564	3126	3459	3340	1,38
Woluwé-Saint-Pierre	1730	2048	2027	2558	2936	3099	1,79
Groupe Bxl	9321	10476	10118	12114	13553	13636	1,46
Wallonie	113390	122814	120431	151737	177122	188204	1,66

2.2. La structure des ménages : diversification des types de ménages

Depuis plusieurs décennies, la composition des familles et des ménages a subi de profondes mutations. Ainsi, la taille moyenne des ménages a sensiblement diminué. Cette tendance résulte de mutations socioculturelles et démographiques importantes, parmi lesquelles figurent notamment l'évolution de la cohabitation intergénérationnelle, la baisse de la fécondité et de la nuptialité, l'augmentation de la divortialité et du célibat volontaire et, de manière plus indirecte, l'évolution de la mortalité et des écarts entre les deux sexes, notamment aux âges élevés. Ces changements se manifestent par la réduction de la taille moyenne des ménages, par l'augmentation de la proportion de ménages d'une personne (les "isolés") et par l'affirmation, dans les chiffres comme dans les mœurs, de modèles familiaux autrefois marginalisés qui ont pour noms "ménage de cohabitants", "familles recomposées" ou encore "familles monoparentales".

Ces transformations de la taille et de la structure des ménages s'intègrent dans le cadre de la seconde transition démographique qui a débuté vers 1960 (Lesthaeghe, Moors, 1994).

2.2.1. Les types de ménages

Nous identifierons les types de ménages privés⁹ suivants :

- Les couples avec enfant(s), comprenant les couples mariés et les couples cohabitants.
- Les couples sans enfant, comprenant les couples mariés et les couples cohabitants.
- Les ménages isolés, comprenant les hommes et les femmes vivant seuls.
- Les ménages monoparentaux, comprenant un père ou une mère vivant seul avec son(es) enfant(s).

Au cours du dernier quart de siècle, les évolutions les plus marquantes des situations de ménages concernent les couples avec enfant(s), les isolés et la monoparentalité (figure 27). La fréquence des couples sans enfant est restée stable au cours de la période d'observation, mais cette situation de ménage recouvre des réalités sociodémographiques très différentes. Elle est en effet constituée de couples qui n'auront jamais d'enfant, de couples dont la descendance n'est pas encore constituée et de couples plus âgés dont les enfants ne résident plus au domicile parental. A ce stade de la recherche, nous ne pouvons pas considérer ces différentes situations. Il en est de même pour les ménages « autres » qui, par définition, regroupent des situations très hétérogènes, mais qui demeurent statistiquement marginales.

Les couples avec enfant(s) constituent le modèle familial 'classique', mais dont l'importance statistique a diminué depuis le début des années 1970, suite à la réduction de la fécondité et à la progression des divorces-séparations. L'érosion de ce type de ménage se poursuit, puisque leur poids relatif à chuter respectivement de 24 % et de 22 % en Wallonie et en Brabant Wallon entre 1991 et 2016. Cette tendance se vérifie pour toutes les zones considérées et pour toutes les communes.

Traditionnellement, ce type de ménage est sur-représenté dans les espaces périurbains et sous-représenté dans les milieux plus urbanisés. Les données présentées le confirment (tableau 12). D'une part, la part relative de couples avec enfant(s) dans chacune des zones du Brabant Wallon et des espaces périphériques (Flandre, Hainaut et Namur-Liège) supplante la moyenne régionale. D'autre part, ce type de ménage est moins bien représenté dans les communes plus urbanisées de Wavre (26,6%), Nivelles (23,4%) et Ottignies-Louvain-la-Neuve (22,8%), compte tenu, notamment, d'une offre de logements (de plus grande taille) moins bien adaptée à ce type de ménage. Il est à noter que le poids relatifs des couples avec enfant(s) dans ces petites villes est similaire à celui observé dans les communes très urbanisées du sud-est de l'agglomération bruxelloise.

Quoiqu'il en soit, l'importance relative de ce type de ménage diminue partout, mais à des rythmes différents : rapide dans les zones Centre, Nord et Ouest, avec un déficit d'environ 25 % entre 1991 et 2016, et beaucoup plus lent dans la zone Est, où l'érosion est de 10 % (figure 28). Il s'agit sans nul doute d'un effet de l'attractivité migratoire exercée par les communes de cette zone sur les jeunes adultes.

⁹ Nous ne considérons pas ici les ménages collectifs.

Une autre tendance de fond, généralisée à chacune des zones et des communes les composant, concerne l'augmentation de la proportion de ménages d'isolés ou de personnes vivant seules. Tant en Wallonie, que dans le Brabant Wallon, les ménages d'isolés ont augmenté d'environ 28 % de 1991 à 2016 et le rythme d'évolution n'est pas significativement différent entre les différentes zones de la province. Néanmoins, on rencontre proportionnellement moins ce type de ménage en Brabant Wallon qu'en moyenne en Wallonie (figure 27). Ici aussi, il convient de souligner le contraste opposant les communes périurbaines, où ce type de ménage est relativement moins présent, et les communes plus urbanisées où il est surreprésenté. Ainsi, alors qu'il y a en moyenne en 2016 30 % de ménages d'isolés, on en dénombre 34 % à Wavre, 40 % à Ottignies-Louvain-la-Neuve ou encore 37 % à Nivelles, des valeurs proches de celles des communes du 'groupe bruxellois' (tableau 14).

Les ménages monoparentaux connaissent également une augmentation généralisée de leur poids relatif (figure 27). Le développement de ces ménages monoparentaux est étroitement lié à l'augmentation de la divortialité, et par extension, à l'instabilité croissante du noyau familial et en particulier du couple, et dans une moindre mesure, à la fécondité illégitime et au veuvage. La monoparentalité induit bien souvent une situation de carence, la décomposition familiale s'accompagnant d'une relégation sociale et économique (Eggerickx et al., 2002). Ce type de ménage est proportionnellement moins présent en Brabant Wallon qu'en moyenne en Wallonie, mais les écarts entre les différentes zones et même entre les communes sont très faibles (tableau 15).

Figure 27. Evolution des types de ménages privés (Source : Registre national)

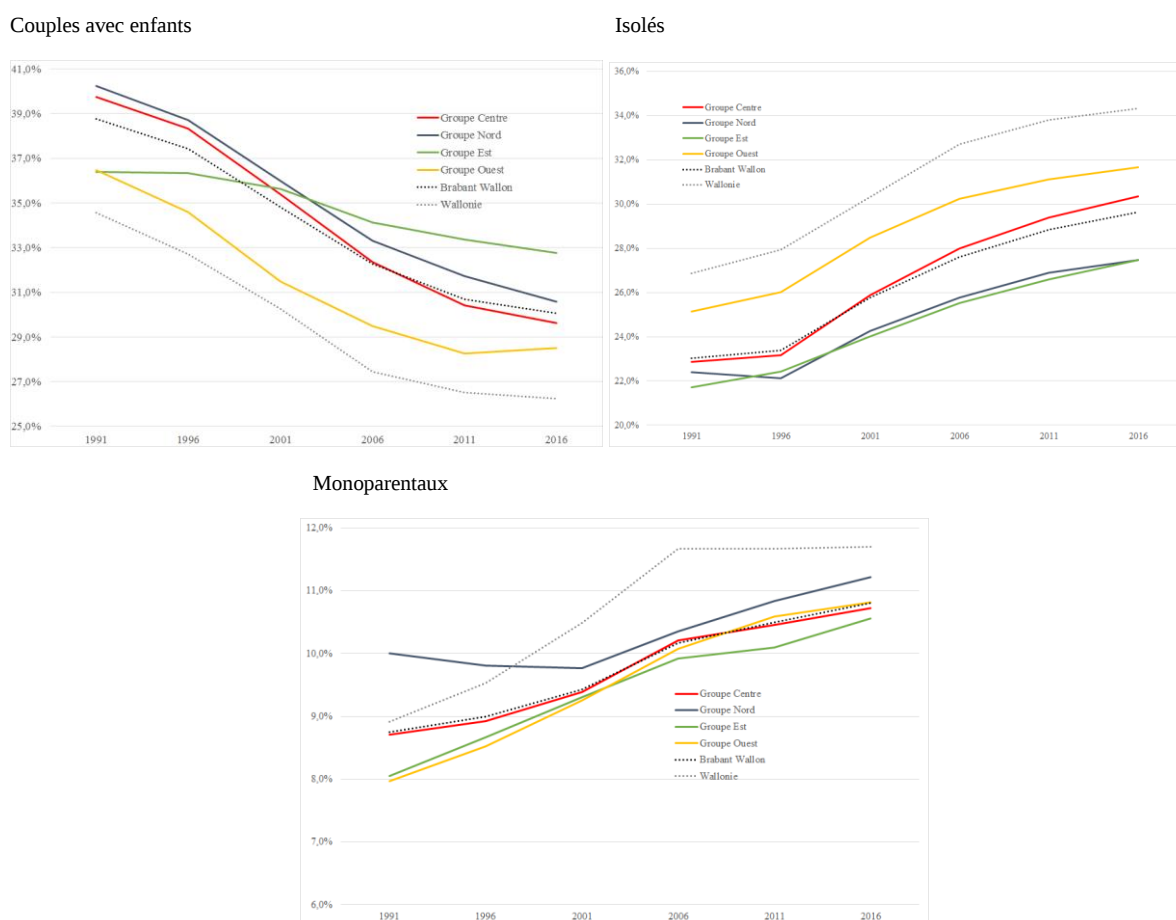


Tableau 12. Evolution des ménages de type 'couples avec enfant(s)' (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	41,6%	41,6%	39,4%	37,8%	35,3%	34,6%
Braine-l'Alleud	41,8%	39,8%	36,2%	32,5%	29,9%	29,9%
Braine-le-Château	40,2%	37,3%	37,0%	34,7%	32,8%	33,3%
Chastre	43,2%	44,5%	42,6%	40,3%	36,9%	37,0%
Chaumont-Gistoux	42,4%	41,4%	39,9%	36,9%	34,9%	33,0%
Court-Saint-Etienne	38,4%	37,6%	36,6%	34,8%	34,3%	32,2%
Genappe	38,7%	39,2%	36,3%	33,7%	33,6%	33,0%
Grez-Doiceau	39,7%	40,1%	39,8%	37,2%	34,4%	33,1%
Villers-la-Ville	39,5%	41,1%	38,8%	36,6%	35,6%	35,0%
Wavre	38,0%	35,5%	32,1%	28,8%	27,5%	26,6%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	37,9%	35,1%	30,3%	26,9%	24,3%	22,8%
La Hulpe	39,3%	35,7%	32,7%	30,9%	31,2%	30,0%
Lasne	43,7%	42,0%	40,1%	37,6%	35,1%	33,5%
Rixensart	38,4%	38,4%	34,7%	31,4%	29,8%	29,5%
Waterloo	40,3%	38,3%	35,8%	33,4%	31,7%	30,2%
Incourt	35,7%	38,2%	38,5%	37,3%	35,5%	34,7%
Hélécine	34,8%	31,0%	29,9%	30,3%	30,2%	30,6%
Jodoigne	34,0%	33,2%	32,1%	30,2%	29,9%	29,5%
Mont-Saint-Guibert	39,9%	37,7%	37,0%	35,4%	32,7%	31,7%
Orp-Jauche	33,7%	35,7%	35,6%	33,8%	33,3%	32,9%
Perwez	39,2%	39,3%	38,3%	35,7%	33,9%	33,3%
Ramillies	36,5%	38,8%	38,2%	36,2%	37,9%	37,1%
Walhain	39,9%	38,5%	36,8%	37,5%	36,9%	35,8%
Ittre	39,4%	39,4%	37,1%	35,2%	35,1%	33,6%
Nivelles	31,7%	30,1%	26,4%	24,3%	22,8%	23,4%
Tubize	40,1%	36,9%	34,1%	32,1%	31,2%	31,2%
Rebecq	40,2%	39,1%	36,6%	34,4%	33,5%	34,1%
Groupe centre	39,7%	38,3%	35,4%	32,4%	30,4%	29,6%
Groupe nord	40,2%	38,7%	36,0%	33,3%	31,7%	30,6%
Groupe est	36,4%	36,3%	35,6%	34,1%	33,4%	32,8%
Groupe ouest	36,5%	34,6%	31,5%	29,5%	28,3%	28,5%
Brabant Wallon	38,8%	37,4%	34,8%	32,3%	30,7%	30,1%
Braine-le-Comte	37,4%	34,6%	30,9%	27,4%	26,8%	26,3%
Enghien	39,2%	38,7%	36,0%	32,9%	32,1%	31,6%
Fleurus	37,8%	37,6%	34,7%	31,5%	30,2%	29,5%
Les Bons-Villiers	40,5%	39,9%	37,0%	33,9%	31,2%	32,7%
Pont-à-Celles	35,2%	34,6%	32,2%	30,4%	29,6%	28,9%
Seneffe	38,8%	36,2%	32,6%	30,3%	29,5%	28,5%
Groupe Hainaut	37,7%	36,4%	33,3%	30,5%	29,6%	29,1%
Hannut	35,7%	1678	33,4%	32,0%	29,7%	30,1%
Lincent	38,5%	36,7%	36,3%	37,4%	35,8%	34,2%
Eghezée	41,8%	41,0%	38,6%	37,2%	34,8%	33,9%
Sombrefe	37,9%	38,0%	36,6%	35,2%	35,1%	34,4%
Gembloux	39,3%	39,4%	35,5%	32,3%	30,1%	28,9%
Groupe Namur-Liège	38,8%	38,6%	35,9%	33,9%	31,9%	31,1%
Hal	36,3%	34,8%	32,2%	29,9%	28,9%	28,2%
Rhode-St-Genèse	44,4%	42,8%	40,1%	37,5%	36,0%	34,5%
Groupe Flandre	38,0%	36,5%	33,9%	31,6%	30,5%	29,6%
Auderghem	24,6%	23,4%	22,8%	22,4%	22,9%	24,7%
Uccle	22,6%	22,5%	22,0%	21,7%	21,8%	23,0%
Watermael-Boitsfort	23,2%	21,9%	21,3%	20,5%	20,8%	22,3%
Woluwé-Saint-Lambert	20,4%	19,8%	19,0%	18,5%	19,3%	20,5%
Woluwé-Saint-Pierre	27,5%	25,7%	24,8%	24,4%	25,0%	24,9%
Groupe Buxelles	23,2%	22,5%	21,8%	21,4%	21,8%	22,8%
Wallonie	34,6%	32,7%	30,3%	27,4%	26,5%	26,2%

Tableau 13. Evolution des ménages de type 'couples sans enfant' (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	22,7%	24,2%	25,3%	25,5%	27,0%	25,2%
Braine-l'Alleud	23,4%	24,6%	26,3%	26,2%	25,9%	24,8%
Braine-le-Château	27,6%	27,2%	26,4%	26,3%	26,4%	26,0%
Chastre	19,7%	19,5%	21,5%	21,8%	22,9%	22,9%
Chaumont-Gistoux	21,4%	21,7%	23,4%	24,1%	25,1%	24,4%
Court-Saint-Etienne	24,2%	24,4%	23,6%	22,5%	24,1%	23,3%
Genappe	25,3%	24,5%	24,3%	24,6%	24,6%	24,2%
Grez-Doiceau	24,3%	24,6%	25,5%	25,5%	25,9%	25,7%
Villers-la-Ville	24,1%	24,3%	25,9%	25,6%	24,5%	24,7%
Wavre	22,6%	23,3%	24,4%	24,4%	24,7%	24,0%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	18,8%	19,4%	19,3%	20,6%	21,9%	21,1%
La Hulpe	22,3%	24,0%	25,8%	26,4%	25,5%	24,6%
Lasne	20,4%	22,2%	23,8%	25,0%	25,5%	25,2%
Rixensart	23,9%	24,5%	25,5%	25,7%	25,2%	25,0%
Waterloo	22,0%	23,5%	24,4%	25,0%	25,2%	25,2%
Incourt	24,0%	24,3%	24,9%	25,0%	24,6%	23,5%
Hélécine	26,0%	26,7%	27,6%	25,2%	25,3%	26,0%
Jodoigne	24,1%	24,8%	24,4%	24,2%	24,3%	22,7%
Mont-Saint-Guibert	22,9%	22,0%	21,4%	20,8%	22,7%	23,7%
Orp-Jauche	26,7%	26,3%	25,9%	26,0%	25,6%	23,9%
Perwez	23,3%	23,6%	23,9%	24,1%	24,8%	23,1%
Ramillies	24,7%	25,1%	24,9%	24,6%	23,6%	23,7%
Walhain	21,3%	22,1%	23,6%	22,7%	22,3%	22,8%
Ittre	26,0%	25,5%	26,2%	25,4%	25,8%	25,3%
Nivelles	23,6%	24,3%	25,0%	24,6%	24,8%	23,5%
Tubize	24,9%	26,0%	26,0%	25,1%	24,3%	23,1%
Rebecq	25,0%	25,5%	25,8%	25,9%	25,9%	25,3%
Groupe centre	22,8%	23,3%	24,0%	24,2%	24,6%	23,9%
Groupe nord	22,3%	23,6%	24,8%	25,4%	25,3%	25,1%
Groupe est	24,2%	24,4%	24,4%	24,0%	24,1%	23,4%
Groupe ouest	24,4%	25,2%	25,6%	25,1%	24,9%	23,8%
Brabant Wallon	23,2%	23,8%	24,5%	24,6%	24,7%	24,0%
Braine-le-Comte	23,7%	23,5%	23,9%	23,2%	23,3%	23,3%
Enghien	24,3%	24,4%	25,9%	26,1%	25,9%	25,7%
Fleurus	24,4%	24,3%	24,8%	24,0%	24,1%	23,8%
Les Bons-Villiers	21,8%	23,4%	24,5%	24,1%	24,4%	24,4%
Pont-à-Celles	25,7%	25,1%	24,6%	24,1%	23,8%	23,7%
Seneffe	24,5%	25,3%	26,1%	26,1%	25,4%	24,2%
Groupe Hainaut	24,3%	24,3%	24,8%	24,5%	24,3%	24,1%
Hannut	23,0%	1109	24,9%	25,4%	25,4%	24,9%
Lincent	25,2%	27,5%	24,3%	23,1%	23,7%	25,2%
Eghezée	22,8%	23,4%	23,3%	23,3%	24,4%	24,7%
Sombrefe	25,2%	25,0%	23,9%	23,2%	22,9%	22,6%
Gembloux	24,7%	26,3%	26,0%	25,5%	25,5%	25,1%
Groupe Namur-Liège	24,0%	24,9%	24,7%	24,6%	24,9%	24,7%
Hal	29,7%	29,6%	29,4%	28,2%	28,3%	27,0%
Rhode-St-Genèse	25,4%	26,6%	27,3%	28,7%	28,7%	29,4%
Groupe Flandre	28,8%	28,9%	29,0%	28,3%	28,4%	27,5%
Auderghem	23,3%	23,4%	23,4%	22,6%	21,3%	20,9%
Uccle	21,3%	22,2%	21,5%	20,6%	20,1%	19,9%
Watermael-Boitsfort	20,2%	20,7%	21,5%	20,9%	19,9%	19,3%
Woluwé-Saint-Lambert	20,5%	21,5%	21,3%	21,0%	20,2%	19,9%
Woluwé-Saint-Pierre	21,7%	22,9%	23,1%	22,8%	21,9%	21,2%
Groupe Bxl	21,3%	22,1%	22,0%	21,4%	20,6%	20,2%
Wallonie	23,7%	23,9%	24,0%	23,5%	23,4%	23,1%

Tableau 14. Evolution des ménages de type 'isolés' (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	18,5%	17,7%	19,7%	21,4%	22,4%	23,9%
Braine-l'Alleud	21,0%	20,7%	23,3%	25,2%	27,8%	28,5%
Braine-le-Château	19,5%	21,3%	22,5%	25,1%	25,6%	25,6%
Chastre	18,0%	18,0%	19,1%	20,2%	22,3%	22,9%
Chaumont-Gistoux	19,8%	21,1%	22,0%	24,3%	25,3%	25,9%
Court-Saint-Etienne	23,4%	22,8%	24,7%	26,0%	25,2%	27,1%
Genappe	21,3%	21,4%	23,9%	26,0%	26,7%	26,8%
Grez-Doiceau	21,5%	20,6%	21,2%	23,5%	25,1%	25,7%
Villers-la-Ville	21,1%	20,4%	20,7%	23,0%	25,1%	24,5%
Wavre	24,9%	25,7%	28,3%	31,2%	32,3%	33,6%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	29,1%	29,9%	35,8%	37,2%	38,4%	40,4%
La Hulpe	23,0%	25,8%	27,5%	27,5%	28,7%	30,0%
Lasne	20,4%	20,0%	21,3%	22,3%	23,9%	24,5%
Rixensart	23,3%	21,6%	24,8%	27,5%	28,8%	28,9%
Waterloo	22,5%	22,6%	24,4%	25,6%	26,4%	27,1%
Incourt	20,3%	21,6%	22,0%	22,7%	24,9%	26,5%
Hélécine	25,0%	25,6%	25,8%	27,0%	28,0%	27,9%
Jodoigne	23,5%	23,7%	25,8%	27,9%	29,3%	30,6%
Mont-Saint-Guibert	21,5%	25,2%	27,1%	29,4%	29,6%	28,5%
Orp-Jauche	23,1%	22,0%	22,7%	23,8%	24,5%	25,6%
Perwez	18,7%	19,8%	22,0%	24,5%	24,3%	27,4%
Ramillies	20,6%	19,6%	21,1%	22,1%	22,8%	23,4%
Walhain	19,8%	21,9%	24,4%	24,3%	26,9%	26,4%
Ittre	22,2%	22,3%	24,9%	26,8%	25,9%	26,9%
Nivelles	30,5%	31,2%	34,1%	36,2%	37,2%	37,4%
Tubize	20,6%	22,4%	25,0%	26,6%	27,5%	28,6%
Rebecq	21,6%	21,8%	22,5%	23,8%	24,7%	24,7%
Groupe centre	22,9%	23,2%	25,9%	28,0%	29,4%	30,3%
Groupe nord	22,4%	22,1%	24,3%	25,8%	26,9%	27,5%
Groupe est	21,7%	22,4%	24,0%	25,5%	26,6%	27,5%
Groupe ouest	25,1%	26,0%	28,5%	30,2%	31,1%	31,7%
Brabant Wallon	23,0%	23,4%	25,8%	27,6%	28,8%	29,6%
Braine-le-Comte	24,6%	26,3%	27,5%	29,7%	30,1%	30,7%
Enghien	20,9%	21,6%	23,0%	25,4%	25,9%	26,6%
Fleurus	21,4%	21,7%	24,8%	26,6%	28,1%	29,0%
Les Bons-Villers	20,4%	21,0%	23,6%	25,7%	28,0%	28,4%
Pont-à-Celles	24,9%	25,9%	28,3%	29,6%	29,8%	29,7%
Seneffe	21,3%	23,2%	26,1%	27,1%	28,5%	30,1%
Groupe Hainaut	22,9%	24,0%	26,0%	27,8%	28,6%	29,3%
Hannut	22,5%	1078	24,7%	25,9%	28,6%	29,3%
Lincen	22,5%	21,5%	22,2%	23,5%	24,7%	27,0%
Eghezée	19,3%	19,8%	21,2%	22,8%	24,9%	25,7%
Sombrefe	24,5%	23,2%	24,4%	25,7%	25,9%	26,7%
Gembloux	21,1%	21,0%	24,4%	27,3%	30,0%	30,9%
Groupe Namur-Liège	21,6%	21,5%	23,6%	25,6%	27,8%	28,7%
Hal	23,6%	23,9%	26,9%	29,3%	29,6%	31,0%
Rhode-St-Genèse	15,4%	16,3%	19,8%	21,2%	22,2%	23,2%
Groupe Flandre	21,9%	22,3%	25,3%	27,5%	28,0%	29,3%
Auderghem	38,1%	39,2%	39,9%	40,5%	41,0%	38,7%
Uccle	41,8%	40,3%	41,3%	41,3%	41,2%	39,4%
Watermael-Boitsfort	43,4%	43,7%	42,3%	41,8%	42,1%	40,4%
Woluwé-Saint-Lambert	45,6%	45,5%	45,3%	46,1%	45,8%	44,1%
Woluwé-Saint-Pierre	36,3%	37,6%	38,9%	39,3%	38,9%	38,5%
Groupe Bxl	41,5%	41,3%	41,7%	42,0%	42,0%	40,4%

Tableau 15. Evolution des ménages de type 'monoparentaux (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	7,8%	7,9%	8,8%	9,9%	9,7%	10,2%
Braine-l'Alleud	8,9%	9,0%	9,4%	10,8%	11,4%	11,5%
Braine-le-Château	6,2%	7,1%	8,3%	8,3%	9,5%	9,7%
Chastre	8,8%	9,1%	10,5%	11,5%	11,5%	11,3%
Chaumont-Gistoux	8,8%	9,3%	8,9%	9,7%	10,2%	11,3%
Court-Saint-Etienne	8,9%	8,3%	9,0%	11,1%	10,3%	10,6%
Genappe	8,8%	8,2%	9,2%	10,5%	9,8%	10,3%
Grez-Doiceau	8,2%	7,9%	7,9%	8,3%	9,1%	10,3%
Villers-la-Ville	8,0%	8,4%	9,4%	9,5%	9,7%	10,3%
Wavre	9,7%	9,7%	10,2%	10,7%	10,7%	10,7%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	8,5%	9,7%	9,7%	10,2%	10,5%	10,5%
La Hulpe	9,5%	9,1%	10,1%	11,0%	10,4%	11,8%
Lasne	10,4%	10,4%	9,4%	9,8%	10,3%	10,7%
Rixensart	9,8%	9,7%	10,2%	10,9%	11,2%	11,5%
Waterloo	10,2%	9,8%	9,5%	10,0%	10,9%	11,1%
Incourt	8,1%	8,1%	7,8%	9,4%	9,0%	9,5%
Hélécine	7,0%	8,1%	8,6%	9,6%	10,1%	9,6%
Jodoigne	8,9%	9,8%	11,1%	11,2%	10,6%	11,4%
Mont-Saint-Guibert	8,8%	8,9%	9,5%	9,4%	10,6%	11,2%
Orp-Jauche	8,3%	8,5%	8,7%	9,9%	9,3%	10,7%
Perwez	8,4%	9,1%	10,1%	9,7%	11,6%	11,2%
Ramillies	6,3%	7,0%	8,2%	10,0%	9,9%	9,5%
Walhain	6,9%	7,8%	7,7%	8,7%	8,6%	9,4%
Ittre	6,7%	7,0%	7,2%	7,9%	8,7%	9,7%
Nivelles	9,2%	9,4%	9,8%	10,5%	11,0%	11,4%
Tubize	7,1%	8,1%	8,9%	10,0%	10,7%	10,7%
Rebecq	7,2%	8,0%	9,7%	10,3%	10,3%	10,0%
Groupe centre	8,7%	8,9%	9,4%	10,2%	10,5%	10,7%
Groupe nord	10,0%	9,8%	9,8%	10,4%	10,8%	11,2%
Groupe est	8,0%	8,7%	9,3%	9,9%	10,1%	10,6%
Groupe ouest	8,0%	8,5%	9,2%	10,1%	10,6%	10,8%
Brabant Wallon	8,7%	9,0%	9,4%	10,2%	10,5%	10,8%
Braine-le-Comte	8,5%	9,7%	11,4%	13,3%	13,7%	13,2%
Enghien	8,4%	8,8%	10,0%	10,6%	11,0%	11,0%
Fleurus	8,9%	9,2%	10,0%	11,3%	11,1%	11,7%
Les Bons-Villers	7,8%	9,2%	9,1%	11,5%	11,7%	9,7%
Pont-à-Celles	8,8%	9,0%	9,9%	11,0%	11,4%	11,8%
Seneffe	8,2%	8,9%	9,7%	10,5%	10,8%	11,7%
Groupe Hainaut	8,5%	9,2%	10,2%	11,5%	11,8%	11,8%
Hannut	7,8%	392	9,4%	10,7%	10,9%	10,1%
Lincent	7,9%	7,8%	10,8%	10,7%	10,7%	8,4%
Eghezée	6,6%	6,9%	8,5%	9,7%	9,5%	9,2%
Sombreffe	7,5%	8,6%	9,5%	10,8%	10,8%	10,9%
Gembloux	8,1%	7,8%	9,1%	10,2%	9,7%	10,4%
Groupe Namur-Liège	7,6%	7,8%	9,2%	10,3%	10,1%	10,0%
Hal	6,9%	7,3%	7,7%	8,5%	9,1%	9,2%
Rhode-St-Genèse	5,9%	7,0%	7,4%	7,8%	7,6%	7,9%
Groupe Flandre	6,7%	7,3%	7,6%	8,3%	8,8%	8,9%
Auderghem	9,6%	9,3%	9,8%	10,5%	10,5%	10,6%
Uccle	10,1%	10,1%	10,6%	11,4%	11,6%	12,2%
Watermael-Boitsfort	10,8%	10,7%	11,1%	12,5%	13,2%	13,6%
Woluwé-Saint-Lambert	9,7%	9,2%	10,0%	10,4%	10,5%	10,7%
Woluwé-Saint-Pierre	9,4%	9,4%	9,5%	9,5%	9,8%	10,4%
Groupe Bxl	9,9%	9,8%	10,2%	10,8%	11,1%	11,4%
Wallonie	8,9%	9,5%	10,5%	11,7%	11,7%	11,7%

Tableau 16. Evolution des ménages de type 'autres' (Source : Registre national)

Autres	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	9,4%	8,6%	6,8%	5,5%	5,6%	6,1%
Braine-l'Alleud	4,9%	5,8%	4,9%	5,3%	5,0%	5,3%
Braine-le-Château	6,4%	7,0%	5,9%	5,6%	5,7%	5,4%
Chastre	10,3%	8,9%	6,4%	6,3%	6,4%	6,0%
Chaumont-Gistoux	7,5%	6,4%	5,8%	4,9%	4,4%	5,4%
Court-Saint-Etienne	5,1%	6,8%	6,1%	5,7%	6,1%	6,8%
Genappe	5,9%	6,7%	6,3%	5,2%	5,3%	5,8%
Grez-Doiceau	6,3%	6,9%	5,6%	5,5%	5,4%	5,2%
Villers-la-Ville	7,3%	5,7%	5,3%	5,3%	5,1%	5,5%
Wavre	4,9%	5,8%	4,9%	4,9%	4,8%	5,2%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	5,7%	5,8%	4,9%	5,1%	4,9%	5,1%
La Hulpe	6,0%	5,3%	3,8%	4,3%	4,2%	3,6%
Lasne	5,1%	5,4%	5,2%	5,2%	5,1%	6,0%
Rixensart	4,7%	5,7%	4,8%	4,5%	5,0%	5,2%
Waterloo	5,1%	5,9%	5,8%	5,9%	5,7%	6,3%
Incourt	11,9%	7,8%	6,8%	5,5%	6,0%	5,9%
Hélécine	7,2%	8,6%	8,2%	7,9%	6,3%	6,0%
Jodoigne	9,5%	8,5%	6,6%	6,5%	5,9%	5,8%
Mont-Saint-Guibert	6,9%	6,2%	5,0%	5,0%	4,5%	4,9%
Orp-Jauche	8,2%	7,6%	7,1%	6,6%	7,3%	6,9%
Perwez	10,4%	8,2%	5,7%	6,0%	5,4%	5,1%
Ramillies	12,0%	9,5%	7,6%	7,1%	5,8%	6,3%
Walhain	12,1%	9,8%	7,5%	6,9%	5,2%	5,5%
Ittre	5,7%	5,7%	4,6%	4,7%	4,5%	4,5%
Nivelles	5,0%	5,0%	4,7%	4,3%	4,2%	4,2%
Tubize	7,3%	6,6%	5,9%	6,2%	6,3%	6,4%
Rebecq	6,0%	5,6%	5,5%	5,6%	5,7%	5,9%
Groupe centre	5,9%	6,3%	5,4%	5,2%	5,1%	5,4%
Groupe nord	5,1%	5,7%	5,2%	5,2%	5,2%	5,6%
Groupe est	9,7%	8,2%	6,7%	6,4%	5,8%	5,8%
Groupe ouest	6,0%	5,7%	5,2%	5,1%	5,1%	5,2%
Brabant Wallon	6,2%	6,3%	5,5%	5,4%	5,2%	5,5%
Braine-le-Comte	5,7%	6,0%	6,3%	6,4%	6,2%	6,4%
Enghien	7,2%	6,5%	5,1%	5,0%	5,2%	5,0%
Fleurus	7,5%	7,2%	5,7%	6,5%	6,5%	6,0%
Les Bons-Villers	9,5%	6,5%	5,9%	4,9%	4,7%	4,8%
Pont-à-Celles	5,4%	5,3%	4,9%	4,8%	5,4%	5,8%
Seneffe	7,1%	6,5%	5,4%	6,0%	5,8%	5,5%
Groupe Hainaut	6,6%	6,2%	5,6%	5,6%	5,7%	5,7%
Hannut	11,0%	448	7,6%	6,0%	5,4%	5,6%
Lincent	5,9%	6,5%	6,4%	5,2%	5,2%	5,1%
Eghezée	9,5%	8,9%	8,4%	7,0%	6,5%	6,4%
Sombrefe	5,0%	5,3%	5,5%	5,2%	5,3%	5,3%
Gembloux	6,8%	5,4%	5,1%	4,8%	4,6%	4,8%
Groupe Namur-Liège	8,1%	7,2%	6,6%	5,6%	5,3%	5,4%
Hal	3,5%	4,4%	3,8%	4,1%	4,1%	4,6%
Rhode-St-Genèse	8,8%	7,2%	5,4%	4,8%	5,6%	5,0%
Groupe Flandre	4,6%	5,0%	4,1%	4,2%	4,4%	4,7%
Auderghem	4,4%	4,6%	4,0%	4,0%	4,4%	5,2%
Uccle	4,3%	4,9%	4,6%	5,0%	5,2%	5,5%
Watermael-Boitsfort	2,4%	3,0%	3,8%	4,4%	4,0%	4,4%
Woluwe-Saint-Lambert	3,7%	4,0%	4,4%	4,1%	4,3%	4,8%
Woluwe-Saint-Pierre	5,0%	4,3%	3,8%	4,0%	4,4%	5,0%
Groupe Bxl	4,1%	4,3%	4,2%	4,4%	4,6%	5,1%
Wallonie	5,9%	5,8%	5,0%	4,7%	4,7%	4,7%

2.2.2. Les tailles des ménages

L'évolution et la situation à l'échelle des communes et des groupes de communes des ménages de taille 1 se conforment bien entendu à celles des ménages d'isolés décrites ci-dessus. Nous n'y reviendrons pas. Il en est de même des ménages de taille 2 qui correspondent dans une large mesure à la situation des ménages de type couple sans enfant. La fréquence de ces ménages au cours de la période d'observation reste assez stable. Les écarts par rapport à la moyenne wallonne, entre les groupes ou encore entre les communes sont très faibles (tableau 18).

Les ménages de taille 3 connaissent une diminution de leur importance relative entre 1991 et 2016 : de l'ordre de 20 % tant au niveau de la Wallonie que du Brabant Wallon. Si tous les groupes de communes affichent la même tendance et à un rythme similaire (tableau 19), ces ménages sont un peu mieux représentés en moyenne dans la partie Est du Brabant Wallon. Ils sont en revanche proportionnellement moins nombreux dans les communes plus urbanisées de l'agglomération de Bruxelles, ainsi que dans les petites villes du Brabant Wallon, telles que Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Nivelles.

Les ménages de plus grande taille (4 personnes et plus) se caractérisent également au cours de la période d'observation par une baisse de leur fréquence relative, même si celle-ci a sensiblement ralenti au cours de la dernière décennie, avec même une inversion de tendance pour les communes de la zone Ouest du Brabant Wallon (figure 28). C'est néanmoins dans ces communes, ainsi que dans celles plus urbanisées, que l'importance relative de ce type de ménage est la plus faible (tableau 20). Inversement, ces ménages de plus grande taille sont proportionnellement plus présents dans les communes des zones Centre, Nord et Est. Cette dernière se distingue même par une relative stabilité de leur fréquence au cours de la période d'observation, à mettre en relation avec l'attractivité migratoire importante des adultes de 25-39 ans et de leu(s) enfant(s) qui caractérise ces communes au cours de ces dernières décennies.

Figure 28. Evolution des ménages privés selon leur taille (Source : Registre national)

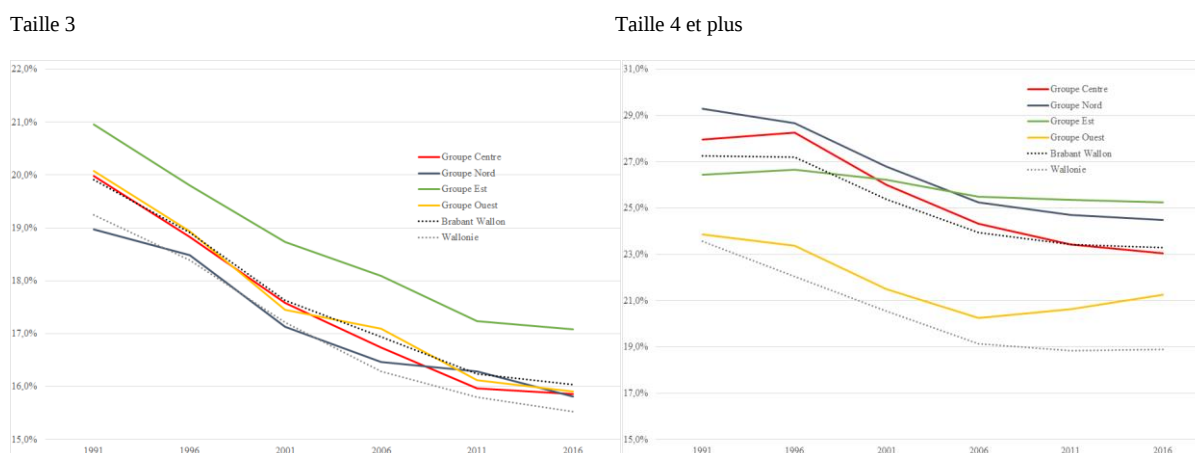


Tableau 17. Evolution des ménages de taille 1 (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	18,5%	17,8%	19,7%	21,4%	22,4%	24,0%
Braine-l'Alleud	21,1%	20,8%	23,5%	25,3%	27,8%	28,5%
Braine-le-Château	19,5%	21,5%	22,6%	25,2%	25,6%	25,6%
Chastre	18,4%	18,4%	19,2%	20,4%	22,5%	22,9%
Chaumont-Gistoux	19,8%	21,5%	22,3%	24,6%	25,3%	25,9%
Court-Saint-Etienne	23,5%	23,2%	24,8%	26,2%	25,3%	27,1%
Genappe	21,5%	21,5%	24,1%	26,1%	26,7%	26,8%
Grez-Doiceau	21,5%	20,6%	21,2%	23,5%	25,1%	25,7%
Villers-la-Ville	21,2%	20,5%	20,7%	23,1%	25,1%	24,5%
Wavre	24,9%	25,8%	28,4%	31,3%	32,3%	33,6%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	29,3%	30,3%	36,1%	37,5%	38,5%	40,5%
La Hulpe	23,1%	26,2%	27,7%	27,9%	28,8%	30,1%
Lasne	20,4%	20,2%	21,5%	22,5%	24,0%	24,5%
Rixensart	23,4%	21,6%	24,9%	27,6%	28,8%	28,9%
Waterloo	22,6%	22,7%	24,8%	26,1%	26,4%	27,2%
Incourt	20,4%	21,9%	22,2%	22,7%	24,9%	26,5%
Hélécine	25,1%	25,9%	25,8%	27,0%	28,0%	27,9%
Jodoigne	23,5%	23,9%	25,8%	27,9%	29,3%	30,7%
Mont-Saint-Guibert	21,6%	25,7%	27,4%	29,6%	29,6%	28,6%
Orp-Jauche	23,4%	22,2%	22,7%	23,9%	24,7%	25,8%
Perwez	18,8%	19,9%	22,0%	24,7%	24,4%	27,4%
Ramillies	20,6%	19,7%	21,1%	22,1%	22,8%	23,4%
Walhain	19,8%	22,0%	24,6%	24,5%	26,9%	26,4%
Ittre	22,2%	22,4%	25,0%	26,9%	26,1%	26,9%
Nivelles	30,9%	31,6%	34,8%	36,7%	37,2%	37,4%
Tubize	20,7%	22,4%	25,1%	26,7%	27,6%	28,7%
Rebecq	21,8%	21,8%	22,5%	24,0%	24,7%	24,7%
Groupe centre	23,0%	23,3%	26,0%	28,1%	29,4%	30,4%
Groupe nord	22,5%	22,3%	24,5%	26,1%	26,9%	27,5%
Groupe est	21,8%	22,6%	24,1%	25,6%	26,6%	27,5%
Groupe ouest	25,4%	26,2%	28,8%	30,5%	31,2%	31,7%
Brabant Wallon	23,2%	23,5%	26,0%	27,8%	28,9%	29,7%
Braine-le-Comte	24,6%	26,3%	27,6%	29,9%	30,1%	30,8%
Enghien	21,0%	21,9%	23,4%	25,5%	25,9%	26,7%
Fleurus	21,5%	22,1%	25,1%	27,0%	28,1%	29,1%
Les Bons-Villiers	20,4%	21,0%	23,6%	25,7%	28,0%	28,4%
Pont-à-Celles	25,0%	26,0%	28,5%	30,1%	29,9%	29,8%
Seneffe	21,4%	23,4%	26,2%	27,4%	28,5%	30,1%
Groupe Hainaut	22,9%	24,1%	26,2%	28,1%	28,7%	29,3%
Hannut	22,6%	23,0%	24,7%	25,9%	28,6%	29,3%
Lincent	22,5%	21,5%	22,5%	23,7%	24,7%	27,1%
Eghezée	19,5%	19,8%	21,3%	23,0%	24,9%	25,7%
Sombreffe	24,8%	23,3%	24,4%	25,8%	25,9%	26,7%
Gembloux	21,1%	21,1%	24,5%	27,5%	30,1%	30,9%
Groupe Namur-Liège	21,7%	21,6%	23,7%	25,7%	27,8%	28,7%
Hal	23,6%	24,0%	27,0%	29,4%	29,6%	31,1%
Rhode-St-Genèse	15,4%	16,3%	19,8%	21,3%	22,2%	23,3%
Groupe Flandre	21,9%	22,3%	25,4%	27,6%	28,0%	29,4%
Auderghem	38,3%	39,9%	40,3%	40,8%	41,0%	38,8%
Uccle	42,1%	40,6%	41,5%	41,6%	41,3%	39,5%
Watermael-Boitsfort	43,5%	44,2%	43,1%	42,5%	42,4%	40,4%
Woluwé-Saint-Lambert	46,2%	46,0%	45,7%	46,4%	45,9%	44,3%
Woluwé-Saint-Pierre	36,5%	37,8%	39,0%	39,4%	38,9%	38,8%
Groupe Bxl	41,8%	41,7%	42,1%	42,4%	42,1%	40,6%
Wallonie	26,3%	28,1%	30,4%	32,9%	33,8%	34,4%

Tableau 18. Evolution des ménages de taille 2 (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	28,7%	29,8%	31,4%	32,0%	33,8%	31,6%
Braine-l'Alleud	29,8%	30,9%	32,6%	33,1%	33,2%	32,3%
Braine-le-Château	32,2%	32,5%	32,4%	31,7%	32,5%	32,1%
Chastre	25,6%	26,0%	27,8%	28,2%	29,1%	29,2%
Chaumont-Gistoux	27,7%	28,1%	29,8%	30,1%	31,2%	30,8%
Court-Saint-Etienne	31,3%	30,9%	30,0%	29,7%	30,4%	29,7%
Genappe	31,9%	30,7%	30,9%	31,7%	31,0%	31,3%
Grez-Doiceau	31,0%	30,0%	30,9%	31,0%	31,5%	31,7%
Villers-la-Ville	30,4%	30,4%	32,0%	31,9%	30,6%	31,6%
Wavre	29,6%	30,5%	31,6%	31,7%	31,6%	31,1%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	24,2%	25,5%	25,3%	26,8%	28,3%	27,7%
La Hulpe	29,4%	31,6%	33,4%	34,7%	32,8%	32,7%
Lasne	27,0%	29,1%	30,7%	31,5%	32,4%	32,0%
Rixensart	31,2%	31,3%	32,1%	32,7%	32,1%	32,0%
Waterloo	28,6%	30,4%	31,0%	31,6%	31,8%	32,3%
Incourt	31,9%	30,5%	30,7%	31,7%	30,7%	29,4%
Hélécine	31,4%	32,8%	34,5%	32,6%	33,4%	34,0%
Jodoigne	31,4%	32,3%	32,2%	31,7%	31,1%	29,7%
Mont-Saint-Guibert	29,6%	28,1%	27,4%	26,8%	29,0%	30,8%
Orp-Jauche	34,1%	33,2%	32,7%	32,9%	32,2%	30,9%
Perwez	30,1%	30,3%	30,6%	30,2%	31,9%	30,0%
Ramillies	30,1%	30,8%	30,8%	31,9%	30,3%	30,0%
Walhain	26,1%	27,7%	28,8%	28,5%	28,1%	28,5%
Ittre	31,4%	31,0%	31,8%	30,8%	31,5%	31,7%
Nivelles	31,0%	31,5%	32,4%	32,1%	32,5%	31,3%
Tubize	30,2%	31,8%	32,1%	32,2%	31,7%	30,6%
Rebecq	30,5%	31,1%	32,7%	33,0%	32,2%	31,7%
Groupe centre	29,1%	29,6%	30,4%	30,8%	31,2%	30,7%
Groupe nord	29,2%	30,6%	31,5%	32,2%	32,1%	32,2%
Groupe est	30,8%	30,9%	30,9%	30,8%	30,8%	30,2%
Groupe ouest	30,7%	31,5%	32,3%	32,1%	32,1%	31,2%
Brabant Wallon	29,7%	30,3%	31,0%	31,3%	31,5%	31,0%
Braine-le-Comte	31,2%	31,3%	32,6%	32,4%	32,8%	32,9%
Enghien	31,1%	31,4%	33,3%	33,5%	33,3%	33,4%
Fleurus	30,9%	31,6%	32,0%	31,8%	31,5%	31,8%
Les Bons-Villers	27,6%	29,8%	30,9%	32,4%	31,7%	30,8%
Pont-à-Celles	32,6%	32,1%	32,0%	31,3%	31,1%	31,4%
Seneffe	31,1%	32,6%	33,3%	33,6%	32,9%	31,9%
Groupe Hainaut	31,1%	31,6%	32,5%	32,4%	32,3%	32,2%
Hannut	29,3%	30,3%	32,0%	33,2%	32,7%	32,0%
Lincet	32,3%	33,8%	32,7%	30,8%	30,8%	30,6%
Eghezée	28,6%	28,5%	29,1%	29,8%	31,0%	30,8%
Sombreffe	31,9%	31,6%	30,6%	30,8%	29,8%	29,2%
Gembloux	31,4%	32,6%	32,9%	33,1%	32,4%	32,3%
Groupe Namur-Liège	30,4%	31,1%	31,5%	32,0%	31,8%	31,4%
Hal	35,4%	35,4%	35,1%	34,2%	34,5%	33,0%
Rhode-St-Genèse	30,1%	32,4%	33,0%	34,0%	33,9%	34,6%
Groupe Flandre	34,3%	34,7%	34,7%	34,2%	34,4%	33,4%
Auderghem	31,4%	31,0%	31,1%	30,6%	28,9%	28,7%
Uccle	29,5%	30,6%	29,7%	29,4%	28,8%	28,8%
Watermael-Boitsfort	28,4%	28,7%	29,7%	29,9%	28,7%	28,8%
Woluwé-Saint-Lambert	28,4%	29,5%	29,9%	29,2%	28,2%	28,1%
Woluwé-Saint-Pierre	29,3%	30,4%	30,4%	30,1%	29,2%	28,7%
Groupe Bxl	29,3%	30,1%	30,0%	29,7%	28,7%	28,6%
Wallonie	30,9%	31,5%	31,8%	31,7%	31,5%	31,2%

Tableau 19. Evolution des ménages de taille 3 (Source : Registre national)

Taille 3	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	21,9%	21,6%	20,0%	19,3%	17,1%	18,2%
Braine-l'Alleud	21,3%	20,5%	18,9%	18,1%	17,1%	17,1%
Braine-le-Château	22,0%	20,5%	19,8%	17,8%	17,1%	18,2%
Chastre	19,9%	19,2%	19,5%	19,7%	18,4%	18,8%
Chaumont-Gistoux	19,2%	18,4%	17,7%	17,5%	16,0%	16,6%
Court-Saint-Etienne	20,0%	18,4%	17,8%	17,3%	16,2%	15,8%
Genappe	20,1%	19,6%	17,7%	17,4%	17,2%	17,0%
Grez-Doiceau	20,6%	19,9%	18,6%	17,3%	16,5%	16,7%
Villers-la-Ville	20,7%	19,5%	19,3%	18,8%	18,1%	17,3%
Wavre	19,3%	18,2%	16,9%	15,6%	15,5%	14,2%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	17,4%	15,5%	14,1%	13,5%	12,8%	12,9%
La Hulpe	18,0%	18,0%	16,2%	15,1%	15,0%	14,8%
Lasne	18,9%	18,7%	18,3%	17,9%	16,8%	16,9%
Rixensart	18,7%	19,1%	17,5%	16,5%	15,7%	15,7%
Waterloo	19,4%	18,0%	16,5%	16,2%	16,8%	15,6%
Incourt	19,8%	19,0%	19,4%	18,5%	16,8%	17,4%
Hélécine	21,0%	20,4%	19,5%	18,9%	16,9%	16,5%
Jodoigne	20,8%	19,1%	17,2%	16,9%	16,5%	17,1%
Mont-Saint-Guibert	19,9%	18,0%	18,4%	17,8%	16,9%	15,7%
Orp-Jauche	20,8%	20,6%	19,5%	18,9%	17,4%	17,3%
Perwez	22,9%	21,6%	20,2%	19,0%	17,6%	17,2%
Ramillies	21,6%	21,0%	19,9%	17,6%	18,4%	18,5%
Walhain	20,4%	18,9%	17,3%	18,5%	18,0%	16,9%
Ittre	20,1%	20,6%	18,4%	18,1%	16,9%	17,0%
Nivelles	17,7%	16,7%	14,8%	14,8%	13,9%	14,2%
Tubize	22,4%	20,5%	19,9%	18,5%	17,6%	16,5%
Rebecq	21,5%	20,6%	19,0%	19,5%	18,7%	18,9%
Groupe centre	20,0%	18,8%	17,6%	16,7%	16,0%	15,9%
Groupe nord	19,0%	18,5%	17,1%	16,5%	16,3%	15,8%
Groupe est	21,0%	19,8%	18,7%	18,1%	17,2%	17,1%
Groupe ouest	20,1%	18,9%	17,5%	17,1%	16,1%	15,9%
Brabant Wallon	19,9%	18,9%	17,6%	16,9%	16,2%	16,0%
Braine-le-Comte	20,4%	20,3%	19,1%	18,3%	17,6%	16,9%
Enghien	23,8%	22,9%	20,2%	18,6%	18,7%	17,8%
Fleurus	21,1%	20,6%	18,7%	17,7%	16,9%	16,3%
Les Bons-Villiers	22,4%	22,2%	19,4%	17,6%	18,1%	19,1%
Pont-à-Celles	19,6%	19,2%	17,2%	16,9%	16,8%	16,8%
Seneffe	22,2%	20,5%	19,0%	18,0%	16,7%	16,3%
Groupe Hainaut	21,3%	20,8%	18,8%	17,9%	17,4%	17,1%
Hannut	21,1%	20,4%	19,1%	18,4%	16,9%	16,5%
Lindent	22,6%	21,4%	21,3%	22,4%	21,2%	18,6%
Eghezée	21,6%	21,5%	20,2%	19,4%	17,8%	18,1%
Sombreffe	20,0%	19,8%	18,8%	19,2%	18,2%	18,0%
Gembloux	20,7%	19,9%	18,2%	17,1%	16,1%	15,4%
Groupe Namur-Liège	21,0%	20,4%	19,1%	18,4%	17,2%	16,7%
Hal	19,6%	19,2%	17,7%	17,2%	16,2%	15,5%
Rhode-St-Genèse	23,5%	21,8%	20,3%	19,8%	18,7%	18,0%
Groupe Flandre	20,5%	19,8%	18,3%	17,8%	16,7%	16,0%
Auderghem	14,8%	13,8%	13,5%	13,1%	13,2%	13,7%
Uccle	13,2%	13,0%	12,9%	12,8%	13,1%	13,8%
Watermael-Boitsfort	13,4%	12,7%	12,1%	12,3%	13,3%	13,3%
Woluwé-Saint-Lambert	12,2%	11,5%	11,6%	11,8%	12,3%	12,6%
Woluwé-Saint-Pierre	14,5%	13,5%	13,0%	12,4%	13,0%	13,3%
Groupe Bxl	13,4%	12,8%	12,6%	12,5%	12,9%	13,4%
Wallonie	19,2%	18,4%	17,2%	16,3%	15,8%	15,5%

Tableau 20. Evolution des ménages de taille 4 (Source : Registre national)

Communes	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Beauvechain	30,9%	30,9%	28,9%	27,3%	26,8%	26,2%
Braine-l'Alleud	27,7%	27,8%	25,0%	23,4%	21,9%	22,0%
Braine-le-Château	26,3%	25,6%	25,3%	25,3%	24,8%	24,1%
Chastre	36,1%	36,5%	33,5%	31,7%	30,0%	29,0%
Chaumont-Gistoux	33,3%	32,0%	30,3%	27,8%	27,5%	26,6%
Court-Saint-Etienne	25,2%	27,6%	27,4%	26,9%	28,1%	27,4%
Genappe	26,6%	28,2%	27,3%	24,8%	25,1%	24,9%
Grez-Doiceau	26,8%	29,5%	29,3%	28,1%	26,9%	25,9%
Villers-la-Ville	27,7%	29,5%	28,0%	26,3%	26,2%	26,5%
Wavre	26,1%	25,5%	23,1%	21,4%	20,7%	21,1%
Ottignies-Louvain-la-Neuve	29,1%	28,7%	24,4%	22,2%	20,4%	18,9%
La Hulpe	29,5%	24,3%	22,8%	22,4%	23,4%	22,5%
Lasne	33,7%	32,1%	29,5%	28,1%	26,8%	26,5%
Rixensart	26,8%	27,9%	25,5%	23,2%	23,4%	23,3%
Waterloo	29,3%	28,8%	27,6%	26,2%	25,0%	25,0%
Incourt	27,9%	28,5%	27,7%	27,1%	27,7%	26,7%
Hélicine	22,4%	20,9%	20,3%	21,5%	21,7%	21,6%
Jodoigne	24,3%	24,7%	24,8%	23,4%	23,1%	22,5%
Mont-Saint-Guibert	29,0%	28,2%	26,9%	25,9%	24,5%	25,0%
Orp-Jauche	21,8%	24,0%	25,1%	24,3%	25,7%	26,0%
Perwez	28,3%	28,3%	27,2%	26,2%	26,1%	25,4%
Ramillies	27,8%	28,5%	28,2%	28,4%	28,5%	28,2%
Walhain	33,7%	31,3%	29,3%	28,5%	26,9%	28,2%
Ittre	26,2%	26,0%	24,9%	24,2%	25,5%	24,4%
Nivelles	20,3%	20,2%	18,1%	16,4%	16,4%	17,1%
Tubize	26,7%	25,2%	23,0%	22,5%	23,1%	24,2%
Rebecq	26,2%	26,5%	25,8%	23,5%	24,4%	24,7%
Groupe centre	27,9%	28,3%	26,0%	24,3%	23,4%	23,0%
Groupe nord	29,3%	28,7%	26,8%	25,3%	24,7%	24,5%
Groupe est	26,4%	26,7%	26,2%	25,5%	25,3%	25,2%
Groupe ouest	23,9%	23,4%	21,5%	20,2%	20,6%	21,2%
Brabant Wallon	27,3%	27,2%	25,4%	23,9%	23,4%	23,3%
Braine-le-Comte	23,8%	22,0%	20,8%	19,3%	19,5%	19,4%
Enghien	24,2%	23,9%	23,2%	22,4%	22,0%	22,2%
Fleurus	26,5%	25,8%	24,1%	23,4%	23,4%	22,8%
Les Bons-Villers	29,5%	27,1%	26,2%	24,3%	22,2%	21,8%
Pont-à-Celles	22,8%	22,6%	22,3%	21,7%	22,3%	22,0%
Seneffe	25,3%	23,4%	21,4%	21,1%	21,9%	21,7%
Groupe Hainaut	24,7%	23,6%	22,5%	21,6%	21,6%	21,4%
Hannut	26,9%	26,3%	24,2%	22,5%	21,8%	22,2%
Lincent	22,6%	23,2%	23,6%	23,1%	23,3%	23,8%
Eghezée	30,3%	30,1%	29,4%	27,8%	26,2%	25,3%
Sombreffe	23,4%	25,4%	26,2%	24,1%	26,1%	26,1%
Gembloux	26,8%	26,4%	24,4%	22,4%	21,4%	21,5%
Groupe Namur-Liège	26,9%	26,9%	25,7%	23,9%	23,2%	23,1%
Hal	21,3%	21,4%	20,1%	19,1%	19,7%	20,4%
Rhode-St-Genèse	31,0%	29,5%	26,9%	24,9%	25,2%	24,1%
Groupe Flandre	23,4%	23,1%	21,6%	20,4%	20,9%	21,2%
Auderghem	15,5%	15,4%	15,0%	15,5%	16,8%	18,9%
Uccle	15,2%	15,8%	16,0%	16,2%	16,7%	17,8%
Watermael-Boitsfort	14,7%	14,5%	15,1%	15,3%	15,7%	17,4%
Woluwé-Saint-Lambert	13,2%	13,0%	12,8%	12,6%	13,5%	15,0%
Woluwé-Saint-Pierre	19,8%	18,3%	17,6%	18,1%	18,9%	19,2%
Groupe Bxl	15,5%	15,4%	15,3%	15,5%	16,2%	17,5%
Wallonie	23,6%	22,0%	20,5%	19,1%	18,8%	18,9%

3. Analyse des disparités sociales à travers les groupes sociaux

3.1. Méthodologie : définition des groupes sociaux

A partir des données des recensements de 1991, 2001 et 2011, nous avons construit des groupes sociaux. Leur définition repose sur une méthode élaborée dans le cadre d'un projet intitulé 'Destiny' (Lord et al., 2011) dont l'objet était précisément de définir des groupes sociaux et d'analyser leur composition. La méthode mise au point reposait sur une conception multidimensionnelle des groupes sociaux (Sanderson, Burnay, 1999). Trois dimensions ont été retenues (sur la base d'une analyse de la littérature) : le niveau d'étude, la catégorie socio-professionnelle et les caractéristiques du logement. L'hypothèse sous-jacente est que l'appartenance sociale est assez largement déterminée par la situation économique de l'individu et en particulier par ses revenus. Or, aucune information sur le revenu n'existe dans les recensements. Dans le cadre du projet Destiny, une méthode complexe a été mise au point pour combiner les données des recensements (1991 et 2001) sur les trois dimensions et les données d'enquêtes sur les revenus. Cette méthode n'a pas été reproduite ici car sa mise en œuvre est non seulement complexe mais surtout nécessite des données non disponibles pour chaque période censitaire. Toutefois, on a pu extraire du projet Destiny certains éléments : (1) que ce soit en 1991 ou en 2001, le niveau d'étude et la catégorie socio-économique (combinant la situation sur le marché de l'emploi et le statut dans l'emploi) déterminent dans une large mesure le niveau de rémunération ; (2) les caractéristiques du logement, notamment le statut d'occupation et le confort du logement, constituent de bons reflets du niveau de rémunération et de richesse, dont elles sont largement tributaires.

A partir de ces constats, nous sommes repartis de ces trois dimensions :

1. Le niveau d'étude le plus élevé atteint et sanctionné par un diplôme (une personne ayant entamé des études supérieures mais ayant arrêté celles-ci avant l'obtention du moindre diplôme sera considérée comme diplômée de l'enseignement secondaire supérieur). Les personnes titulaires d'un diplôme obtenu à l'étranger ont été assimilées aux personnes disposant d'un diplôme belge d'un niveau équivalent.
2. La catégorie socio-professionnelle est celle au moment du recensement. Elle combine deux dimensions : la situation sur le marché du travail (en emploi, demandeur d'emploi inoccupé, retraité/pré-retraité et inactif) et pour les actifs occupés, la situation dans l'emploi (ouvrier ; indépendant/profession libérale ; employé du secteur public ; employé du secteur privé et actif indéterminé). Nos catégories présentent une limite importante dans la mesure où, en particulier pour les retraités, elle regroupe des individus ayant des histoires professionnelles totalement différentes (un ouvrier retraité sera mis sur le même pied qu'un professeur d'université retraité). Ce biais est malheureusement inhérent au type de données utilisées, puisque nous ne disposons pas d'information sur l'emploi précédant le passage à la retraite. Pour cette raison, nous avons donné un poids plus faible à cette dimension en supposant que pour les situations de type « retraité », les autres dimensions permettront de compléter l'information déficiente.
3. Les caractéristiques du logement : outre le statut d'occupation du logement, différentes caractéristiques (le nombre de pièce par habitant, la présence d'un chauffage central ; de lieux d'aisances ; d'une salle de bain ; d'une cuisine séparée et de double vitrage) ont été considérées en tenant compte de la période envisagée. Ainsi en 1991, on a considéré la détention d'un poste téléphonique fixe (dont l'absence est considérée alors comme un signe de pauvreté ou d'isolement) mais plus en 2001 ou en 2011 dans la mesure où les lignes fixes sont largement concurrencées par les GSM (la détention d'un poste fixe relevant désormais d'un effet générationnel, les plus jeunes n'en disposant pas contrairement aux générations plus âgées).

Le calcul de ce nouvel indice « Destiny » est assez simple. Il s'apparente à celui de l'indicateur de développement humain : pour chaque indicateur retenu, chaque individu se voit attribuer un score. On fait ensuite la somme des scores par dimension puis, celle-ci est ramenée sur 4 pour le niveau d'étude et pour le logement et sur 2 pour la catégorie socio-professionnelle. L'objectif ici est de ne pas donner un poids excessif à la dimension logement pour laquelle le nombre d'indicateur mobilisé est plus important. Enfin, on fait la somme des trois dimensions ce qui nous donne des scores variant de 0 à 10. Pour tenir compte de la situation des enfants vivant chez leur parent et dont le niveau socio-économique est déterminé par celui de leurs parents, nous avons procédé en deux temps : un indice individuel a été

calculé pour tous les individus adultes. Pour les enfants, on leur a imputé celui de leurs parents, plus exactement celui du parent ayant obtenu le meilleur score.

Pour faciliter nos analyses, les scores obtenus ont été regroupés en quatre groupes. Concrètement, les 4 groupes se caractérisent comme suit (pour l'ensemble de la Belgique) :

Tableau 21. Principales caractéristiques des groupes sociaux

Indicateurs	Groupes sociaux				
		1	2	3	4
50 ans et +	1991	53%	39%	20%	15%
	2001	62%	36%	27%	15%
	2011	38%	53%	36%	24%
Petits ménage (1-2)	1991	61%	41%	24%	15%
	2001	59%	40%	35%	23%
	2011	43%	54%	42%	36%
Grands ménages (4+)	1991	25%	37%	48%	61%
	2001	23%	39%	43%	52%
	2011	37%	28%	39%	43%
Diplômés de l'enseignement supérieur	1991	0%	1%	9%	34%
	2001	0%	4%	25%	37%
	2011	4%	2%	17%	59%
Propriétaires	1991	43%	73%	72%	85%
	2001	55%	70%	77%	70%
	2011	31%	70%	82%	88%
Retraités	1991	43%	30%	13%	7%
	2001	42%	22%	17%	4%
	2011	19%	37%	23%	9%
Ouvriers (parmi les personnes en emploi)	1991	71%	59%	34%	10%
	2001	47%	40%	19%	3%
	2011	54%	78%	30%	0%

Le groupe social 1 se caractérise à chaque période (même si les différents constats sont atténués en 2011) par une surreprésentation des 50 ans et plus et des retraités, des petits ménages, des individus peu diplômés, des locataires et des ouvriers (parmi les actifs occupés). Ce groupe est clairement le plus défavorisé sur notre continuum social.

Le groupe social 4 à l'opposé est plus jeune, avec peu de retraités et beaucoup d'actifs occupés, propriétaires de leur logement, diplômés de l'enseignement supérieur. Ce groupe est le plus favorisé et la fracture par rapport au groupe social 1 est importante.

Les deux groupes intermédiaires sont chacun assez proches du groupe extrême qu'il jouxte. Ainsi le groupe social 2 présente des valeurs proches du groupe social 1, la différence majeure concerne le logement avec une grande majorité de propriétaires. Le groupe social 3 est proche du groupe social 4, mais on y retrouve davantage d'ouvriers et de retraités et moins de diplômés de l'enseignement supérieur.

3.2. La répartition des groupes sociaux en Brabant Wallon

Les différents groupes sociaux correspondent à une répartition en quartile des valeurs de l'indice « destiny » (soit 25 % dans chaque groupe social à chaque période). Toute autre distribution permettra donc d'identifier la surreprésentation d'un groupe social au détriment des autres. Dans le cas du Brabant

wallon (tableau 22), le déséquilibre se fait au détriment des groupes sociaux les moins favorisés, la somme des groupes sociaux 3 et 4 excédant systématiquement 60 %.

Tableau 22. Evolution de la répartition des groupes sociaux en Brabant wallon

Année	Groupe social 1	Groupe social 2	Groupe social 3	Groupe social 4
1991	16%	20%	26%	37%
2001	16%	22%	32%	30%
2011	16%	21%	31%	32%

La situation provinciale masque des différences locales assez importantes. Afin de faciliter l'analyse, les résultats obtenus par groupe social ont été standardisés pour prendre en compte la structure par âge de chaque commune et distinguer ainsi l'effet de la composition sociale sans que l'analyse ne soit affectée par la distribution par âge. Les résultats sont présentés ci-après sur des cartes (figures 29) pour les périodes 1991 et 2011. Les mêmes échelles ont été utilisées pour faciliter la comparaison.

Les deux premières cartes concernent le groupe social 1. Elles sont assez similaires montrant la faiblesse en effectifs relatifs du groupe social défavorisé. Quelques nuances peuvent malgré tout être dégagées. En 1991, il y a une opposition nette entre les communes de plus ancienne périurbanisation (Nord, certaines communes du Centre et de l'Ouest) et les communes plus périphériques où le groupe social 1 est davantage présent (notamment Ittre, Rebecq et Tubize). En 2011, la situation s'est quelque peu modifiée, les communes de Tubize et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve présentant une part relative plus importante de personnes appartenant au groupe social le plus défavorisé.

Les deux cartes du groupe social 2 opposent les communes du nord aux autres. Cette opposition se marque dès 1991, mais davantage encore en 2011. Ces groupes sociaux 1 et 2 représentent à peine 40% des effectifs de ces communes.

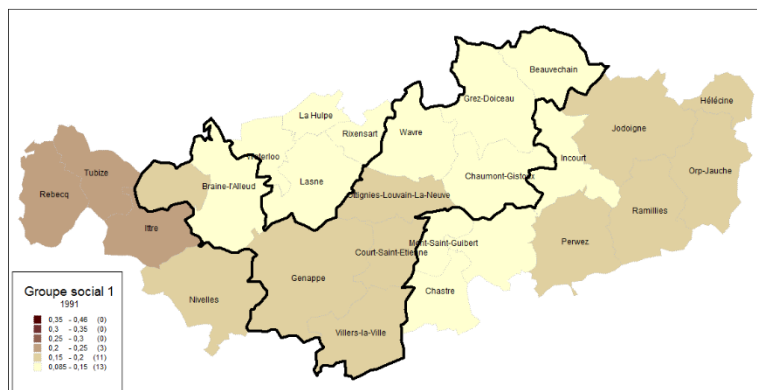
Les groupes sociaux 3 et 4 présentent une autre configuration. En 1991, le groupe 3 est surtout surreprésenté (>25%) dans la partie Est alors que le groupe 4 est largement surreprésenté (>35 %) dans le nord de la province. En 2011, la répartition de ces deux groupes est plus homogène sur l'ensemble du territoire avec des glissements : certaines communes qui affichaient des proportions plus élevées du groupe social 4 en 1991 voient cette proportion légèrement diminuer et inversement. Ce glissement n'implique pas forcément des migrations intercommunales ; il peut parfaitement s'expliquer par le vieillissement de la population. En effet, dans la construction de l'indice, nous avons utilisé l'information sur l'exercice ou non d'une activité et, dans ce cas, le statut de retraité aboutissait à un moindre score que le fait d'être employé ou chef d'entreprise (l'objectif était de tenir compte de la baisse des revenus lié au passage à la retraite). Cette modification du score sur l'une des trois dimensions de l'indice peut avoir entraîné, pour certains, un changement de groupe social. A l'examen de ces 4 cartes, l'élément le plus marquant est sans doute la situation des communes de Tubize et de Rebecq qui présentent des proportions plus faibles d'individus de ces deux derniers groupes comparativement aux autres communes.

Il convient de peaufiner l'analyse en considérant les groupes sociaux selon certaines tranches d'âges (20-29 ans et 30-49 ans) (figure 30). Ainsi, les personnes âgées de 20-29 ans en 2011 appartiennent davantage aux groupes intermédiaires 2 et 3, les groupes sociaux extrêmes étant moins présent avec une opposition Ouest/Centre-Est pour le groupe 3 et Nord-Centre (partie)/Est-Ouest, pour le groupe 2. Les jeunes adultes appartenant au groupe social 2 sont surreprésentés à Tubize et Nivelles, mais surtout à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Ce constat est indissociable de la présence de l'Université qui attire une population plus jeune dont le statut d'étudiant implique un certain déclassement en termes de groupe social (puisque par définition un étudiant n'a pas de revenu fixe) qui ne reflète sans doute qu'imparfaitement les conditions de vie de ces jeunes adultes.

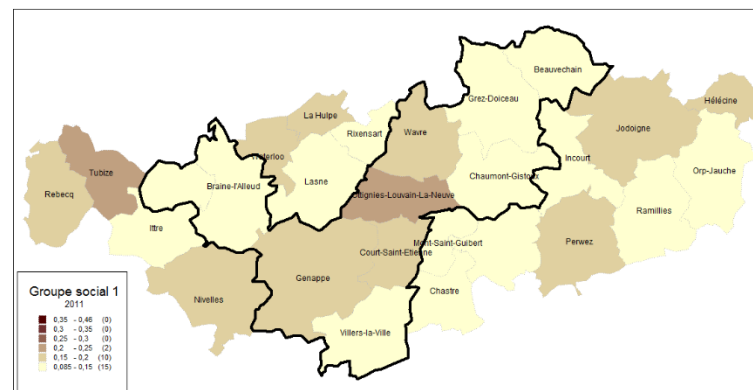
Les cartes de la distribution des groupes sociaux pour les 30-49 ans (figure 31) font apparaître une autre réalité. Parmi ce groupe d'âge actif, il y a très peu de représentant des groupes sociaux 1 (hormis Tubize et Ottignies-Louvain-la-Neuve) et 2 (hormis Tubize). Pour l'ensemble de la province, les deux groupes sociaux les plus favorisés (pour ce groupe d'âge) représentent 70% des effectifs avec des variations de 77 % (Beauvechain, Chastre et Walhain) à 59 % (Tubize). Ces résultats renforcent l'hypothèse d'une sélection sociodémographique des entrants en Brabant wallon.

Figure 29. La distribution des groupes sociaux par commune

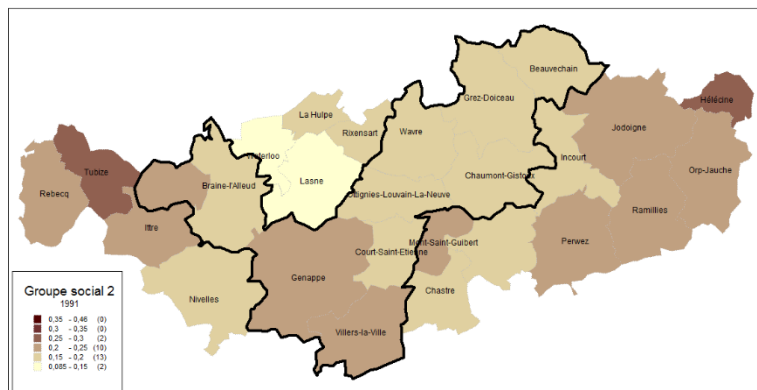
Groupe social 1 (1991)



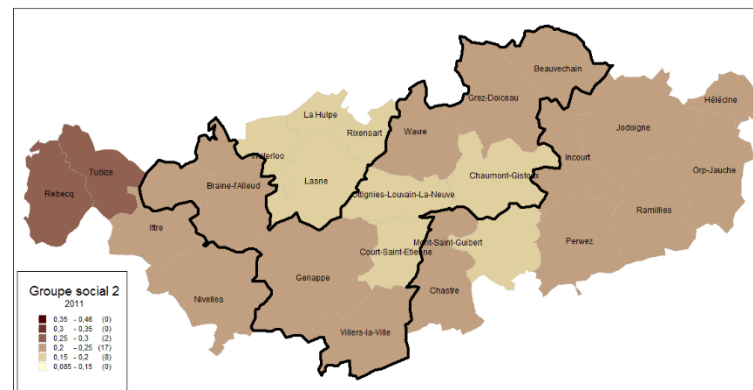
Groupe social 1 (2011)



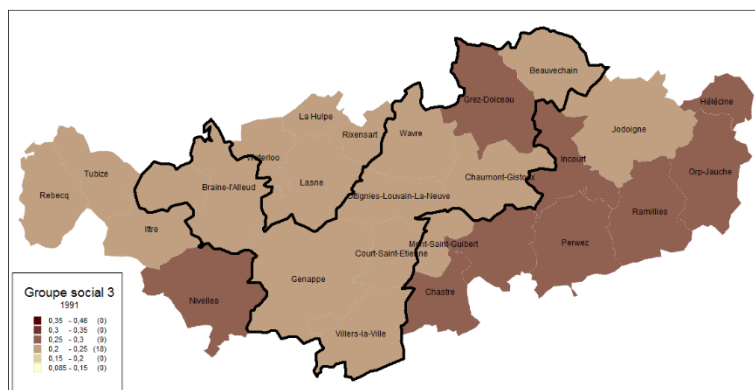
Groupe social 2 (1991)



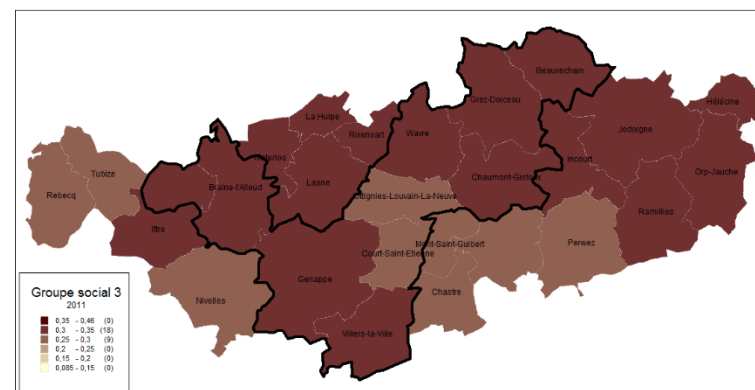
Groupe social 2 (2011)



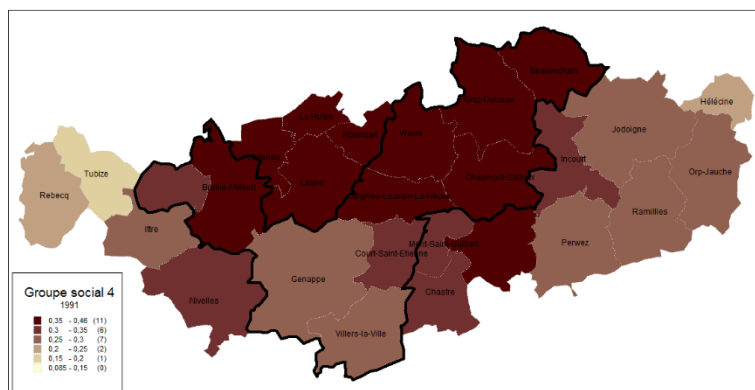
Groupe social 3 (1991)



Groupe social 3 (2011)



Groupe social 4 (1991)



Groupe social 4 (2011)

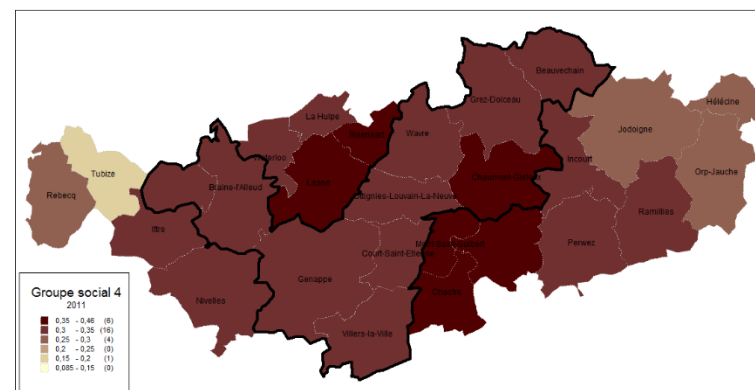
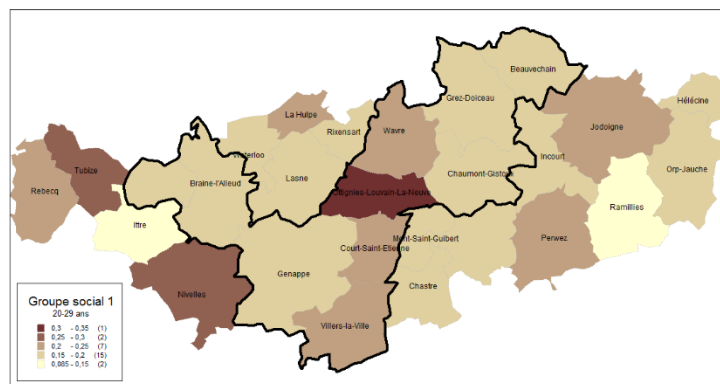
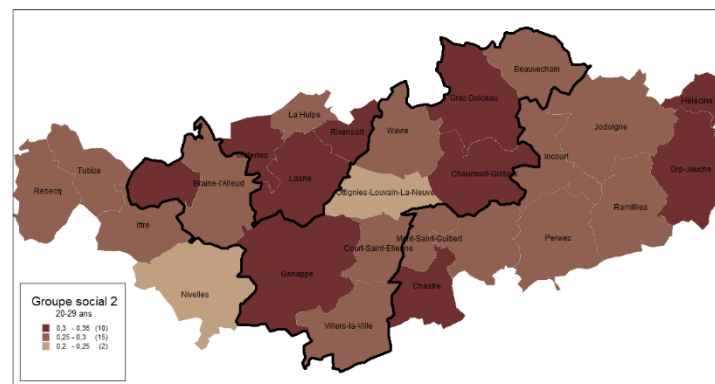


Figure 30. Carte de la distribution des groupes sociaux par commune pour les 20-29 ans en 2011

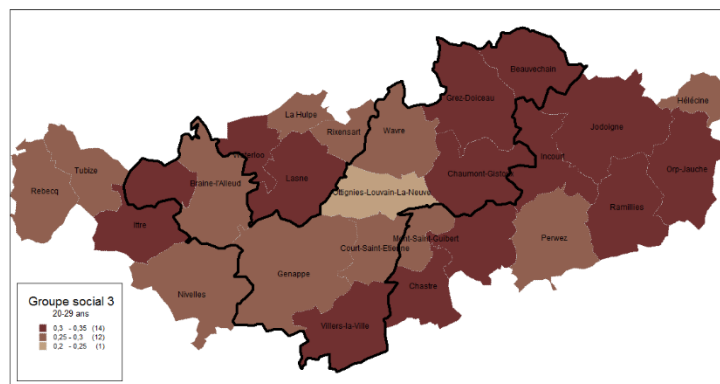
Groupe social 1



Groupe social 2



Groupe social 3



Groupe social 4

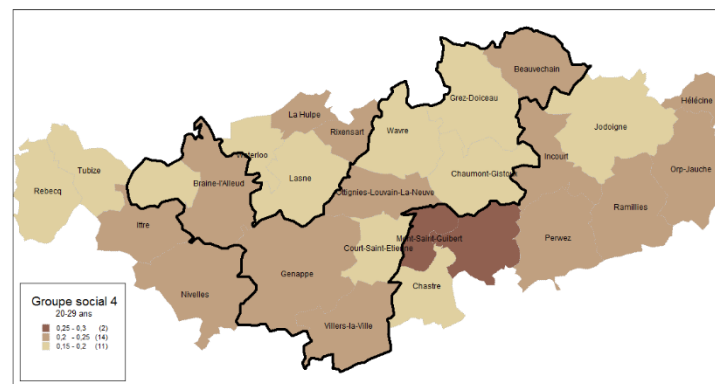
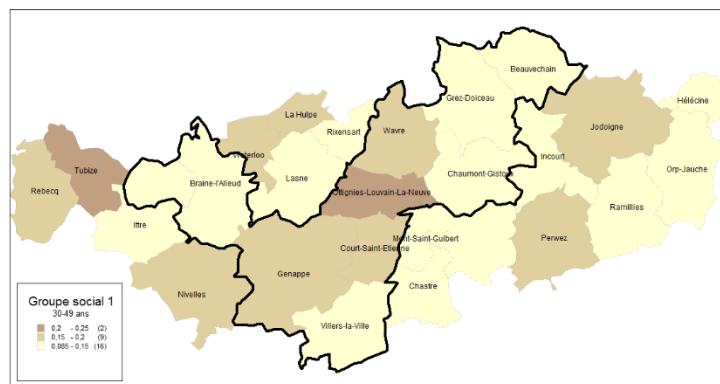
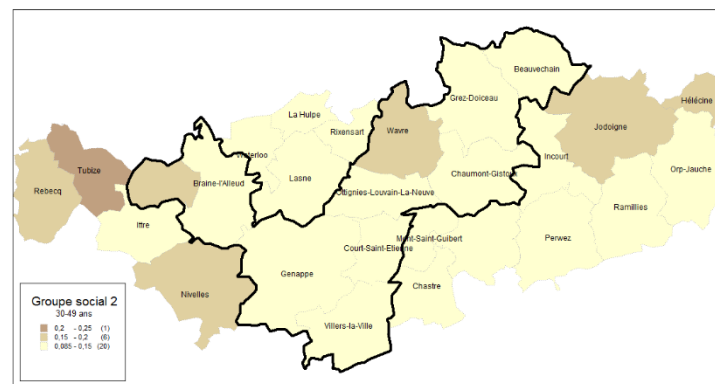


Figure 31. Carte de la distribution des groupes sociaux par commune pour les 30-49 ans en 2011

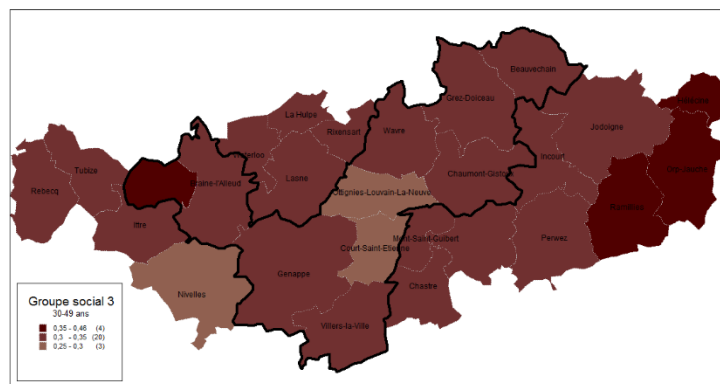
Groupe social 1



Groupe social 2



Groupe social 3



Groupe social 4

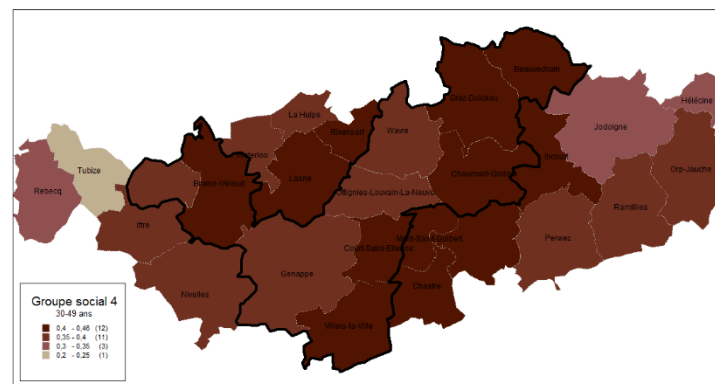


Tableau 23. La répartition de la population selon les 4 groupes sociaux (Source : recensements de la population)

Communes	1991				2001				2011			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Beauvechain	12%	19%	24%	37%	13%	20%	31%	28%	11%	21%	34%	34%
Braine-l'Alleud	12%	17%	25%	39%	13%	20%	30%	31%	14%	20%	31%	34%
Braine-le-Château	15%	22%	23%	32%	16%	22%	27%	27%	13%	24%	33%	31%
Chastre	14%	19%	25%	34%	16%	20%	28%	29%	14%	21%	29%	36%
Chaumont-Gistoux	12%	16%	22%	43%	11%	18%	32%	31%	14%	18%	32%	36%
Court-Saint-Étienne	17%	20%	24%	32%	17%	19%	27%	29%	18%	20%	28%	33%
Genappe	18%	22%	23%	30%	18%	21%	28%	25%	16%	21%	31%	31%
Grez-Doiceau	12%	20%	25%	36%	12%	20%	30%	31%	14%	20%	32%	33%
Villers-la-Ville	17%	23%	23%	30%	16%	20%	29%	26%	14%	21%	31%	34%
Wavre	12%	19%	25%	37%	14%	21%	30%	27%	18%	21%	30%	30%
Ottignies-LLN	18%	16%	22%	36%	13%	20%	28%	32%	21%	18%	27%	34%
La Hulpe	12%	15%	25%	41%	10%	19%	32%	32%	16%	18%	32%	34%
Lasne	10%	15%	24%	45%	9%	18%	35%	32%	13%	17%	34%	36%
Rixensart	11%	16%	24%	42%	10%	19%	32%	31%	13%	19%	33%	36%
Waterloo	12%	15%	23%	44%	9%	19%	32%	32%	16%	19%	33%	32%
Incourt	14%	19%	25%	34%	17%	17%	28%	30%	13%	22%	32%	33%
Hélécine	15%	26%	28%	22%	20%	21%	32%	19%	16%	25%	32%	28%
Jodoigne	19%	21%	24%	28%	19%	21%	28%	24%	19%	23%	31%	27%
Mont-Saint-Guibert	14%	22%	23%	35%	15%	19%	27%	31%	13%	20%	29%	37%
Orp-Jauche	16%	22%	28%	26%	18%	22%	30%	22%	14%	24%	33%	29%
Perwez	16%	22%	28%	26%	18%	20%	29%	24%	19%	21%	28%	31%
Ramillies	15%	21%	28%	27%	18%	21%	29%	24%	14%	21%	34%	31%
Walhain	11%	18%	25%	38%	14%	18%	29%	30%	14%	19%	29%	38%
Ittre	20%	22%	22%	30%	19%	21%	29%	26%	14%	22%	31%	33%
Nivelles	18%	20%	25%	30%	17%	22%	28%	25%	20%	21%	29%	30%
Tubize	24%	25%	24%	19%	25%	25%	24%	18%	22%	28%	29%	20%
Rebecq	24%	24%	23%	22%	22%	23%	26%	21%	20%	26%	29%	25%
Groupe Centre	14%	19%	24%	35%	14%	20%	29%	29%	15%	21%	31%	33%
Groupe Nord	11%	15%	24%	43%	9%	19%	33%	32%	14%	18%	33%	34%
Groupe Est	15%	21%	26%	30%	17%	20%	29%	26%	15%	22%	31%	32%
Groupe Ouest	21%	23%	23%	25%	21%	23%	27%	22%	19%	24%	30%	27%
Brabant Wallon	16%	20%	26%	37%	16%	22%	32%	30%	16%	21%	31%	32%

3.3. Le coût social et démographique de la périurbanisation

L'analyse de la distribution des groupes sociaux par commune confirme la situation socialement très privilégiée du Brabant Wallon, avec des proportions de personnes socioéconomiquement favorisées (groupe 3 et 4) très élevées. Cette situation est l'une des conséquences de la périurbanisation au départ de Bruxelles (Eggerickx et Brée, 2016).

Le processus de périurbanisation bruxelloise se poursuit dans un contexte politique et socioéconomique défavorable. Ce processus est stigmatisé négativement car contraire aux «...idéaux (...) d'une urbanité vertueuse : dense, compacte, durable, ... » (Dumont, Heller, 2010). Or ce modèle périurbain résiste à priori aux politiques qui consistent à freiner l'évasion des citadins et à favoriser le retour vers la ville ainsi qu'aux facteurs conjoncturels tels que l'augmentation du prix des carburants et des logements (Mancebo, 2014) ou encore aux effets sociaux de la crise économique actuelle. Nous posons l'hypothèse que ce processus concerne une population socialement très sélectionnée, peu

concernée par les effets sociaux de la crise et qui dispose des ressources financières suffisantes pour accéder à la propriété dans les espaces (notamment) de vieille périurbanisation là où le coût du foncier et de l'immobilier est l'un des plus élevés de Belgique.

Pour valider cette hypothèse, la variable « groupe social » a été couplée aux informations du Registre national sur la période 2011-2016 afin de caractériser les migrants entrant ou sortant du Brabant wallon selon leur commune d'origine et de destination et leur profil social (tableaux 24 et 25). L'analyse porte essentiellement sur les groupes d'âges 20-29 ans et 30-44 ans, principaux acteurs de la mobilité et de la périurbanisation en Brabant Wallon.

Les comportements migratoires des groupes sociaux sont radicalement différents. Les moins favorisés migrent peu vers le Brabant Wallon que ce soit parmi les 20-29 ans ou les 30-49 ans. Les plus favorisés (groupe 4) de ce dernier groupe d'âge se distingue par un solde migratoire positif deux fois supérieur à ceux du groupe 'intermédiaire haut' (groupe 3) et près de 5 fois supérieur au groupe intermédiaire bas (groupe 2). L'accès au Brabant Wallon est clairement limité pour certaines catégories sociales (en cause principalement les coûts de l'immobilier (Eggerickx et Brée, 2016).

Tableau 24. Migrants et groupes sociaux (2002-2006) (source : DGS- Registre national)

Groupe social	Nombre d'entrants de 20-29 ans	Nombre de sortants de 20-29 ans	Taux de sortants de 20-29 ans (‰)	Taux d'entrants de 20-29 ans (‰)	Solde migratoire des 20-29 ans (‰)
Groupe 1 'défavorisé'	3708	3708	96	96	0
Groupe 2 'Intermédiaire bas'	3861	4212	77	84	- 7
Groupe 3 'Intermédiaire haut'	5988	6502	91	99	- 8
Groupe 4 'favorisé'	6345	6039	113	108	5

Tableau 25. Migrants et groupes sociaux (2002-2006) (source : DGS- Registre national)

Groupe social	Nombre d'entrants de 30-44 ans	Nombre de sortants de 30-44 ans	Taux de sortants de 30-44 ans (‰)	Taux d'entrants de 30-44 ans (‰)	Solde migratoire des 30-44 ans (‰)
Groupe 1 'défavorisé'	4547	4547	236	236	-
Groupe 2 'Intermédiaire bas'	3742	3315	143	126	16
Groupe 3 'Intermédiaire haut'	7616	6381	222	186	36
Groupe 4 'favorisé'	8772	6585	313	235	78

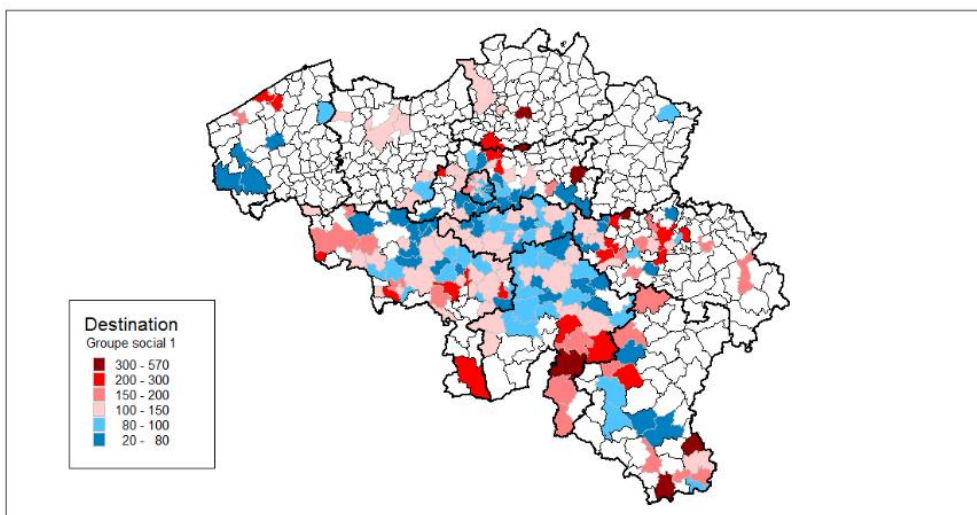
Vers quels types de communes s'orientent ces groupes sociaux et d'où viennent-ils ? Des travaux antérieurs (Eggerickx, Sanderson 2013) ont mis en évidence des destinations différenciées selon les groupes sociaux. Retrouve-t-on cela au sein du Brabant wallon pour les néo-arrivants et en dehors, pour ceux qui le quittent ? De même, les émigrants partent-ils des mêmes communes selon les groupes sociaux ? Pour répondre à ces questions, nous avons cartographié, par groupe social les indices suivant :

1. la part relative des « sortants » (ce terme est mis entre guillemet car toute personne quittant une commune brabançonne était assimilée aux sortants même si elle s'installait dans une autre commune brabançonne) du Brabant wallon âgés de 30-44 ans/20-29 ans vers une commune X sur la part relative des sortants du Brabant wallon du groupe d'âge considéré toutes communes confondues. Au-delà de 100, il y a surreprésentation (teintes rouge-orange-jaune) du groupe social dans la commune par rapport à cette moyenne, et en deçà, sous-représentation (dégradé de bleus) (figures 32 et 33) ;
2. la part relative des « entrants » (ce terme est mis entre guillemet car toute personne entrant dans une commune brabançonne était assimilée aux entrants même si elle provenait d'une autre commune brabançonne) du Brabant wallon âgés de 30-44 ans/20-29 ans depuis une commune X sur la part relative des entrants du Brabant wallon du groupe d'âge considéré toutes communes confondues. Au-delà de 100, il y a surreprésentation (teintes rouge-orange-jaune) du groupe social dans la

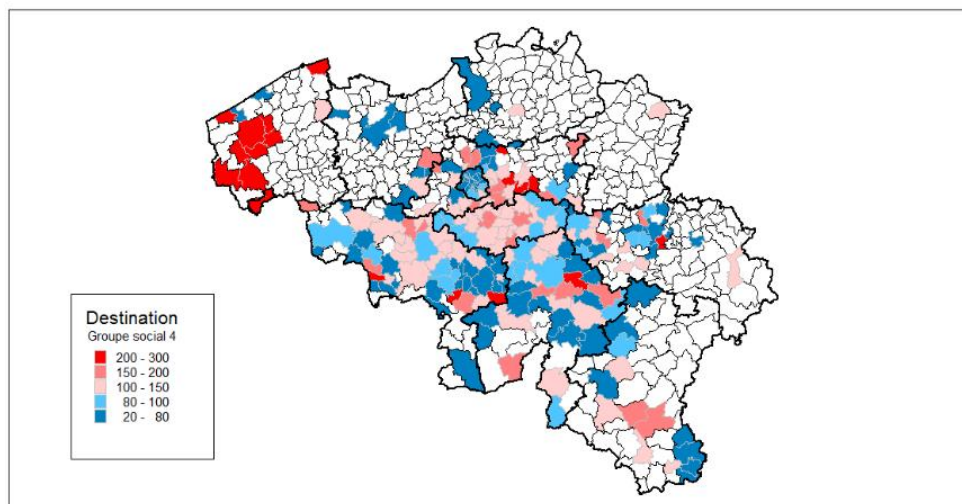
commune par rapport à cette moyenne, et en deçà, sous-représentation (dégradé de bleus) (figures 34 et 35).

Figure 32. Sur et sous-représentation des « sortants » de 20-29 ans du Brabant wallon (2011-2016) (Source : Registre national)

Groupe social défavorisé (1)



Groupe social favorisé (4)



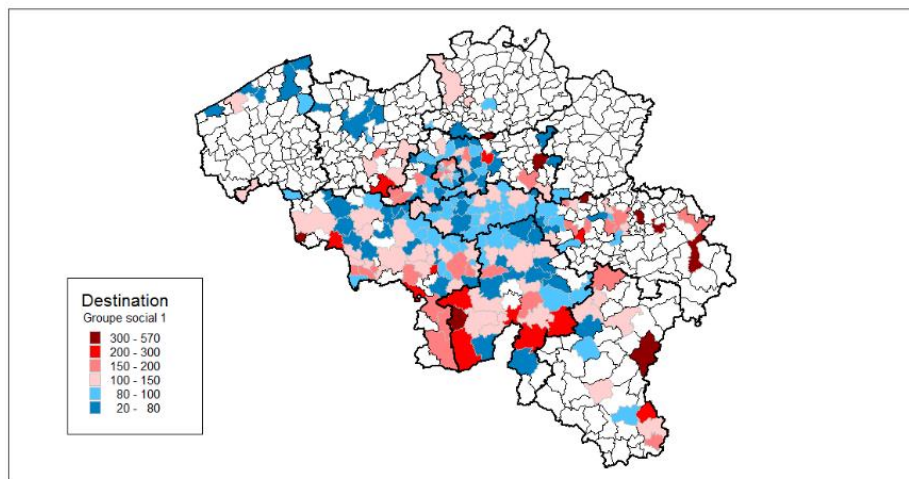
A l'intérieur du Brabant wallon, les migrants du groupe social défavorisé âgés de 20 à 29 ans sont renvoyé vers les communes de l'Ouest du Brabant wallon alors que ceux du même âge issu du groupe favorisé ce concentrent dans les zones Nord et Centre. A l'extérieur de la province, le groupe social 1 s'oriente davantage vers les grandes villes, notamment vers le nord de l'agglomération bruxelloise, et des communes plus excentrées du sud-namurois. A l'inverse, ceux issus du groupe le plus favorisé sont

sous représentés dans les grandes villes et davantage présents dans les espaces périurbains du Brabant flamand, du Hainaut et du Namurois.

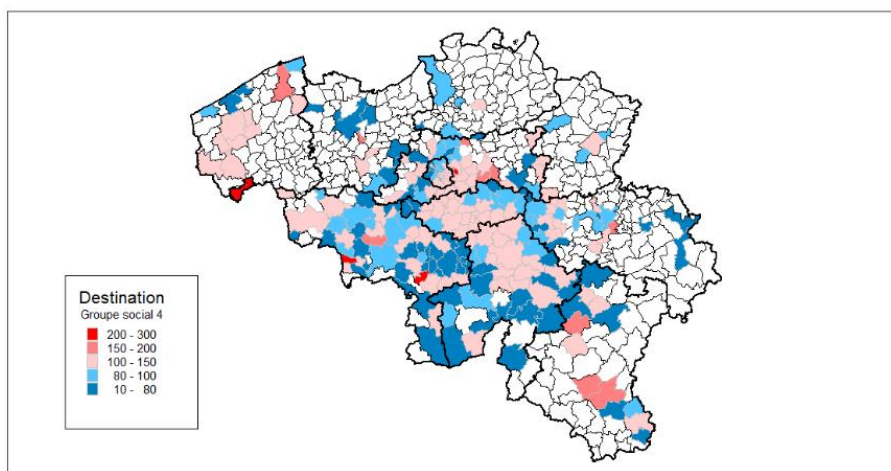
Le même phénomène s’observe pour les 30-49 ans, mais de manière plus accentuée. Les sortants du groupe social défavorisé (1) ne sont plus surreprésentés que dans quelques communes du Brabant Wallon alors qu’ils sont davantage présents dans le Sud et l’Est du Hainaut. Les sortants du groupe social favorisé sont très nettement surreprésentés en Brabant wallon et dans les espaces périurbains du Brabant flamand et du Nord du Namurois. Ceci confirme l’hypothèse de sélection sociale des migrations en direction des espaces périurbains. La situation particulière des 20-29 ans tient sans doute à l’aide apportée par les parents, favorisant ainsi leur maintien dans une situation plus favorable, mais quelque peu artificielle. La situation des 30-49 ans met davantage en lumière cet artifice qui tombe une fois que la personne doit s’assumer.

Figure 33. Sur et sous-représentation des « sortants » de 30-49 ans du Brabant wallon (2011-2016) (Source : Registre national)

Groupe social défavorisé (1)



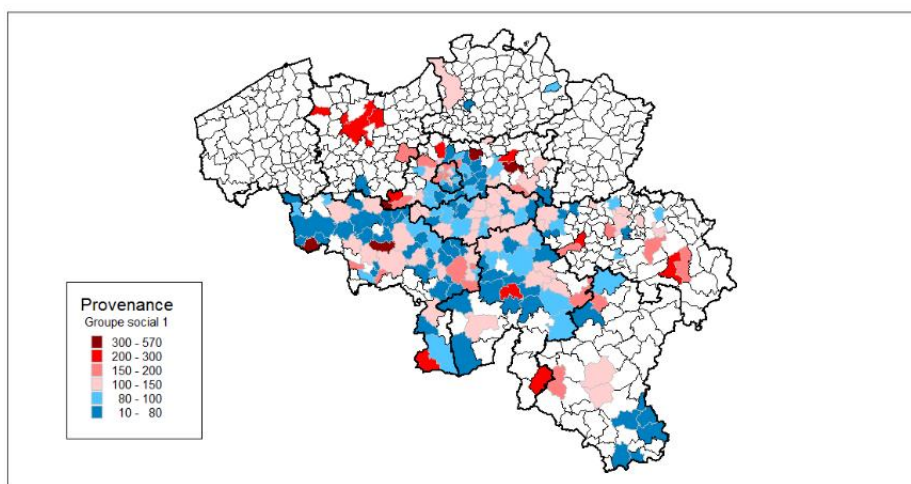
Groupe social favorisé (4)



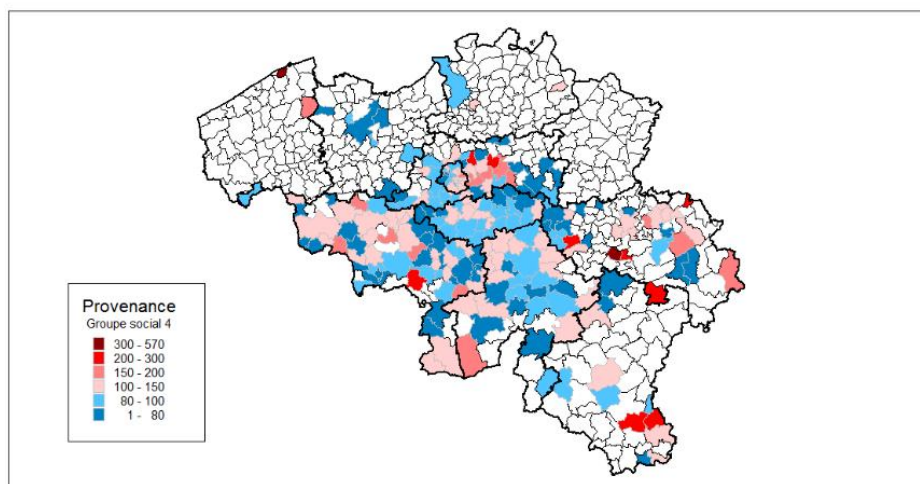
L'analyse de la provenance des « entrants » de 20-29 ans en Brabant Wallon révèle, qu'au niveau des échanges internes à la province, ceux appartenant au groupe social défavorisé proviennent des zones Est et Centre, alors que ceux 'issus' de la zone Nord sont sous-représentés (figure 34). En ce qui concerne le groupe social favorisé, ils proviennent presque exclusivement de la zone Nord. Ceux qui viennent de l'extérieur de la province ont aussi des origines géographiques différentes selon le groupe social : le groupe défavorisé vient du Nord de Bruxelles, du Borinage et des grandes villes, tandis que le groupe favorisé vient du Sud de Bruxelles, de l'Ouest du Hainaut (zone périurbaine Soignies-Ath-Tournai), du pourtour de l'agglomération de Namur et du Brabant flamand.

Figure 34. Sur et sous-représentation des « entrants » de 20-29 ans du Brabant wallon (2011-2016) (source : Registre national)

Groupe social défavorisé (1)



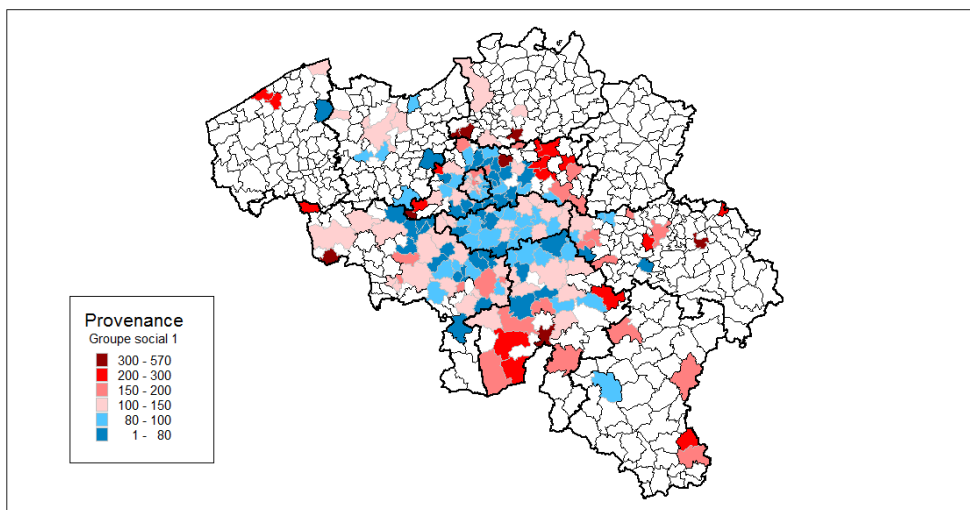
Groupe social favorisé (4)



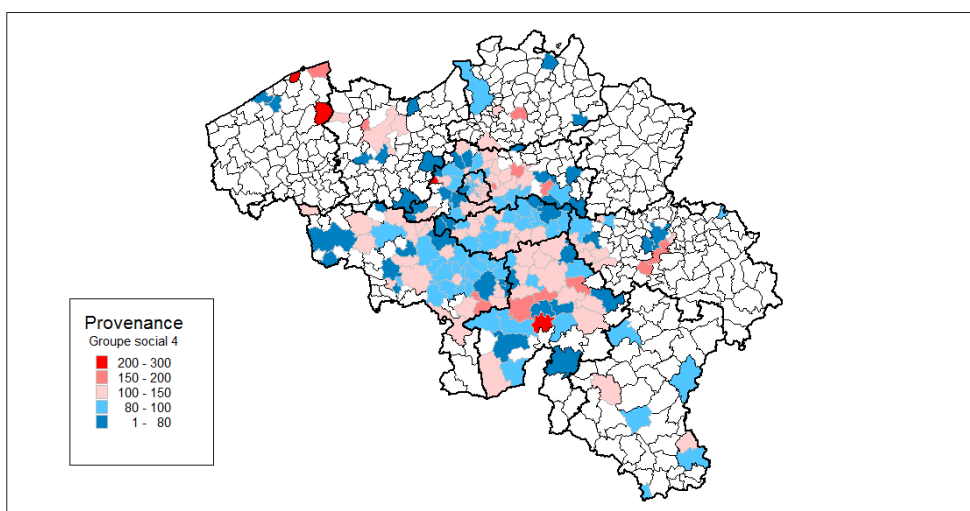
Dans le cas des entrants âgés de 30-49 ans, et pour les deux groupes sociaux, le schéma est assez similaire au groupe d'âge précédent lorsque le lieu de provenance se situe à l'extérieur du Brabant Wallon. Pour ce qui est des mouvements internes, le groupe social défavorisé viendrait surtout de la zone Est et le groupe social favorisé d'un axe central incluant Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Figure 35. Sur et sous-représentation des « entrants » de 30-49 ans du Brabant wallon (2011-2016) (source : Registre national)

Groupe social défavorisé (1)



Groupe social favorisé (4)



Les principaux enseignements dégagés de l'analyse de cette cartographie sont les suivants :

- Le groupe social favorisé est très largement surreprésenté dans l'espace périurbain proche, du Brabant-Wallon (que ce soit en termes d'origine ou de destination). Les mouvements internes au Brabant Wallon de ce groupe iraient du Nord et du Centre vers le reste des communes brabançonnaises.

- Cet espace périurbain brabançons et aux alentours est par contre davantage fermé au groupe social le moins favorisé, soulignant l'effet de sélection sociale très prononcé dans ce type de commune.

Cette analyse, qu'il conviendra d'affiner, confirme donc que la migration vers les communes périurbaines du Brabant Wallon concerne presque exclusivement une population socialement très favorisée. Ceci explique en grande partie la poursuite du processus de périurbanisation dans un contexte socioéconomique défavorable, alimenté par une population peu vulnérable à ses effets. Les choix résidentiels, choisis ou contraints selon les cas, varient fortement selon les groupes sociaux et contribuent à accroître la dualisation sociale entre les milieux de résidence, entre d'un côté les espaces périurbains et de l'autre les grandes agglomérations urbaines et les zones rurales plus éloignées. Enfin, on retiendra également que la périurbanisation ne doit pas se lire uniquement dans le sens d'échanges villes-périphéries mais qu'il faut aussi prendre en considération les échanges entre les communes plus éloignées et cette périphérie.

Bibliographie

- Adveev A., Eremenko T., Festy P., Gaymu J., Le Bouteillec N., Spinger S., (2011), « Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010), *Population-F*, 66 (1), pp. 9-133.
- Andan O., Pochet P., Routhier J.-L., Scheou B., (1999), *Stratégies de localisation résidentielle des ménages et mobilité domicile-travail*, Rapport final, Programme de recherche transports terrestres 1996-2000, Laboratoire d'Economie des Transports, 212 p.
- Billari F., Kohler H.-P., (2004), "Patterns of low and very low fertility in Europe", *Population Studies*, 58, 2.
- Bloom D.E., Sousa-Poza A., (2010), "Introduction to special issue of the European Journal of Population: 'Economic consequences of low fertility in Europe'", *European Journal of Population*, 26, pp. 127-139.
- Brown D., Leyland A. H., (2010), "Scottish mortality rates 2000-2002 by deprivation and small area population mobility", *Social Science & Medicine*, 71, 1951-1957.
- Brun J., Bonvalet C., (2002), « Approches quantitatives ou qualitatives de la mobilité résidentielle. Eléments de bilan et de perspectives », *Espace, Populations, Sociétés*, vol. 20, n°1, pp. 63-72.
- Cambois E., Jusot F., (2007), « Ampleur, tendance et causes des inégalités sociales de santé et de mortalité en Europe : une revue des études comparatives », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2-3, pp. 10-14.
- Caselli G., Vallin J., (2002), « Les variations géographiques de la mortalité », *Démographie : analyse et synthèse. III. Les déterminants de la mortalité*, sous la direction de G. Caselli, J. Vallin et G. Wunsch, Editions de l'INED, Paris, pp. 373-415.
- Cavaillès J., (2004), « L'extension des villes et la périurbanisation », *Villes et économie*, Collection villes et société, La documentation Française, Paris, pp. 157-184.
- Charlier J., Debuissou M., Duprez J.P. et Reginster I. (2016), « Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels », *Working Paper de l'IWEPS* n°21, Namur, 82 p.
- Costa R., Eggerickx T., Rizzi E., Sanderson J.-P., (2010), « Analyse spatiale et temporelle de la fécondité en Belgique : une approche communale », XV^e Colloque national de démographie, CUDEP, Strasbourg, 25-28 mai 2010 (à paraître).
- Costa R., Eggerickx T., Sanderson J.-P. (2011), « Les territoires de la fécondité en Belgique au 20^e siècle. Une approche longitudinale et communale », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, pp. 353-375. URL : <http://eps.revues.org/4550>, <http://dx.doi.org/10.4000/eps.4550>
- Courgeau D., Lelièvre E., (2003), « Les motifs individuels et sociaux des migrations », *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, 147-169.
- Deboosere P., Fiszman P., (2009), « De la persistance des inégalités socio-spatiales de santé. Le cas belge », *Espace, Populations, Sociétés*, 1, 1-12.
- Deboosere P., Gadeyne S., (2002), « Can regional patterns of mortality in Belgium be explained by individual socio-economic characteristics? », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 4 (Tome XLI), 87-103.
- Dumont M., Hellier E., (2010), « Périphéries, sous condition urbaine: vieux problème, nouveaux chantiers », *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Rennes, 11-21.
- Eggerickx T., Brée S., *L'évolution de la périurbanisation en Belgique depuis 1970 : effets de sélection sociale et de génération des migrations*, XVII^{ème} de la CUDEP sur « Mobilités spatiales et populations », Lille.
- Eggerickx T., Brée S., Bourguignon M., (2016), « Transition de fécondité et évolutions économiques du 18^e au 21^e siècle », *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, XLVI, pp. 46-74.
- Eggerickx T., Capron C., Hermia J.-P., Oris M., (2002), *Démographie et développement durable. Migrations et fractures socio-démographiques en Wallonie (1990-2000)*, Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles (SSTC), Liège-Louvain-la-Neuve, 208 p. + 32 planches de cartes.

- Eggerickx T., (2003), «Le mouvement de périurbanisation en Wallonie et à Bruxelles. Son impact socio-démographique», Chaire Quetelet 1999, *Populations et défis urbains*, Louvain-la-Neuve, pp. 257-284.
- Eggerickx T., Poulain M., (1996). De la variabilité des paramètres démographiques pour les petites populations. *Espace, Populations et Sociétés*(1), 93-102.
- Eggerickx T., Sanderson J.-P., (2013), « L'impact du milieu de résidence et des "choix" résidentiels sur l'évolution sociale des individus en Belgique (1991-2006) », Les populations vulnérables, Cudep, (à paraître).
- Eggerickx T., Pierrard A., Sanderson J.-P., (2016), *Les Néo-Louvanistes en 2011. Analyse des caractéristiques démographiques et des mouvements migratoires*, *Démographie et sociétés*, Document de Travail 7, Centre de recherche en démographie, Louvain-la-Neuve, 78 p. (<http://www.uclouvain.be/325285.html>).
- Feijten P., Hooimeijer P., et al., (2008). "Residential Experience and Residential Environment Choice over the Life-course." *Urban Studies*, 45(1), 141-162.
- Ghosn W., Kassié D., Jouglé E., Salem G., Rey G., Rican S. (2012), "Trends in geographic mortality inequalities and their associations with population changes in France, 1975-2006", *European Journal of Public Health*, vol. 23, n°5, 834-840.
- Grimmeau J.-P., Deboosere P., Eggerickx T., Gadeyne S., Hermia J.-P., Marissal P., ROMAINVILLE A., Van Hecke E., Willaert D., (2015), *Atlas de Belgique. t.6, Population*, Politique Scientifique Fédérale, Académia Press, Gand, 104 p.
- Kravdal O., Alvær K., Bævre K., Kinge J., Meisfjord J., Steingrimsdottir O., Heine Strand B., (2015), "How much of the variation in mortality across Norwegian municipalities is explained by the socio-demographic characteristics of the population?", *Health & Place*, 33, pp. 148-158.
- Kunst A.E., Mackenbach J.P. (1994), International variation in size of mortality differences associated with occupational-status, *International Journal of Epidemiology*, 23(4), pp. 742-750.
- Lauterbach W., Pillemer K, (2001), "Social structure and the family: a United States-Germany comparison of residential proximity between parents and adult children", *Zeitschrift für Familienforschung*, 13, 1, 68-88.
- Lesthaeghe R., Moors G., (1994), « Expliquer la diversité des formes familiales et domestiques. Théories économiques ou dimensions culturelles », *Population*, 6, pp. 1503-1525.
- Lord S., et al., (2011), "Temporal and spatial analysis of social inequalities: An innovative method to grasp social inequalities evolution on the territory", *CEAPS/GEODE W.Paper*, 44, 40 p.
- Mancebo F., (2014), « Périurbanisation et durabilité : inverser la perspective », *Cybergéo*, 686, 19 p.
- Monnier A., (2004), *Démographie contemporaine de l'Europe. Evolutions, tendances, défis*, Collection U, Paris, 415 p.
- Noin D., (1990), "L'étude géographique de la mortalité : bilan et problèmes", *Espace, Populations, Sociétés*, 3, pp. 367-376.
- Norman P., Boyle P., Rees P., (2005), "Selective migration, health and deprivation: a longitudinal analysis", *Social Science & Medicine*, 60, pp. 2755-2771.
- Pailhé A., (2010), « Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses », in *Politiques sociales et familiales*, n°100, 2010, pp. 97-103.
- Poulain M., Van Goethem B., (1982), « Evolution de la mobilité interne de la population belge de 1948 à 1979 », *Population*, 2, pp. 319-340.
- Reid A., van den Boomen N., (2015), "The faces of death: regional differentiation in cause-specific mortality in the past", *The History of the Family*, 20:3, 309-319.
- Rican S., Jouglé E., Salem G., (2003), "Inégalités socio-spatiales de mortalité en France", *BEH*, n°30-31, 142-145.
- Sanderson, J.-P., (2014). La réforme des retraites en question: le vieillissement démographique justifie-t-il de se limiter au recul de l'âge légal à la retraite? *Revue Belge de Sécurité Sociale*, 2014(1), 3-20.
- Sanderson, J.-P., Burnay N., (1999), "Entre individu et ménages: à la recherche d'un indicateur de pauvreté", *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Chaire Quetelet 1997, Louvain-la-Neuve, pp. 601-622.
- Sanderson J.-P., Dal L., Debuissou M., Eggerickx T., Poulain M., (2012), « Perspectives de population et de ménages des communes belges. Confrontation des résultats à la réalité des chiffres », *Cahiers de démographie locale* 2010(3), 110-148.
- Sobotka T. (2008), "The diverse faces of the Second Demographic Transition in Europe", *Demographic Research*, 19, 8, pp. 171-224.
- Taulbut M., Walsh D., McCartney G., Parcell S., Hartman A., Poirier G., Strniskova D., Hanlon P., (2014), "Spatial inequalities in life expectancy within postindustrial regions of Europe: a cross-sectional observational study", *BMJ Open*, 1-7.
- Termote M., (2003), « Les déterminants économiques de la migration », *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, 83-100.
- Thisse J.-F., Wasmer E., Zenou Y., (2003), « Ségrégation urbaine, logement et marchés du travail », *Revue française d'économie*, vol. 17, n°4, pp. 85-129.

Windenberger F., Rican S., Jougl E., Rey G., (2012), "Spatiotemporal association between deprivation and mortality: trends in France during the nineties", *European Journal of Public Health*, 22(3), pp. 347-353.

